MATAM 2019

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Matam

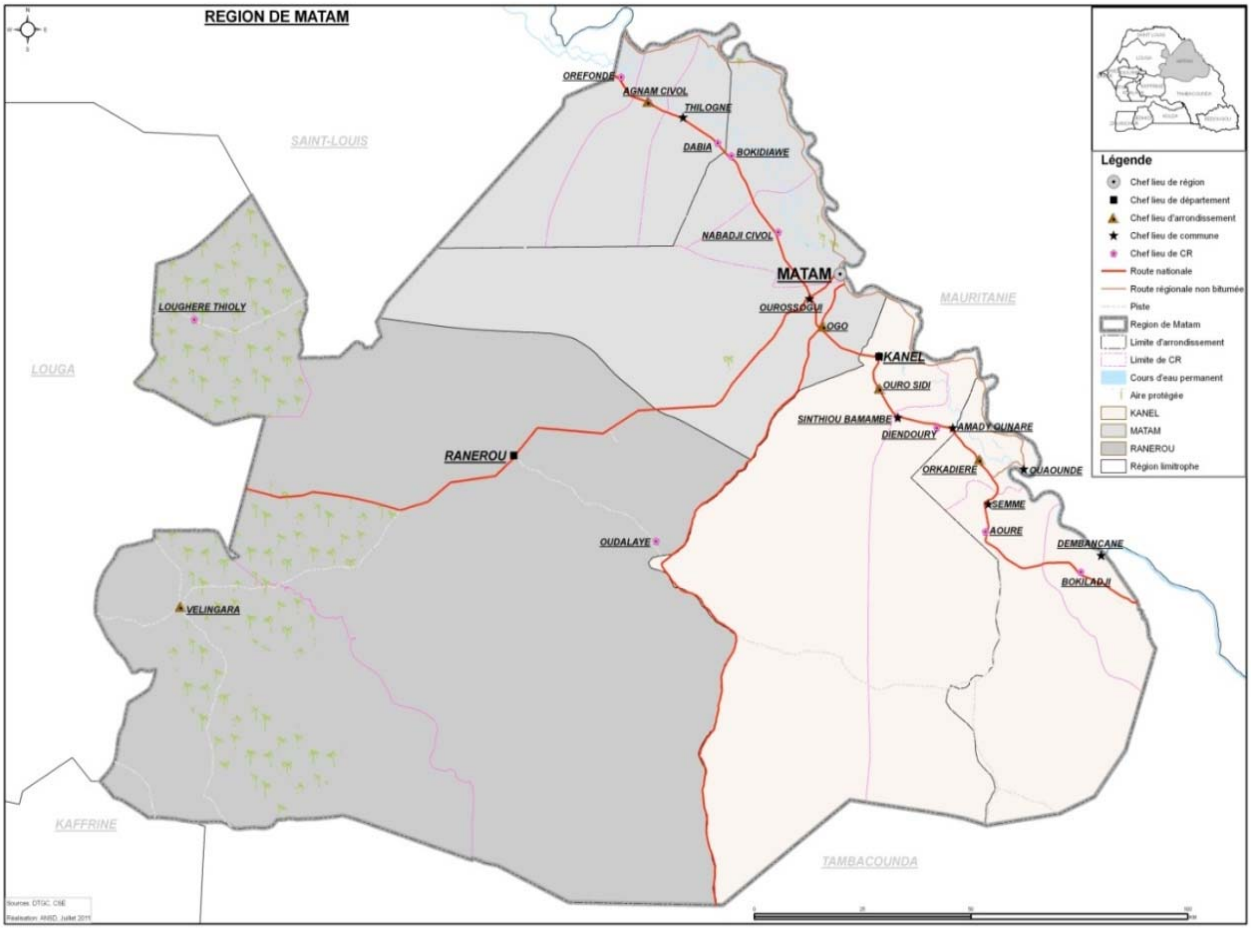

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2019

Septembre 2021

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Allé Nar Diop
Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Coordonnateur de l'Action Régionale	Jean Rodrigue Malou
Président Comité de Lecture et de Validation	Assane THIOUNE

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Serigne Thiam

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION DES SES	
Assane THIOUNE	Direction générale
Jean Rodrigue MALOU	Direction générale
Mamadou THIOUB	DSECN
Mambodj FALL	DSECN
Mamadou Diang BA	DSECN
Ibrahima THIAM	DSECN
Macoumba DIOUF	OPCV
Ndiouma FAYE	DSDS
Mamadou BALDE	ENSAE
Oumar DIOP	ENSAE
Souleymane DIAKITE	ENSAE
Djiby DIOP	DSDS
Amy Colle CISSE	DSDS
Alioune TAMBOURA	DSDS
Mbene LO	DSDS
Maguette SARR	DSDS
Aida Ngom DIOP	DSDS
Mouhamadou Bassirou DIOUF	DSECN
Ndeye Marème dite Maguette DIOP	DSECN
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Alain Francois DIATTA	DMIS

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DELA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann –Bel-air–Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221)33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Matam
Adresse : Quartier Gourel Serigne / Commune de Matam
Tél : 33 966 61 14 **B.P. :**98

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX X

LISTE DES GRAPHIQUES XIV

SIGLES ET ABREVIATIONS XV

AVANT PROPOS XVIII

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION 19

I.1. DONNEES PHYSIQUES 19
I.2. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT 19
I.3. RELIEF ET TYPES DE SOL 19
I.4. VEGETATION ET FAUNE 20
I.4.1. Forêts classées 21
I.4.2. Réserves de faune 21
I.5. DONNEES CLIMATOLOGIQUES 21
I.5.1. Pluviométrie 21
I.5.2. Température et humidité 22
I.5.3. Vents 22
I.5.4. Insolation 22
I.6. DONNEES HYDROGRAPHIQUES 23
I.7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 23
I.8. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES 24

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE 25

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION 25
II.1.1. Niveau et évolution de la population 25
II.1.2. Structure par âge et par sexe 26
II.1.2.1. Analyse de la pyramide des âges 26
II.1.2.2. Rapport de masculinité par groupe d'âges 27
II.1.2.3. Rapport de dépendance 28
II.2. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE 29
II.2.1. Répartition spatiale de la population 29
II.2.2. Densité de la population 30

CHAPITRE III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT 31

III.1. URBANISATION 31
III.1.1. Taux d'urbanisation 31
III.1.2. Répartition de la population urbaine 32
III.1.3. Les lotissements et distributions de parcelles 33
III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT 33
III.2.1. Les autorisations de construire 33
III.2.2. Les réalisations de l'Etat en matière d'habitat social 35
III.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 35
III.3.1. Atouts 36
III.3.2. Perspectives 36

CHAPITRE IV : EDUCATION 37

IV.1. LA PETITE ENFANCE 38
IV.1.1. Les infrastructures 39
IV.1.2. Le personnel 40
IV.1.3. Les effectifs 43
IV.1.4. Intensité de la préscolarisation 44
IV.2. L'ELEMENTAIRE 45
IV.2.1. Les infrastructures 45
IV.2.2. Le personnel 47
IV.2.3. Les effectifs 48
IV.2.4. Intensité de la fréquentation scolaire et performances dans l'élémentaire 50
IV.3.4.1 Le Taux Brut de Scolarisation (TBS). 51
IV.3.4.2 LE TAP 53
IV.3. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL 53
IV.3.1. La transition 53
IV.3.2. Les infrastructures 54
IV.3.3. Le personnel 55
IV.3.4. Les effectifs 58
IV.3.5. Intensité de fréquentation scolaire et performances du moyen et du secondaire 61
IV.4. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE 64
IV.4.1. Les infrastructures 64
IV.4.2. Le personnel 65
IV.4.3. Les effectifs 65
IV.4.4. Performances de l'ETFP 65
IV.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 66
IV.5.1. Atouts et potentialités 66
IV.5.2. Contraintes 68
IV.5.3. Perspectives 70

CHAPITRE V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 72

INTRODUCTION 72
V.1. SANTE 72
V.1.1. Les infrastructures de santé 72
V.1.2. Le personnel de santé 74
V.1.3. Bilan des programmes de santé 76
V.1.3.1. Santé de la reproduction 76
V.1.3.2. Programme Elargi de Vaccination (PEV) 77
V.1.3.3. Programme national de lutte contre le paludisme 78
V.1.3.4. Programme de lutte contre la tuberculose 80
V.1.3.5. Programme de lutte contre le VIH/sida 80
V.1.3.6 Activités de nutrition 81
V.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 83
V.2.1. Atouts et potentialités 83
V.2.2. Contraintes 83
V.2.3. Perspectives 83

CHAPITRE VI : ASSISTANCE 84

VI.1. ACTION SOCIALE 84
VI.1.1. PRESENTATION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE 84
VI.1.2. PRESENTATION DU MECANISME ET DES DOMAINES 85

VI.1.3. MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE LA DGAS *86*
VI.1.4. PROGRAMME D'APPUI ET DE PROMOTION DES AINES (PAPA) *87*
VI.1.5. Programme PED *88*
VI.1.6. Programme national de réhabilitation à base communautaire (RBC) *88*
VI.2. SAPEURS POMPIERS 89
VI.2.1. MATERIELS *90*
VI.2.2. BILAN DES INTREVENTIONS *90*
VI.2.3. LES CONTRAINTES *91*
VI.2.4. RECOMMANDATIONS *92*
VI.2.5. PERSPECTIVES *92*

CHAPITRE VII : JUSTICE 93

INTRODUCTION 93
VII.1. SITUATION CARCERALE 93
VII.1.1. La population carcérale *94*
VII.1.2. Les écroués *94*
VII.1.3. Les détenus *95*
VII.1.4. Les sorties *95*
VII.1.5. Les conditions de détention *96*
VII.2. DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS 96
VII.2.1. Atouts *96*
VII.2.2. Contraintes *97*
VII.2.3. Perspectives *97*

CHAPITRE VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT 98

VIII.1. L'EAU 98
VIII.1.1. Les services techniques, autres intervenants et infrastructures *98*
VIII.1.1.1. Les services techniques 98
VIII.1.1.2. Les autres intervenants 99
VIII.1.2. Les infrastructures *99*
VIII.1.3. Les ressources en eau *100*
VIII.1.3.1. Les eaux de surface 100
VIII.1.3.2. Les eaux souterraines 100
VIII.1.4. L'accès à l'eau *100*
VIII.1.4.1. En milieu urbain 100
VIII.1.4.2. En milieu rural 101
VIII.1.5. La qualité de l'eau *101*
VIII.2. L'ASSAINISSEMENT 102
VIII.2.1. Les services techniques, autres intervenants et infrastructures *103*
VIII.2.1.1. Les services techniques 103
VIII.2.1.2. Les autres intervenants 104
VIII.2.2. Les infrastructures *105*
VIII.2.3. L'accès *105*
VIII.2.3.1. En milieu urbain 105
VIII.2.3.2. En milieu rural 106
VIII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS SECTEUR 107
VIII.3.1. Atouts et potentialités *107*
VIII.3.2. Contraintes *107*
VIII.3.3. Perspectives *107*
VIII.3.3.1. En matière d'assainissement : 107

CHAPITRE IX : AGRICULTURE 109

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 110
IX.1.1. les services techniques 110
IX.1.2. Les autres intervenants 110
IX.1.2.1. PROJETS ET PROGRAMMES DU MAER 110
IX.1.3. Les infrastructures et équipements 113
IX.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 114
IX.2.1. La mise en place des semences 114
IX.2.2. La mise en place des engrais et autres fertilisants 115
IX.2.3. La mise en place des produits phytosanitaires 116
IX.2.4. La mise en place des matériels et équipements agricoles 117
IX.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 118
IX.3.1. Les cultures vivrières 118
IX.3.2. Les cultures industrielles 119
IX.3.3. Les cultures maraîchères 120

CHAPITRE X : ELEVAGE 121

X.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 121
X.1.1. Les services techniques 121
X.1.2. Les autres intervenants 122
X.1.3. Les infrastructures et équipements 123
X.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE 124
X.3. LES PRODUCTIONS 125
X.3.1. La production de viande 125
X.3.2. La production contrôlée des cuirs et peaux 126
X.4. LES MOUVEMENTS DU BETAIL 126
X.4.1. Les entrées et sorties 126
X.5. LA SITUATION ZOOSANITAIRE 127
X.5.1. Les résultats des campagnes de vaccination 127
X.5.2. LES RESULTATS DE LA CAMPAGNE D'INSEMINATION BOVINE 128
X.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 128
X.6.1. Contraintes 128
X.6.2. Perspectives 128

CHAPITRE XI : PECHE ET AQUACULTURE 129

XI.1. LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES 129
XI.1.1. Les services techniques 129
XI.1.2. Les autres intervenants 130
XI.1.3. LES INFRASTRUCTURES 131
XI.2. LA PECHE ARTISANALE 132
XI.2.1. Les sites et l'armement de pêche 132
XI.2.2. La production 133
XI.2.3. La ventilation de la production 134
XI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 135
XI.3.1. ATOUTS 135
XI.3.2. CONTRAINTES 136
XI.3.3. PERSPECTIVES 136

CHAPITRE XII : RESSOURCES NATURELLES 138

XII.1. LE SERVICE FORESTIER REGIONAL ET LES AUTRES INTERVENANTS 138
XII.1.1. Le service forestier régional 138
XII.1.2. Les autres intervenants 140
XII.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER 141
XII.2.1. Présentation du domaine forestier régional 141
XII.2.2. Lutte contre les feux de brousse 142
XII.2.2.1. Lutte préventive 142
XII.1.1.1 Lutte active 143
XII.2.3. Reboisement et conservation des sols 144
XII.1.1.2 Production de plants 144
XII.1.1.3 Plantations réalisées 146
XII.3. EXPLOITATIONS FORESTIERES 147
XII.4. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE 148
XII.4.1. Potentiel faunique 148
XII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 149

CHAPITRE XIII : ENVIRONNEMENT 151

XIII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE 152
XIII.2. LA COLLECTE ET L'EVACUATION DES DECHETS 152
XIII.2.1. Déchets solides 152
XIII.2.2. Gestion des déchets biomédicaux 153
XIII.2.3. Estimation de la production de déchets 153
XIII.2.4. La gestion des déchets 154
XIII.3. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES 154
XIII.4. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) 155
XIII.5. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE) 156
XIII.6. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL ET DE LA DEGRADATION DES SOLS 157
XIII.6.1. La situation des berges du fleuve Sénégal dans la région de Matam 157
XIII.6.2. Incidence des changements climatiques dans la région 158
XIII.7. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 160
XIII.7.1. Atouts et potentialités 160
XIII.7.2. Contraintes 160
XIII.7.3. Perspectives 160

CHAPITRE XIV : EMPLOI ET TRAVAIL 161

XIV.1. LA FORCE DE TRAVAIL 161
XIV.2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE 162
XIV.3. LES CONTRATS DE TRAVAIL 164
XIV.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL 164
XIV.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 165
XIV.5.1. Atouts et potentialités 165
XIV.5.2. Contraintes 166
XIV.5.3. Perspectives 166

CHAPITRE XV : TRANSPORT 167

XV.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES 167
XV.1.1. Le réseau routier 167
XV.1.2. Le parc automobile 168
XV.1.2.1 Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules 170

CHAPITRE XVI : INDUSTRIE, MINES ET ENERGIE 172

INTRODUCTION 172
XVI.1. MINES 172
XVI.1.1. Situation des carrières et des mines 172
XVI.1.2. PRODUCTION DES MINES ET CARRIERES 172

CHAPITRE XVII : COMMERCE ET ARTISANAT 174

INTRODUCTION 174
XVII.1. LES MARCHES 174
XVII.2. LES COMMERÇANTS 175
XVII.3. LE COMMERCE DES PRINCIPALES DENREES CONSOMMEES 175
XVII.3.1. Les stocks 175
XVII.4. LES PRIX 176
XVII.5. LA VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE LA QUALITE DES PRODUITS 177
XVII.5.1. La vérification des instruments de mesure 177
XV.1.5.2 Le contrôle de la qualité des produits 178
XVII.6. ARTISANAT 179
XVII.6.1. Les infrastructures 179
XVII.6.2. Les artisans inscrits à la Chambre de métiers 179
XVII.7. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 179
XVII.7.1. Atouts et Potentialités 179
XVII.7.1.1. En matière de commerce 179
XVII.7.1.2. En matière d'artisanat 180
XVII.7.2. Contraintes 180
XVII.7.2.1. En matière de commerce 180
XVII.7.3. Perspectives 181
XVII.7.3.1. En matière de commerce 181
XVII.7.3.2. En matière d'artisanat 181

CHAPITRE XVIII : JEUNESSE ET SPORTS 182

INTRODUCTION 182
XVIII.1. JEUNESSE 183
XVIII.1.1. Les infrastructures de jeunesse 183
XVIII.1.2. Les associations de jeunes 183
XVIII.2. SPORTS 184
XVIII.2.1. Les disciplines sportives pratiquées 184
XVIII.2.2. Les infrastructures sportives 186
XVIII.2.3. Les associations et centres de formation sportive 186
XVIII.2.4. Les pratiquants 187
XVIII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 188
XVIII.3.1. Atouts et potentialités 188
XVIII.3.1.1 En Matière de jeunesse : 188
XVIII.3.1.2 En matière de sport 188
XVIII.3.2. Contraintes 189
XVIII.3.2.1. En matière de jeunesse 189
XVIII.3.2.2. En matière de sport 189
XVIII.3.3. Perspectives 190
XVIII.3.3.1. En matière de jeunesse : 190
XVIII.3.3.2. En matière de sport 190

CHAPITRE XIX : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS 192
INTRODUCTION 192
XIX.1. TOURISME 192
XIX.1.1. Situation des réceptifs 192
XIX.1.2. Les entrées de touristes 193
XIX.2. CULTURE ET LOISIRS 193
XIX.2.1. Infrastructures culturelles 193
XIX.2.2. Patrimoine culturel 194
XIX.2.2.1. Patrimoine matériel 194
XIX.2.2.2. Patrimoine immatériel 194
XIX.2.2.3 Activités culturelles 195
XIX.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 196
XIX.3.1. Atouts et potentialités 196
XIX.3.2. Contraintes 196
XIX.3.3. Perspectives 196
CHAPITRE XX : POSTE ET SFD 197
INTRODUCTION 197
XX.1. POSTE 197
XX.1.1. Couverture en bureau de poste de la région 197
XX.1.2. Mandat émis et structure de transfert d'argent 198
XX.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 200
XX.2.1. Atouts et potentialités 200
XX.2.2. Contraintes 200
XX.2.3. Perspectives 200
CONCLUSION GENERALE 201

LISTE DES TABLEAUX

Tableau II-1 : Evolution de la population de la région de Matam de 1976 à 2019 26
Tableau III-1 : Taux d'urbanisation de la région de selon la circonscription administrative 31
Tableau III-2 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe..... 32
L'analyse du tableau III-43 montre qu'il n'y a pas eu de lotissement et de distribution de parcelles en 2018. 33
Tableau III-4 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles..... 33
Tableau III-5 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire 34
Tableau III-6 : Evolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative 34
Tableau IV-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative..... 39
Tableau IV-2 : Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance du public et du privé de la circonscription administrative..... 40
Tableau IV-3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative..... 41
Tableau IV-4 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 41
Tableau IV-5 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative 42
Tableau IV-6 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative..... 42
Tableau IV-7 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative..... 43
Tableau IV-8 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 44
Tableau IV-9 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative 45
Tableau IV-10 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut..... 46
Tableau IV-11 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative 46
Tableau IV-12 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative 47
Tableau IV-13 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative 48
Tableau IV-14 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique..... 48
Tableau IV-15 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Matam selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative 49
Tableau IV-16 : Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative 50
Tableau IV-17 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) (%) selon le sexe, par circonscription administrative dans l'élémentaire 50
Tableau IV-18 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) (%) selon le sexe, par circonscription administrative 51
Tableau IV-19 : Répartition des flux (%) selon le niveau d'étude, par circonscription administrative 52
Tableau IV-20 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) (%) selon le sexe, par circonscription administrative 53
Tableau IV-21 : Evolution du taux de transition (%) selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative 54
Tableau IV-22 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative..... 55
Tableau IV-23 : Répartition du personnel enseignant du moyen général selon le corps et le sexe, par circonscription administrative..... 56
Tableau IV-24 : Répartition du personnel enseignant du secondaire général selon le corps et le sexe, par circonscription administrative..... 57

Tableau IV-25 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative 57
Tableau IV-26 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique 58
Tableau IV-27 : Evolution et répartition des pourcentages d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative 59
Tableau IV-28 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative 60
Tableau IV-29 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative 61
Tableau IV-30 : Répartition des indicateurs de flux (%) selon le niveau d'étude 63
Tableau IV-31 : Evolution du taux d'admis (%) au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative 63
Tableau IV-32 : Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative ... 65
Tableau IV-33 : Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel au cours des trois dernières années selon le diplôme 66
Tableau V-1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative 73
Tableau V-2 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département 74
Tableau V-3 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations 74
Tableau V-4 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par circonscription administrative 75
Tableau V-5 : Répartition et évolution des effectifs du personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture 76
Tableau V-6 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts .. 76
Tableau V-7 : Evolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district 77
Tableau V-8 : Evolution des taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène, le district sanitaire et les objectifs fixés 78
Tableau V-9 : Evolution de la situation des malades vus en consultation externe selon la catégorie de malades, par district 79
Tableau V-10 : Taux de détection (%) de la tuberculose selon le district 80
Tableau V-11 : Evolution des indicateurs VIH/sida 81
Tableau V-12 : Evolution des résultats des campagnes de supplémentation en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Matam (année 2019) 82
Tableau VI-1 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRASdans la région selon le type de demande 87
Tableau VI-2 : Répartition du parc automobile 90
Tableau VI-3 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers dans la région de Matam selon la nature 91
Tableau VII-1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative 94
Tableau VII-2 : Répartition des écroués dans les prisons de la région de Matam selon la classe d'âges 94
Tableau VII-3 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe 95
Tableau VII-4 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif 96
Tableau VIII-1 : Abonnés de la SEN'EAU dans la Commune de Matam 101
Tableau VIII-2 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative 101
Tableau VIII-3 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement selon la circonscription administrative 106
Tableau IX-1 : Situation des équipements agricoles légers 114
Tableau IX-2 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Matam 115
Tableau IX-3 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Matam 116
Tableau IX-4 : Situation des interventions en matière de protection des végétaux 117
Tableau IX-5 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région 117
Tableau IX-6 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative 118

Tableau IX-7 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative 119
Tableau X-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection..... 122
Tableau X-2 : Liste des autres intervenants..... 123
Tableau X-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative 124
Tableau X-4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative en 2019 125
Tableau X-5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Matam selon les espèces, par circonscription administrative..... 125
Tableau X-6 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative . 126
Tableau X-7 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative 127
Tableau X-8 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail 127
Tableau X-9 : Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination selon l'affection, par circonscription administrative..... 128
Tableau XI-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service 130
Tableau XI-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région..... 131
Tableau.XI-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative 132
Tableau.XI-4 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative 132
Tableau.XI-5 : Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative 133
Tableau XI-6 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative 134
Tableau XI-7 : Ventilation de la production artisanale (en Kg) selon la destination et l'année, par circonscription administrative 134
Tableau XI-8 : Répartition et évolution des quantités et valeurs des produits transformés selon le type 135
Tableau XII-1 : Evolution des effectifs du personnel du service des Eaux et Forêts selon le diplôme et par structure..... 139
Tableau XII-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région..... 140
Tableau XII-3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative..... 141
Tableau XII-4 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative 142
Tableau XII-5 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative 143
Tableau XII-6 : Situation et évolution des pare-feu et feux précoces réalisés par circonscription administrative 143
Tableau XII-7 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative 144
Tableau XII-8 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative 145
Tableau XII-9 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative 146
Tableau XII-10 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de pépinière année 2019 . 146
Tableau XII-11 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative..... 147
Tableau XII-12 : Evolution des quantités et valeurs de la production forestière par circonscription administrative 148
Tableau XIII-1 : Estimation journalière de la production de déchets pour la commune de Matam en 2018 154
Tableau XIV-3 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi selon le statut..... 161
Tableau XIV-4 : Evolution du nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative..... 162
Tableau XIV-5 : Evolution des établissements ouverts selon le statut juridique, par circonscription administrative 163

Tableau XIV-6 : Evolution du nombre d'établissements fermés dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative *163*
Tableau XIV-7 : Evolution du nombre de contrats de travail selon le type *164*
Tableau XIV-8 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail selon le type *165*
Tableau XIV-9 : Situation du nombre de conflits de travail selon le secteur d'activité de l'établissement en 2018 ..... *165*
Tableau XV-1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative *168*
Tableau XV-2 : Projets en cours dans la région *168*
Tableau XV-3 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative *169*
Tableau XV-4 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules en 2018 ..... *170*
Tableau XV-5 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type *170*
Tableau XV-6 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état *171*
Tableau XV-7 : Evolution des opérations sans attribution de nouveau numéro *171*
Tableau XVI-1 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur *173*
Tableau 16.XVI-2 : Evolution de la production des mines selon le volume et la valeur *173*
Tableau XVII-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative en 2018 et 2019 ..... *174*
Tableau XVII-2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative *175*
Tableau XVII-3 : Evolution des stocks (en tonnes) des principales denrées consommées selon le produit *176*
Tableau XVII-4 : Evolution des prix (en FCFA) des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative *177*
Tableau XVII-5 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure *178*
Tableau XVII-6 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité du sel iodé *178*
Tableau XVII-7 : Nombre d'artisans inscrits à la Chambre de métiers en 2018 selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative *179*
Tableau XVII-8 : En matière d'artisanat *180*
Tableau XVIII-1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative *183*
Tableau XVIII-2 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative *184*
Tableau XVIII-3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2018 ..... *185*
Tableau XVIII-4 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative entre 2016 et 2018 ..... *186*
Tableau XVIII-5 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative *187*
Tableau XVIII-6 : Evolution du nombre de licenciés selon la discipline et le sexe *188*
Tableau XX-1 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative *197*
Tableau XX-2 : Evolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative *199*

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique II-1: Pyramide des âges de la population de la région de Matam 27
Graphique II-2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Matam en 2019 27

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACT	:	Artemisinin-based Combinationtherapy (combinaisons à base d'artémisinine)
ADOS	:	ARDECHE DROME OUROSSOGUI SENEGAL
ANCAR	:	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANSD	:	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASUFOR	:	Association des Usagers de Forages
BAC	:	Baccalauréat
BAMTAARE	:	Développement en Pular
BCG	:	Bacille de Calmette et Guérin
BFEM	:	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BRH	:	Brigade régionale d'Hygiène
BRH	:	Brigade Régionale d'Hygiène
BTP	:	Bâtiment et Travaux Publics
CAF	:	Classe d'Alphabétisation Fonctionnelle
CAM	:	Camelin
CAP	:	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CDSMT	:	Cadre de dépenses sectorielles à moyen terme
CEM	:	Collège d'Enseignement Moyen
CFEE	:	Certificat de Fin d'Etudes Élémentaires
CFPEFS	:	Centre de Formation Professionnelle en Economie Familiale et Sociale
CHR	:	Centre Hospitalier Régional
CHRO	:	Centre Hospitalier régional de Ourossogui
CI	:	Cours d'Initiation
CPN	:	Consultation Pré-natale
CRD	:	Comité régional de Développement
CTP	:	Case des Tout-petits
DG	:	Diagnostic de gestation
DRDR	:	Direction Régionale du Développement Rural
DREC	:	Division Régionale des Etablissements Classés
DRH	:	Division Régionale de l'Hydraulique
DRTP	:	Division Régionale des Travaux Publics
DRTT	:	Division Régionale des Transports Terrestres
DRUH	:	Division Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
DSK	:	District sanitaire de Kanel
DSM	:	District sanitaire de Matam
DSR	:	District sanitaire de Ranérou-Ferlo
E R P	:	Etablissement Recevant du Public
E.F.I	:	Ecole de Formation des Instituteurs
ECB	:	Ecole Communautaire de Base
EPS	:	Education Physique et Sportive
FAR	:	Femme en Age de Reproduction
FERAM	:	Fédération Régionale des Aquaculteurs de Matam
FJ	:	Fièvre Jaune
GIS	:	Groupement d'Incendie et de Secours
GMP	:	Groupe Motopompe

GOANA	**:**	Grande offensive Agricole pour la Nourriture et l'abondance
HTA	**:**	Hypertension Artérielle
IA	**:**	Inspection d'Académie
ICPE	**:**	Installations Classées Pour La Protection de l'Environnement
IDEN	**:**	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IEC	**:**	Information Education Communication
IMF	**:**	Institutions de Micro-Finances
INF/AS	**:**	Infirmier / Agent de Santé
IRA	**:**	Infection Respiratoire Aigue
IREF	**:**	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRSV	**:**	Inspection régionale des services vétérinaires
IST	**:**	Infection Sexuellement Transmissible
MAC	**:**	Maison d'Arrêt et de Correction
MC	**:**	Maitre contractuel
MIA	**:**	Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat
OMS	**:**	Organisation Mondiale de la Santé
ORL	**:**	Oto-rhino-laryngologie
PAIS	**:**	Programme d'Alphabétisation Intensive du Sénégal
PAPA2	**:**	Projet d'Appui au Plan d'Action (2ème phase)
PAPEL	**:**	Projet d'appui à l'élevage
PAST-BOV	**:**	Pasteurellose bovine
PAST-PR PPR	**:**	Peste des petits ruminants
PCIME	**:**	Prise en Charge Intégrée de la Maladie de l'Enfant
PENTA3	**:**	Pentavalent3
PEV	**:**	Programme Elargi de Vaccination
PGIES	**:**	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes dans quatre zones éco géographiques du Sénégal
PIP	**:**	Projet Intégré du Podor
PIV	**:**	Périmètre Irrigué villageois
PMI	**:**	Presidential Malaria Initiative
PNDS	**:**	Programme National de Développement Sanitaire
PNIA	**:**	Programme National d'Intensification Agricole
POAS	**:**	Plan d'occupation et d'affectation des sols
PRA	**:**	Pharmacie régionale d'Approvisionnement
PRODAM	**:**	projet de Développement Agricole de Matam
PROMER	**:**	Projet de Promotion de la Micro Entreprise Rurale
REVA	**:**	Retour vers l'agriculture
RIM	**:**	République Islamique de Mauritanie
RGPHAE	**:**	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RM	**:**	Région Médicale
RNEA	**:**	Répertoire National des Entreprises et Associations
ROUVAX	**:**	Vaccin contre la rougeole
SAED	**:**	Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
SDE	**:**	Sénégalaise Des Eaux
SOU	**:**	Soins Obstétricaux d'Urgence

SRAT : Service Régional de l'Aménagement du Territoire
SRP : Service Régional de la Planification
SRPS : Service Régional de la Pêche et de la Surveillance
SRSD : Service Régional de la Statistique et de la Démographie
TBA : Taux brut d'admission
TBPS : Taux Brut de Préscolarisation
TBS : Taux Brut de Scolarisation
TOSTAN : ONG, TOSTAN signifie éclore
TPI : Traitement Préventif Intermittent
USE : Union pour la Solidarité et l'entre aide
VE : Volontaire de l'éducation

AVANT PROPOS

Le Service régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) assure au niveau régional le service déconcentré de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Sa mission qui s'inscrit ainsi dans le cadre global de celle dévolue à l'ANSD, consiste au niveau local à :

i. collecter, centraliser, traiter, analyser et diffuser les informations statistiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale ainsi qu'à l'appréciation des résultats de cette politique ;
ii. assurer la coordination technique des activités statistiques ;
iii. mener des études et recherches sectorielles, macro-économiques et sociodémographiques utiles à la conduite de la politique économique, financière et sociale ;
iv. assurer la coordination des travaux conduisant aux choix de politique économique et financière à court terme, en relation avec d'autres services déconcentrés de l'administration ;
v. préparer et suivre des programmes économiques et financiers de court terme en relation avec d'autres services et organisations sous régionales.

Dans ce cadre, les SRSD dressent chaque année un panorama de la situation économique et sociale des régions du Sénégal, en mettant en exergue les atouts, les contraintes et les perspectives.

Cet exercice d'analyse de la conjoncture n'a évidemment pas l'ambition d'être exhaustif et complet, mais se veut une présentation synthétique des caractéristiques et des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale. Il met en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional.

La présente édition essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Cependant, contrairement à celle qui l'a précédé, cette édition traite des performances enregistrées au cours des années 2018 et 2019 et analyse leurs évolutions au regard de la situation de l'année 2018.

Que les responsables des services techniques et les partenaires de la région trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur précieuse collaboration et la qualité de leurs informations. Tout le mérite de ce document leur revient et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs. Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Allé Nar DIOP

Directeur Général de l'Agence Nationale de la

Statistique et de la Démographie

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION

I.1. DONNEES PHYSIQUES

Créée par la loi 2002-02 du 15 février 2002 et par le décret 2002–166 du 21 février 2002, la région de Matam est située entre 14°20 et 16°10 de latitude Nord, 12°40 et 14°60 de longitude Ouest.

Elle est limitée au Nord par la République Islamique de Mauritanie et la région de Saint-Louis, au Sud et au Sud-Est par la région de Tambacounda, au Sud-Ouest par la région de Kaffrine, à l'Est par la République Islamique de Mauritanie et à l'Ouest par la région de Louga. Le fleuve Sénégal borde la région sur toute sa partie orientale et septentrionale, sur une longueur d'environ 200 Km.

La région couvre une superficie de 29 616 Km², soit environ un septième du territoire national. C'est ce qui fait d'elle la seconde région la plus vaste du pays après celle de Tambacounda.

I.2. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT

Le peuplement de la région est lié en partie aux vagues de migrations consécutives à l'éclatement de l'empire du Mali. Les premiers occupants de l'espace régional se seraient installés à Orkadiéré (village situé dans le département de Kanel) qui a été à l'origine de la création de plusieurs autres villages de la région.

La région a enregistré l'afflux de populations venues de « Toro » (département de Podor) et du Djolof.

Ces populations qui se sont déplacées pour éviter les conflits qui sévissaient dans leurs anciens terroirs, ont trouvé sur place des terres d'accueil relativement paisibles et propices aux activités agropastorales et à l'apprentissage du coran.

I.3. RELIEF ET TYPES DE SOL

La région de Matam est située dans les zones sahéliennes et soudano–sahéliennes (partie Sud). Cette position lui confère un milieu naturel diversifié et un environnement écologique riche et assez favorable.

Le relief est relativement plat par rapport au reste du pays. Il est caractérisé par une vaste plaine incisée de vallées.

Ce relief permet de distinguer trois (03) zones éco-géographiques distinctes :

- la vallée du fleuve constituée de dépressions et de micro reliefs, communément appelée «Dandé Mayo» ;
- la zone du Ferlo, elle est latéritique dans la majeure partie de son espace et sableuse dans sa partie occidentale (vers Lougré Thioly et Vélingara) ;
- le Diéri ou zone intermédiaire.

On distingue quatre grandes catégories de sols :

1. les sols des cuvettes de décantation (walo) autrement dénommés hollaldé, sont soumis, en l'absence d'endiguement artificiel, à une submersion de longue durée au moment de la crue. Les sols hollaldé sont destinés à la riziculture dans les zones aménagées ou aux cultures de décrue dans les cuvettes naturelles.
2. les sols des levées fluvio-deltaïques (fondé), dont la cote peut atteindre 15 m à Matam, se trouvent ainsi à l'abri des faibles crues. Les sols de fondé sont essentiellement destinés aux productions de diversification.
3. les sols de « falo », sur les berges du fleuve ou des marigots, sont constitués de dépôts actuels, de texture sableuse à sablo-argileuse. Le falo constitue le lit mineur du fleuve ; il est inondé pendant la période des hautes eaux et exondé en étiage. Durant cette période, les populations s'adonnent aux cultures de falo.
4. les sols dunaires (diéri et ferlo sableux) ont la texture essentiellement sableuse (dior). Toutefois, on note quelques poches de sols latéritiques (dans le ferlo et une partie du diéri).

I.4. VEGETATION ET FAUNE

La végétation au niveau des différentes zones éco géographiques de la région est constituée de savanes et de pseudo-steppes arbustives. Une biomasse herbacée très importante y est aussi rencontrée.

Ces ressources végétales organisées sous différentes formations constituent l'essence même de la zone écologique du Ferlo ou zone sylvopastorale par excellence.

Aussi, les formations forestières qui les regroupent (forêts classées, réserves de faune et réserves sylvopastorales) constituent-elles la dernière bande qui freine l'avancée du désert dans la partie septentrionale du pays.

I.4.1. FORETS CLASSEES

Le département de Matam dispose de quatre (04) forêts classées d'une superficie totale de 12 280 ha, soit un taux de classement de 2,2%. Le département de Ranérou-Ferlo renferme une bonne partie du domaine forestier existant dans la région. Il est constitué de sept (07) massifs classés dont cinq (05) réserves sylvopastorales et deux (02) réserves de faune qui occupent une superficie de 1 550 100 ha, soit 92,4% du territoire départemental. Le département de Kanel, qui a une seule forêt classée, a un taux de classement très faible.

I.4.2. RESERVES DE FAUNE

La création des réserves de faune dans le Ferlo a pour objectif de préserver la faune relique et favoriser l'équilibre naturel du site. Le département de Ranérou-Ferlo concentre toutes les réserves recensées dans la région. Ces réserves se caractérisent par une riche biodiversité d'espèces végétales et fauniques.

Les réserves du Ferlo figurent également parmi les 12 sites du monde qui abritent la gazelle *Dama-Mhorr*. Elles servent d'habitats et de zones de migration hivernale à plusieurs espèces d'oiseaux. Aujourd'hui, la préservation des écosystèmes, dans un contexte d'aménagement hydro agricole et d'urbanisation anarchique, constitue une préoccupation environnementale majeure.

L'évolution de ces réserves de faune en réserve biosphère du Ferlo comprenant, entre autres, les réserves sylvopastorales, les réserves naturelles communautaires et les unités pastorales vont contribuer à préserver davantage ces aires protégées.

I.5. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

I.5.1. PLUVIOMETRIE

Les données recueillies dans les stations météorologiques de Matam et Ranérou montrent que le cumul (mm) de la pluviométrie de la station de Matam à la date du 20 août 2019 s'élève à 42,3 mm contre 282,3 mm à la date du 20 août 2020. Pour la station de Ranérou, 53,5 mm de pluies ont été enregistrées le 20 août 2019 contre 263,0 mm le 20 août 2020. Pour Matam, le cumul de pluviométrie enregistré en 2020

est supérieur à la normale qui est 193,9 mm. Il en est également de même pour Ranérou qui a enregistré un cumul excédentaire par rapport à la normale (223,7mm).

I.5.2. TEMPERATURE ET HUMIDITE

Le climat de la région est caractérisé par une période de hautes températures qui dure cinq (05) mois (de février à juin) avec des maxima qui atteignent plus de 45° C et une période de basse température de sept (07) mois (de juillet à janvier) avec un adoucissement du climat dû aux précipitations et à l'installation de la saison froide.

La température moyenne régionale est estimée à 38,2°C. Il faut aussi noter que cette moyenne cache de fortes disparités si l'on sait que la région enregistre plusieurs fois des températures qui sont généralement supérieures à 45°C.

La région connait une humidité relative avec une évolution en dent de scie puisqu'on enregistre des hauts et des bas. La plus faible valeur atteinte est celle de 1998 avec 42% et la plus forte valeur correspond à celle de 2003 qui pourrait peut-être trouvé explication dans les fortes pluies de cette année.

I.5.3. VENTS

La région est balayée par l'harmattan (chaud et sec, de direction Nord/Nord-Est) et la Mousson (chaud et humide, qui souffle pendant l'hivernage).

Ces vents constituent un potentiel fort pour réduire la facture pétrolière en exploitant l'énergie éolienne.

I.5.4. INSOLATION

La durée moyenne de l'ensoleillement est d'environ 7 à 8 heures par jour. Il faut noter qu'il arrive des périodes où on a environ 12 heures d'ensoleillement par jour. Ce fort potentiel cumulé permet de bénéficier pendant environ d'un tiers du temps du Soleil. Ce constat permet de déduire qu'avec de bonnes installations solaires, on pourrait réduire la facture pétrolière et peut être même accroître notre potentiel électrique. De ce fait, une politique orientée vers une diversification des sources de production d'énergie doit être mise en œuvre afin de mieux satisfaire les besoins croissants des populations de la région.

I.6. DONNEES HYDROGRAPHIQUES

Le potentiel hydraulique de la région reste important et est constitué des eaux de surface et des eaux souterraines.

Les eaux de surface sont constituées par le fleuve Sénégal qui longe la région sur environ 200 km à l'Est et au Nord. Ses principaux défluents sont le Diamel et le Diolol. A cela, il faut ajouter de nombreux marigots et mares temporaires et permanents disséminés dans la région. La mise en service des barrages de Diama et Manantali a permis à la région d'améliorer le potentiel en eau de surface.

Les eaux souterraines sont dans l'ensemble abondantes. Elles sont contenues dans :

- les nappes peu profondes ou phréatiques où elles sont atteintes à partir de puits dont la profondeur varie entre 25 et 100 mètres ;
- les nappes du Maastrichtien dont la profondeur peut atteindre parfois 300 mètres.

Les nappes phréatiques sont généralement captées avec des puits tandis que pour les nappes du Maastrichtien, le captage n'est possible que par forage.

Hormis la zone du socle située dans la partie Sud-Est de la région (dans la CR de Bokiladji), ces deux types de nappes généralisées et renouvelables produisent une importante quantité d'eau de bonne qualité. Le niveau d'exploitation des eaux souterraines est faible à cause surtout de la profondeur des nappes engendrant des coûts d'exhaure de l'eau très élevés.

I.7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'espace régional est constitué par l'ancien département de Matam (région de Saint-Louis) auquel sont rattachées les communautés rurales de Lougré Thioly (arrondissement de Dodji) et Vélingara (arrondissement de Barkédji), qui faisaient partie de la région de Louga.

La région de Matam compte trois (03) départements, cinq (05) arrondissements, vingt et six (26) communes, 424 villages et 495 hameaux. Le département de Ranérou-Ferlo occupe plus de la moitié du territoire régional (51%). Les départements de Kanel et Matam font respectivement 30% et 19% de la superficie totale.

Les entités administratives de la région sont, de manière générale, vastes. En effet, chaque département de la région, pris individuellement, a une superficie supérieure à

celle des régions de Diourbel et Dakar réunies. Le département de Ranérou-Ferlo, qui fait trois fois la région de Diourbel (4 559,3 Km²), est plus vaste que les régions de Dakar, Thiès, Ziguinchor et Fatick. Hormis Agnam-Civol, tous les autres arrondissements de la région de Matam ont une superficie plus étendue que les départements des régions de Thiès et Diourbel.

L'étendue de la région et de ses entités administratives, combinée à l'enclavement interne et externe, pose de réels problèmes de liaison, d'encadrement administratif et technique, et de sécurité des populations.

I.8. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

Dans la région de Matam, l'agriculture et l'élevage constituent les principales activités économiques. Elles sont pratiquées par plus de la moitié de la population. La sylviculture, la pêche, l'artisanat et le commerce y sont également importants et constituent des atouts de taille.

Chapitre II : DEMOGRAPHIE

La dynamique démographique est un phénomène complexe dont le déterminant demeure le rapport fécondité/natalité et mortalité. Le Sénégal apparaît ainsi comme un pays à forte fécondité, même si une baisse est observée à travers les différentes enquêtes démographiques et de santé (EDS).

Autant de par son aspect quantitatif que qualitatif, la population demeure le fondement du développement économique et social d'un pays. Pour l'avoir bien compris, l'Etat du Sénégal a élaboré et mis en œuvre depuis 1988 une Déclaration de Politique de Population (DPP) pour donner une réponse adéquate aux phénomènes.

L'adoption de la DPP en avril 1988 par le Gouvernement marque ainsi une nouvelle étape très déterminante dans la prise de conscience du rôle de la population dans le processus de développement économique et social. Des politiques sont ainsi menées pour améliorer la qualité de la vie et le bien-être de toutes les couches de la population.

Ce chapitre présente d'abord le niveau et l'évolution de la population et sa structure par âge et sexe ; ensuite, analyse la pyramide des âges et le rapport de masculinité par groupe d'âge et, enfin, donne la répartition spatiale de la population.

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.1.1. NIVEAU ET EVOLUTION DE LA POPULATION

La population de la région de Matam est estimée à 706 037 habitants en 2019 et 680 086 en 2018. Ces estimations sont basées sur le recensement de 2013 qui avait donné une population de 562 539 habitants. De 2013 à 2014, la population de Matam a connu une augmentation relative de 3,9%, passant de 562 539 habitants à 584 514 habitants. Il faut noter que cette population ne cesse d'augmenter ; elle a été estimée à 706 037 habitants en 2019 contre 680 086 en 2018, soit un taux de croissance de 3,8%. Ces taux de croissance étaient plus faibles durant les années antérieures au RGPHAE de 2013, à l'exception de 2002. En effet, la population s'élevait à 168 575 habitants en 1976 contre 220 221 habitants en 1988, soit un taux de croissance moyen de 2,25% et à 423 915 habitants en 2002, soit un taux de croissance démographique de 4,79%. De 2002 à 2013, le taux de croissance démographique a connu une hausse de 2,61% (des localités ont été ajoutées à l'ancien département de Matam pour former la région en 2002) ; la population passait de 423 915 habitants en 2002 à 562 539 habitants en 2013.

Tableau II-1 : Evolution de la population de la région de Matam de 1976 à 2019

Désignation	RGP 1976	RGPH 1988	RGPH 2002	RGPHAE 2013	Proj. 2014	Proj. 2015	Proj. 2016	Proj. 2017	Proj. 2018	Proj. 2019
Population résidente	168 575	220 221	423 915	562 539	584 519	607 231	630 703	654 981	680 086	706 037
Taux d'accroissement moyen annuel (%)		2,25	4,79	2,61	3,91	3,89	3,87	3,84	3,83	3,82

Source : ANSD

II.1.2. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

II.1.2.1. Analyse de la pyramide des âges

La région de Matam, à l'instar des autres régions du Sénégal, a une pyramide des âges qui a une base élargie et un sommet rétréci (fécondité forte et mortalité élevée) ; ce qui indique une population jeune. Que ce soit du côté des hommes ou de celui des femmes, le constat est que la population âgée de moins de 40 ans représente plus de 80% de la population totale de la région tandis que celle âgée de plus de 60 ans représente moins de 6%.

En effet, sur un total de 335 866 hommes dans la région de Matam, les 289 639 ont moins de 40 ans, soit 86,24% de la population masculine. Chez les femmes, pour une population de 344 221, les 283 775 sont âgées de moins de 40 ans, soit 82,44% de la population féminine. Cette jeunesse de la population témoigne de l'existence d'un fort taux de natalité dans la région de Matam et cela peut être un atout pour son développement si la jeunesse bénéficie d'une formation et/ou d'une éducation de qualité leur permettant de prendre en main la problématique du développement de la localité.

La faiblesse de la population âgée de 60 ans et plus témoigne de la faible espérance de vie à la naissance dans la région. En effet, chez les hommes, il y'a seulement 13 377 personnes âgées de 60 ans et plus, soit 4,0%. Chez les femmes, la population âgée de 60 ans et plus représente 16 242, soit 4,7%. La faiblesse des effectifs au-delà de 60 ans s'explique en partie par le niveau de mortalité encore élevé au-delà de cet âge.

Graphique II-1: Pyramide des âges de la population de la région de Matam

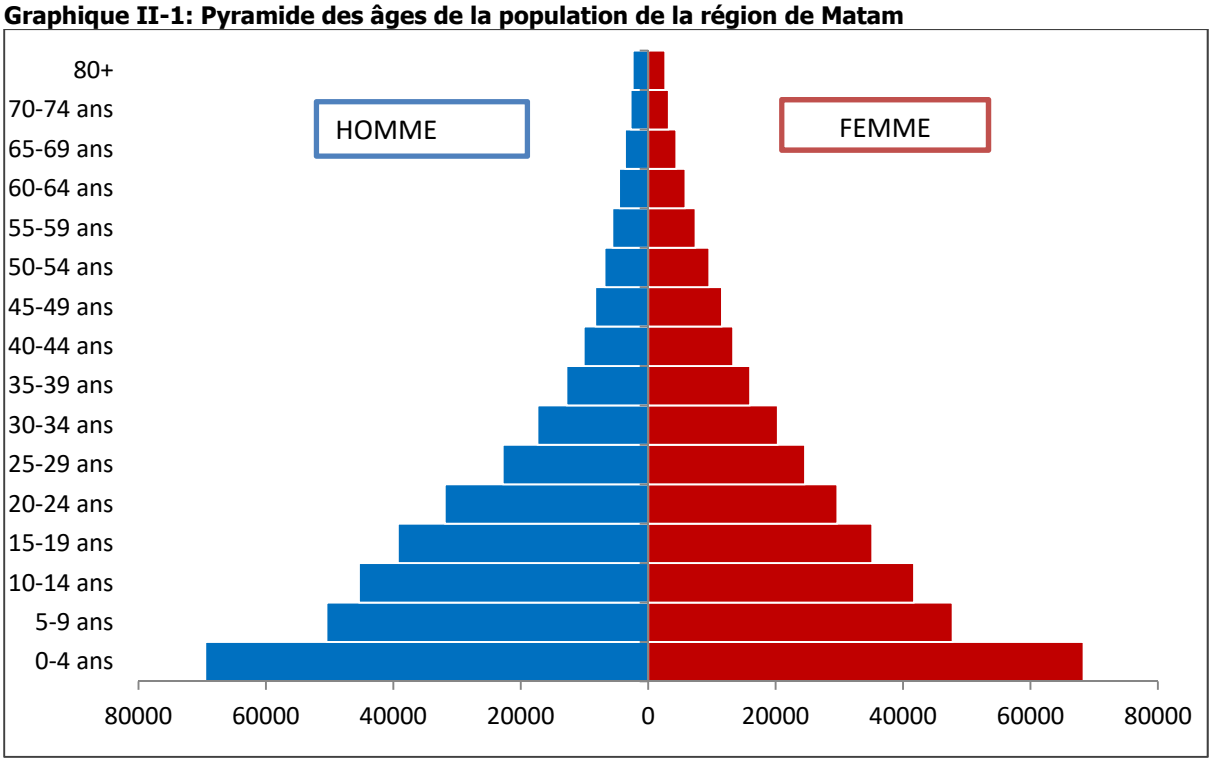

Source : ANSD

II.1.2.2. Rapport de masculinité par groupe d'âges

Le rapport de masculinité désigne le rapport, dans une population donnée, ou d'un groupe d'âges, de l'effectif masculin à l'effectif féminin. Il est exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Une valeur inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes ; une valeur supérieure à 100 indique que les hommes sont plus nombreux que les femmes. Le graphique ci-dessus donne le rapport de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Matam en 2019.

Graphique II-2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Matam en 2019

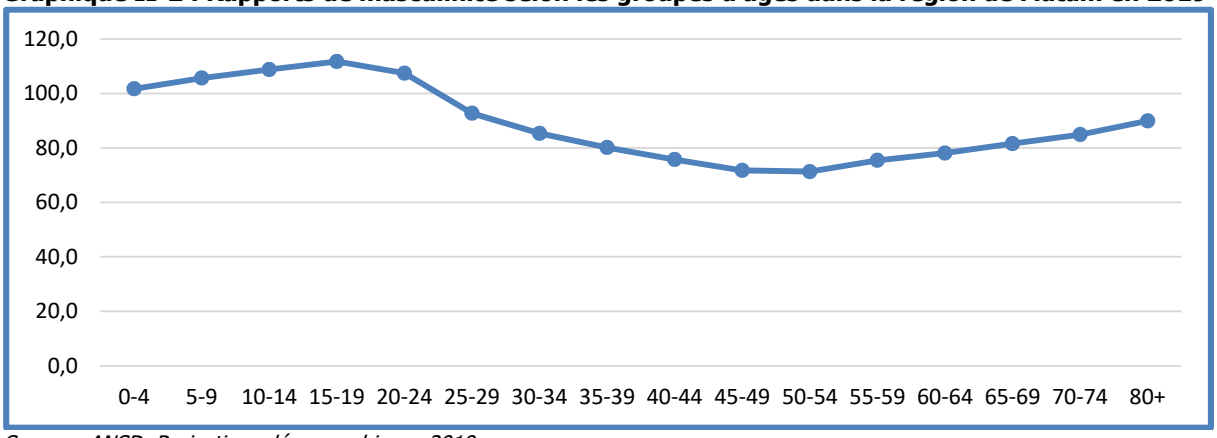

Source : ANSD, Projections démographiques 2019

L'analyse de ce graphique montre que dans la région de Matam, il naît plus de garçons que de filles, soit 101 garçons pour 100 filles. Ce rapport de masculinité évolue en faveur de la population masculine jusqu'à l'âge de 25 ans. Ce qui signifie que de 0 à 25 ans, on trouve plus de garçons que de filles dans la région de Matam. Le niveau le plus élevé atteint par le rapport de masculinité dans la région est de 111 garçons pour 100 filles, et c'est au groupe d'âges 15-19 ans. Autrement dit, de 0 à 14 ans, le nombre de filles est inférieur à celui des garçons. Cette tendance va commencer à s'inverser à partir de 14 ans. Il faut noter que c'est entre 24 et 25 ans que l'on constate une égalité statistique entre le nombre d'hommes et de femmes. Autrement dit, c'est au niveau de ce groupe d'âges que l'on a un rapport de masculinité égal à 100. A partir de 25 ans, le rapport de masculinité est inférieur à 100. Son plus bas niveau est atteint au groupe d'âges 45-49 ans avec une valeur de 71 (la région ayant une longue tradition d'émigration, laquelle touche plus les hommes que les femmes). Dans ce groupe d'âges, on trouve 71 hommes pour 100 femmes. Au-delà, le rapport de masculinité commence à augmenter à nouveau, mais reste toujours en dessous de 100. Il augmente jusqu'à l'âge de 79 ans, en passant de 71 à 89.

II.1.2.3. Rapport de dépendance

Le rapport de dépendance démographique globale est défini comme étant le rapport de la population composée de jeunes (personnes âgées de 0 à 15 ans) et de personnes âgées (personnes âgées de 60 ans et plus) à la population en âge de travailler (personnes âgées de 16 à 64 ans). Autrement dit, il s'agit du rapport entre la population potentiellement inactive et la population potentiellement active.

L'analyse du tableau ci-dessous, en l'occurrence le rapport de dépendance de la population de Matam, donne une valeur globale de 121. Autrement dit, dans la région de Matam, 100 personnes potentiellement actives prendront en charge 121 personnes potentiellement inactives.

Tableau II-2 : Rapport de dépendance de la population de Matam

Population	2019		
	Homme	Femme	Ensemble
Potentiellement inactive	187 019	183 445	370 464
Potentiellement active	161 952	173 626	335 578
Rapport de dépendance	129	115	121

Source : ANSD, projections démographiques

II.2. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE

II.2.1. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

La répartition spatiale de la population de Matam laisse apparaître une disparité notable entre les trois départements d'une part et entre le milieu urbain et le milieu rural d'autre part.

Sur une population de 706 037 habitants, les 342 164 vivent dans le département de Matam, soit 48,46%. Il s'en suit le département de Kanel avec une population de 299 471 habitants (42,4%) et celui de Ranérou (64 402, soit 9,1%). Cette répartition montre une forte concentration de la population au niveau des départements de Matam et Kanel.

Il faut noter que la plus grande partie de la population de Matam vit en milieu rural. En effet, 517 525 personnes vivent en milieu rural, soit 73,30% contre seulement 188 512 personnes pour le milieu urbain, soit 26,70%.

Cette répartition inégale entre le milieu urbain et le milieu rural est pratiquement la même, quel que soit le département considéré. En effet, dans le département de Matam, 274 695 personnes vivent en milieu rural, soit 80,28%. Dans le département de Kanel, sur une population de 299 471 habitants, les 220 400 vivent en milieu rural, soit 73,60%. Enfin, dans le département de Ranérou, sur une population de 64 402 habitants, les 60 604 vivent en milieu rural, soit 94,10%.

Tableau II-3 : Répartition de la population de Matam selon le milieu de résidence, par circonscription administrative

Département	Urbain			Rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Matam	39,1%	34,7%	36,9%	51,5%	53,5%	52,5%	49,2%	50,8%	329 587
Kanel	58,6%	63,4%	61,0%	36,6%	35,2%	35,9%	48,7%	51,3%	288 463
Ranérou-Ferlo	2,2%	1,9%	2,1%	11,9%	11,3%	11,6%	50,9%	49,1%	62 035
Région	86 989	89 153	176 142	248 877	255 067	503 944	335 866	344 220	680 086

Source : ANSD

II.2.2. DENSITE DE LA POPULATION

La région de Matam s'étend sur une superficie de 28 532 km^2 qui est répartie de façon inégale entre les trois départements. C'est le département de Ranérou-Ferlo qui occupe la plus grande superficie de la région avec 13 329 Km², soit 46,7% de la superficie globale. Il est suivi par le département de Kanel avec une superficie de 9 198 Km², soit 32,2% de la superficie régionale et le département de Matam avec une superficie de 6005 Km², soit 21,1% de la superficie totale de la région.

Globalement, la région de Matam qui est occupée par une population de 706 037 habitants, affiche une densité de 24,75 habitants au Km². Avec une part 48,46% de la population régionale, le département de Matam est le plus dense de la région avec 56,98 habitants au Km². Il est suivi par le département de Kanel avec une densité de 32,56 habitants au Km² et celui de Ranérou-Ferlo, avec 4,83 habitants au Km².

Tableau II-4 : Densité de population de la région de Matam selon le département en 2018

Département	Superficie (km²)	Superficie Région	Population	Population Région	Densité (hts/km²)
Matam	6 005	21,10%	342 164	48,46%	56,98
Kanel	9 198	32,20%	299 471	42,42%	32,56
Ranérou	13 329	46,70%	64 402	9,12%	4,83
Région	28 532	100,00%	706 037	100,00%	24,75

Source : ANSD

Chapitre III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

La politique en matière d'urbanisme et d'habitat repose essentiellement sur la gestion de l'espace des villes et autres agglomérations, la production de logements et de parcelles viabilisées, la promotion de l'habitat social, l'aménagement des espaces ouverts et la surveillance de l'occupation du sol et des constructions.

Dans cette partie, il est question de faire le point sur le niveau d'urbanisation dans la région, présenter la répartition de la population urbaine, parcourir quelques aspects relatifs à l'habitat avant de boucler par une analyse diagnostic du secteur.

III.1. URBANISATION

III.1.1. TAUX D'URBANISATION

Il faut préciser que toutes les communes qui existaient jusqu'avant la mise en place de l'acte III de la décentralisation sont considérées comme faisant partie du milieu urbain. Il en est de même pour les anciennes communautés rurales qui sont jusque-là considérées comme représentant le milieu rural.

La région de Matam est faiblement urbanisée. Seuls 21,29% des habitants vivent en milieu urbain. Même si le département de Matam qui abrite la capitale régionale est plus peuplé avec une population de 342 164 habitants, le département de Kanel est le plus urbanisé avec un taux d'urbanisme de 26,40%.

Tableau III-1 : Taux d'urbanisation de la région de selon la circonscription administrative

Localité	Population	Taux d'urbanisme
DEPARTEMENT MATAM	342 164	19,72%
DEPARTEMENT KANEL	299 471	26,40%
DEPARTEMENT RANEROU-FERLO	64 402	5,90%
REGION	706 037	21,29%

Source : ANSD, 2019

Le département de Ranérou-Ferlo qui ne compte qu'une seule commune - la commune de Ranérou-Ferlo - est très faiblement urbanisé avec un taux de 5,90%.

III.1.2. REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE

Le tableau ci-dessous présente les différentes collectivités territoriales du milieu urbain de la région de Matam.

Tableau III-2 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe

NOM LOCALITE	2019		
	Homme	Femme	Ensemble
REGION DE MATAM	**348 967**	**357 070**	**706 037**
ZONE URBAINE	**93 174**	**95 338**	**188 512**
DEPARTEMENT MATAM	**168 359**	**173 805**	**342 164**
COM. MATAM	11 495	10 115	21 610
COM. OUROSSOGUI	10 528	9 120	19 647
COM. THILOGNE	6 643	6 461	13 104
COM. NGUIDILOGNE	6 653	6 455	13 108
DEPARTEMENT KANEL	**145 889**	**153 582**	**299 471**
COM. KANEL	8 521	7 763	16 285
COM. SEMME	4 278	4 371	8 649
COM. WAOUNDE	4 857	4 953	9 809
COM. DEMBANCANE	3 251	3 392	6 643
COM. HAMADY OUNARE	6 249	6 522	12 771
COM. SINTHIOU BAMANBE-BANADJI	8 595	8 754	17 348
COM. ODOBERE	3 681	3 885	7 566
DEPARTEMENT RANEROU	**32 760**	**31 642**	**64 402**
COM. RANEROU	2 031	1 768	3 798

Source : ANSD, 2019

Le département de Kanel est le plus urbanisé, il compte sept communes (Kanel, Semme, Waounde, Dembancane, Hamady Ounare, Sinthiou Amanbe-Banadji, Odobere), tandis que celui de Ranérou-Ferlo, le moins urbanisé en compte une seule : la commune de Ranérou.

A travers le tableau ci-dessus, on note que les hommes sont plus nombreux que les femmes dans la population urbaine du département de Matam. Cependant, la tendance s'inverse au niveau du département de Kanel où il y a plus de femmes que d'hommes.

III.1.3. LES LOTISSEMENTS ET DISTRIBUTIONS DE PARCELLES

L'analyse du tableau III-43 montre qu'il n'y a pas eu de lotissement et de distribution de parcelles en 2018.

Tableau III-4 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles

Circonscription administrative	Année	Nb de parcelles loties	Nb de parcelles attribuées	Nombre de localités concernées
Matam	**2018**	00	00	
	2019	694 hectares lotis	3905 parcelles	Les attributions ne sont pas encore faites.
	Variation %			
Région	**2018**	---	---	
	2019	**694 hectares lotis**	**3905 parcelles**	
	Variation %			

Source : DRUH, 2019

Pour l'année 2019, la division régionale de l'urbanisme de Matam a prévu un lotissement de 3 905 parcelles dans le département de Matam correspondant à une superficie de 694 hectares. Il faut noter que jusqu'à présent les attributions ne sont pas encore faites.

III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT

III.2.1. LES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Presque toutes les demandes enregistrées et les autorisations délivrées dans la région concernent le département de Matam.

Tableau III-5 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées
Matam	2018	80	59
	2019	124	64
Kanel	2018	02	02
	2019	01	01
Ranérou	2018	02	02
	2019	02	02
Région	2018	**84**	**63**
	2019	**127**	**67**

Source : DRUH, 2019

Dans le département de Matam, le nombre de demandes d'autorisations a augmenté sur la période 2018-2019. En effet, en 2019, près de la moitié des demandes enregistrées a été autorisée : sur 124 demandes enregistrées, 64 ont été autorisées.

Sur la période 2018-2019, les départements de Kanel et de Ranérou-Ferlo ont enregistré un nombre de demandes d'autorisation de construire inférieur à 03. Ces demandes ont été autorisées.

Ces autorisations concernent principalement la construction de lieux d'habitation, d'établissements commerciaux et distinguent les rez-de-chaussée des étages.

Tableau III-6 : Evolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative

Destination		Matam			Kanel			Ranerou			Région		
		2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Lieux d'habitation	Rez de chaussée	57	73			1		1	1		58	75	
	Etage	23	47		2						25	47	
	Total	80	120		2	1		1	1		83	122	
Etablissements commerciaux	Rez de chaussée		4						1			5	
	Etage												
	Total		4						1			5	
Total	Rez de chaussée	57	77	0	0	1	0	1	2	0	58	80	
	Etage	23	47	0	2	0	0	0	0	0	25	47	
	Total	80	124	0	2	1	0	1	2	0	83	122	

Source : DRUH, 2019

Toutes les autorisations de construire délivrées concernent le département de Matam sauf deux (02). Les autorisations de construire des lieux d'habitation en rez-de-chaussée dépassent de loin celles en étage dans les départements de Matam sur la période 2018-2019. En 2019, le département de Matam a enregistré 73 autorisations

de construire de lieux d'habitation en rez-de-chaussée contre 47 autorisations de construire de lieux d'habitation en étage.

III.2.2. LES REALISATIONS DE L'ETAT EN MATIERE D'HABITAT SOCIAL

Depuis le projet des HLM des années 1960, aucun projet de construction de logements sociaux n'a été réalisé dans la région.

En perspective de la mise en œuvre du programme des 100 000 logements initiés par le Chef de l'Etat, des requêtes ont été adressées aux communes afin d'identifier environ 150 parcelles pour ledit programme.

III.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Les contraintes du sous-secteur sont liées à la faiblesse des moyens d'intervention du service de l'urbanisme, à l'insuffisance d'outils de gestion et de planification urbaine (excepté les communes de Matam, Ranérou, Kanel et Ourossogui), l'occupation anarchique et parfois illégale de l'espace, l'absence de réseaux d'assainissement, l'insuffisance de la voirie urbaine et de l'éclairage public, un transport urbain peu développé et onéreux, des difficultés d'extension pour certaines localités, l'absence de réserve foncière pour certaines localités, la faible prise en charge de la gestion des ordures ménagères par les collectivités territoriales, l'enclavement des zones de Dandé mayo et du Ferlo, la cherté des matériaux de construction, l'éloignement des centres d'approvisionnement, l'absence de promoteurs immobiliers, l'absence de contrôle systématique dans la construction, l'absence d'organisation et le manque d'expertise des acteurs du BTP, la non-généralisation des programmes de branchements sociaux (eau), l'absence de lotissement ou d'alignement au niveau de certains établissements humains et l'inexistence de coopératives d'habitat.

Pour essayer de résoudre ces difficultés, des projets et programmes sont initiés dans la région tels que le programme villes religieuses (Matam, Ourossogui et Boynadji) pour environ 550 ha, le projet ISEP (Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel) dans la commune de Matam pour lequel les travaux ont commencé, les travaux de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Ourossogui sont en phase de relance, le projet villes nouvelles d'une superficie de 57 km² sur l'axe Ourossogui, Ogo et Dantiadi, la réhabilitation de la RN7 et de la RN2 et le déplacement de l'aéroport de Ourossogui dans un autre lieu plus adéquat.

III.3.1. ATOUTS

1. En matière d'urbanisation :
    a. Forte croissance urbaine ;
    b. Disponibilité de documents de planification urbaine : PDU de Kanel, de Ranérou et de la ZAC de Ourossogui.
2. En matière de construction et d'habitat
    a. Forte croissance des unités d'habitation construite dans la région (supérieure aux demandes d'autorisation de construire du fait de l'absence de titre de propriété)
    b. Croissance des demandes de parcelles à usage d'habitation.

III.3.2. PERSPECTIVES

1. En matière d'urbanisation
    - projets de lotissement en cours d'instruction pour les communes de : Nguidjilone, Dabya, Kanel, Thilogne ;
    - projets de restructuration des quartiers de Nelbi, Bilé Fafabé et Gourel Saré en cours de réalisation dans la commune de Ranérou ;
    - régularisation des lotissements d'alignement de Mody Kellol et Loumbol Samba Abdoul dans la commune de Oudalaye ;
    - application du lotissement de 152 parcelles dans la ZAC pour le compte de la commune de Ourossogui conformément au protocole d'accord signé entre la commune et la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture ;
    - programme des 100 000 logements : Dabya (25ha), Nguidjilone, ZAC de Ourossogui, Ogo et Kanel : sites identifiés ;
    - pôle urbain : un site de 300 ha est identifié dans la commune de Ogo en face de la RN3 : à faire : délibération de la commune pour le site.
2. En matière de construction et d'habitat
    - généralisation des autorisations de construire dans les autres communes de la région ;
    - faciliter l'obtention de titres de propriétés ;
    - instituer un guichet unique pour le dépôt et l'étude des autorisations de construire dans les départements de Kanel et de Ranérou ;

Chapitre IV : EDUCATION

L'Inspection d'Académie de Matam couvre trois Inspections de l'Education et de la Formation (IEF) (Matam, Kanel et Ranérou). Chaque IEF est responsable de l'éducation préscolaire, de l'enseignement élémentaire, de l'enseignement moyen, de l'éducation de base des jeunes et des adultes (EBJA) et de la formation technique et professionnelle dans sa circonscription.

Au niveau des IEF, il a été créé des districts et des Collectifs des Directeurs d'Ecole (CODEC) pour renforcer le pilotage de proximité. En dehors des IEF, il existe des structures rattachées à l'Inspection d'Académie :

- **L'Inspection Médicale des Ecoles (IME)** : elle se trouve dans le quartier Gourel Sérigne et est chargée des soins médicaux, du suivi médical, de la prévention sanitaire des élèves, des visites d'aptitude et du suivi de la politique de santé nutrition.
- **Le Centre Académique d'Orientation Scolaire et Professionnelle (CAOSP)** : il est situé dans le quartier Gourel Sérigne et s'occupe de l'information, des conseils et de l'orientation des élèves.
- **Le Centre Régional de Formation des personnels de l'Education (CRFPE) :** créé en 2005, ce centre se charge de la formation initiale et continue des enseignants (élèves maîtres, élèves professeurs). Il se trouve dans le quartier Médina Gounass (Soubalo).
- **Le sous-secteur de la Petite Enfance** comprend l'Agence régionale de la Case des Tout-petits (située dans le quartier Gourel Sérigne) et le préscolaire, géré respectivement par le Coordonnateur Régional de la ARCTP et les 3 IEF.

L'Inspection d'Académie de Matam compte :

- 68 structures DIPE dont 46 CDTP, 13 écoles maternelles, 8 classes préparatoires à l'élémentaire et 1 garderie d'enfants ;
- 432 écoles élémentaires dont 1 privée ;
- 75 collèges dont 7 privés ;
- 32 lycées dont 5 privés.

Pour ce qui est des effectifs :

- Le DIPE polarise 5 965 enfants dont 3 314 filles ;
- L'enseignement élémentaire compte 85 225 élèves dont 52 130 filles ;
- L'enseignement moyen compte 24 376 élèves dont 14 777 filles ;
- L'enseignement secondaire totalise 10 080 élèves dont 5 555 filles.

L'Inspection d'Académie compte 3 775 enseignants parmi lesquels on dénombre :

- 1 805 enseignants fonctionnaires dont 340 femmes ;
- 1 970 enseignants des corps émergents dont 526 femmes.

En prenant le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence (PAQUET-EF) comme cadre de référence et d'opérationnalisation de la politique d'éducation et de formation, l'Académie de Matam s'est inscrite dans un contexte marqué par une vision politique essentiellement centrée sur l'émergence du Sénégal avec comme corollaire, dans le domaine de l'éducation et de la formation :

- la refondation de l'école sénégalaise suite aux conclusions des assises nationales ;
- une contractualisation à tous les niveaux (écoles, IEF, IA) ;
- une décentralisation accrue (actes II et III) ;
- le fonctionnement des comités de gestion des écoles[1], qui instruisent un renforcement du leadership des collectivités locales et des communautés à la base dans la gestion de l'Ecole ;
- la réforme des IA et IEF[2] qui traduit la volonté des autorités de renforcer la déconcentration en vue de plus de performances et une meilleure qualité de services aux usagers ;
- la promotion de la bonne gouvernance[3], l'institutionnalisation de la transparence, de la responsabilité, de l'imputabilité, de la reddition des comptes, de l'inclusion des parties prenantes, du contrôle et du suivi-évaluation, ainsi que de l'adoption de la gestion axée sur les résultats à tous les niveaux ;
- la Lettre circulaire annuelle du Premier Ministre instruit les ministères sectoriels d'organiser des revues annuelles et de produire des contributions devant alimenter la Revue Annuelle Conjointe (gouvernement-partenaires) ;
- le décret n° 2014-904 du 23 juillet 2004 relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement des comités de gestion des écoles ;
- le décret n° 2012-1276 du 13 novembre 2012 portant sur la réforme des IA et IEF.

IV.1. LA PETITE ENFANCE

L'offre d'éducation préscolaire reste dominée par les écoles maternelles, les garderies d'enfants, les cases des tout-petits et les classes préparatoires à l'élémentaire (CPE).

L'académie de Matam ambitionne de prendre en charge ce sous-secteur, conformément à la directive présidentielle issue des Assises nationales. Elle doit se traduire par une diversification de l'offre, la participation des Collectivités territoriales, des communautés, des partenaires et une responsabilisation de tous les acteurs qui développent des initiatives dans ce domaine.

[1]Décret n° 2014- 904 du 23 juillet 2004.
[2]Décret n° 2012-1276 relatif à la création des Inspections d'Académie et des Inspections de l'Education et de la Formation, et l'Arrêté n° 010656 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Inspections d'Académie et des Inspections de l'Education et de la Formation.
[3]La Lettre de Politique Générale du Secteur de l'Education et de la Formation.

IV.1.1. LES INFRASTRUCTURES

L'Académie compte 68 structures dont 65 publiques. Le privé représente 4,4%. Les structures d'accueil du DIPE de Matam sont principalement composées de 46 cases des tout-petits, 13 écoles maternelles, 8 classes préscolaires à l'élémentaire et de 1 garderie d'enfant.

Le Département de Matam regroupe, à lui seul, 54,4% des structures, suivie de celle de Kanel avec 36,8% et enfin de Ranérou avec 8,8%. Le réseau régional est très peu couvert par les structures du DIPE.

Pour asseoir une bonne expansion du sous-secteur de la petite enfance, il est nécessaire d'accroitre la participation des collectivités territoriales, des communautés et de diversifier le modèle de structures en ouvrant des classes préscolaires à l'Elémentaire et en développant des structures communautaires.

Tableau IV-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative

Type d'établissement	Statut	Ranérou	Kanel	Matam	Région
Case communautaire/CPE	**Public**	5	2	1	8
	Privé	0	0	0	0
	Total	5	2	1	8
Case des Tout Petits	**Public**	1	19	25	45
	Privé	0	0	1	1
	Total	1	19	26	46
Ecole maternelle	**Public**	0	3	9	12
	Privé	0	0	1	1
	Total	0	3	10	13
Garderie d'enfants	**Public**	0	0	0	0
	Privé	0	1	0	1
	Total	0	1	0	1
Total	**Public**	**6**	**24**	**35**	**65**
	Privé	**0**	**1**	**2**	**3**
	Total	**6**	**25**	**37**	**68**

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

Les établissements publics d'accueil de la petite enfance n'ont pas beaucoup évolué sur la période 2018-2019 ; comme le montre le tableau ci-dessous. Les structures de la petite enfance sont passées de 65 à 68 entre 2018 et 2019 avec une augmentation de 3 structures. Malgré la légère augmentation du nombre de structures de la petite enfance, la demande reste toujours forte et insatisfaite. Le privé a augmenté d'une structure.

Tableau IV-2 : Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance du public et du privé de la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Case communautaire/CPE	2017/2018	6	0	6	0	0	0	2	1	3	8	1	9
	2018/2019	5	0	5	2	0	2	1		1	8	0	8
	Variation %	-17	0	-17	+200	0	+200	-50	-100	-67	0	-100	-11
Case des Tout Petits	2017/2018	1	0	1	18	0	18	24	0	24	43	0	43
	2018/2019	1	0	1	19	0	19	25	1	26	45	1	46
	Variation %	0	0	0	+6	0	+6	+4	+100	+8 %	+5%	+100	+7
Ecole maternelle	2017/2018	0	0	0	3	0	3	9	0	9	12	0	12
	2018/2019	0	0	0	3	0	3	9	1	10	12	1	13
	Variation %	0	0	0	0	0	0	0	+100	+11	0	+100	+8
Garderie d'enfants	2017/2018	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
	2018/2019	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
	Variation %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2017/2018	7	0	7	21	1	22	35	1	36	63	2	65
	2018/2019	6	0	6	24	1	25	35	2	37	65	3	68
	Variation %	-14	0	-14	+14	0	+14	0	+100	+3	+3	+50	+5

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

Pour promouvoir le sous-secteur de la petite enfance et démocratiser davantage l'accès équitable, l'académie ambitionne une accélération de la scolarisation des enfants par la création de classes préparatoires à l'élémentaire et en diversifiant les modèles alternatifs. Pour la réalisation de cette ambition de prise en charge des jeunes enfants (3-5 ans), les priorités suivantes sont retenues :

- élargir l'accès aux structures de la petite enfance notamment les classes préscolaires à l'élémentaire et les cases communautaires ;
- les initiatives des partenaires surtout en milieu rural et périurbain ;
- assurer la participation effective des collectivités territoriales et de la communauté dans la prise en charge des structures du DIPE.

IV.1.2. LE PERSONNEL

Le personnel enseignant du préscolaire compte 189 agents dont 130 femmes. Il est composé d'encadreurs polyvalents, de maîtres coraniques, de mères assistantes et de gardiens. Ils ont tous reçu une formation initiale pour remplir leurs différentes missions.

Le personnel est réparti dans les cases des tout-petits (95 dont 64 femmes), les écoles maternelles (83 dont 58 femmes), les CPE (9 dont 7 femmes) et la garderie d'enfants (2 dont 1 femme).

Tableau IV-3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Ranérou	Kanel	Matam	Région
Case communautaire/CPE	Hommes	1	1	0	2
	Femmes	4	1	2	7
	Ensemble	5	2	2	9
Case des Tout Petits	Hommes	1	9	21	31
	Femmes	2	30	32	64
	Ensemble	3	39	53	95
Ecole maternelle	Hommes	0	2	23	25
	Femmes	0	10	48	58
	Ensemble	0	12	71	83
Garderie d'enfants	Hommes	0	1	0	1
	Femmes	0	1	0	1
	Ensemble	0	2	0	2
Total	**Hommes**	**2**	**13**	**44**	**59**
	Femmes	**6**	**42**	**82**	**130**
	Ensemble	**8**	**55**	**126**	**189**

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

Le département de Ranérou ne compte que 8 éducateurs (4,2%) alors que Matam avec 126 éducateurs soit 66,66% et Kanel avec 55 éducateurs, soit 29,1%, dominent dans la répartition du personnel.

Une forte mobilité des enseignants ne permet pas d'améliorer la qualité des enseignements-apprentissages dans ce sous-secteur. Le tableau ci-dessous montre qu'au courant de l'année 2019, l'IEF de Ranérou a un personnel de plus par rapport à 2018, celle de Kanel a enregistré une hausse de 17% et celle de Matam de 12% sur la période 2018-2019. Globalement, au niveau régional, l'effectif a augmenté de 13% sur la même période.

Tableau IV-4 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Ranérou	Kanel	Matam	Région
Case communautaire/CPE	2017/2018	6	0	3	9
	2018/2019	5	2	2	9
	Variation	-1	2	-1	0
Case des Tout Petits	2016/2017	1	33	48	82
	2018/2019	3	39	53	95
	Variation	2	6	5	12
Ecole maternelle	2016/2017	0	11	62	73
	2018/2019	0	12	71	83
	Variation	0	+9	+15	+14
Garderie d'enfants	2016/2017	0	3	0	3
	2018/2019	0	2	0	2
	Variation	0	-33	0	-33
Total	**2016/2017**	**7**	**47**	**113**	**167**
	2018/2019	**8**	**55**	**126**	**189**
	Variation %	**+14**	**+17**	**+12**	**+13**

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

Le sous-secteur DIPE a connu une hausse des effectifs lors du dernier mouvement national. Plus de 20 enseignants ont été affectés dans les cases ; ce qui va freiner les fermetures de structures enregistrées auparavant.

Le tableau ci-dessous montre que l'essentiel des enseignants du préscolaire ont le niveau du BFEM (63,8%), suivent les titulaires du BAC (30,7%). Les 5,5% restants sont constitués de 3 enseignants sans diplôme académique, d'un autre ayant le niveau bac+2 et de 3 enseignants disposant du CFEE.

Tableau IV-5 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative

Circonscription administrative / Fonction	DEUG	BAC	BFEM	CFEE	Sans diplôme	total
Ranérou						
Directeur		1	1			2
Educateur " craie en main"		5	1			6
Kanel						
Directeur		11	12			23
Educateur " craie en main"		16	12	1	3	32
Matam						
Directeur		10	25	1	1	37
Educateur " craie en main"	1	18	68	2		89
Région						
Directeur	1	22	38	1	1	62
Educateur " craie en main"	1	39	81	3	3	127

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

Certains de ces enseignants ont obtenus des diplômes professionnels. En effet, La réforme introduite dans la formation initiale des élèves-maîtres s'est traduite par un dépérissement des corps émergents. Dans les structures DIPE, on note un nombre important d'instituteurs adjoints (91 sur 189), alors que le reste est constitué d'instituteurs (59 sur 184) et les enseignants sans diplôme professionnel (39) sont toujours présents dans ce sous-secteur en 2019.

Tableau IV-6 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut établissement	CAP	CEAP	Sans diplôme	Total
Ranérou	**Public**	5	2	1	8
	Privé				
	Total	5	2	1	8
Kanel	**Public**	19	18	16	53
	Privé			2	2
	Total	19	18	18	55
Matam	**Public**	35	70	15	120
	Privé		1	5	6
	Total	35	71	20	126
Région	**Public**	59	90	32	181
	Privé		1	7	8
	Total	59	91	39	189

Source : Inspection d'académie de Matam, 2019

Il convient de noter qu'au niveau du privé, aucun enseignant n'a obtenu le diplôme de CAP. Sur les 8 enseignants du privé, 7 n'ont pas de diplôme.

IV.1.3. LES EFFECTIFS

Pour le compte de l'année scolaire 2018-2019, les effectifs dans le préscolaire sont de 5 965 enfants dont 3 314 filles et 2651 garçons. Ces effectifs sont répartis dans les trois IEF selon le tableau ci-dessous.

Tableau IV-7 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Ranérou	Kanel	Matam	Région
Case communautaire /Classe préscolaire à l'Elémentaire (CPE)	**Garçons**	43	32	35	**110**
	Filles	51	41	35	**127**
	Ensemble	94	73	70	**237**
Case des Tout Petits	**Garçons**	35	665	757	**1457**
	Filles	58	895	1055	**2008**
	Ensemble	93	1560	1812	**3465**
Ecole maternelle	**Garçons**		169	841	**1010**
	Filles		209	902	**1111**
	Ensemble		378	1743	**2121**
Garderie d'enfants	**Garçons**		74		**74**
	Filles		68		**68**
	Ensemble		142		**142**
Total	**Garçons**	78	940	1633	**2651**
	Filles	109	1213	1992	**3314**
	Ensemble	**187**	**2153**	**3625**	**5965**

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

Dans tous les départements, quel que soit le type d'établissement préscolaire, les filles sont plus nombreuses que les garçons. Notons aussi que les cases des tout petits et les écoles maternelles sont plus fréquentées par les filles dans toute la région sur la période 2018-2019.

L'analyse du tableau ci-dessous montre que les effectifs enrôlés dans le préscolaire ont connu une hausse de 2% sur la période 2018-2019. Cette hausse cache des disparités. En effet, le département de Ranérou-Ferlo a enregistré une baisse de 23% des effectifs enrôlés. Concernant l'effectif des cases communautaires et classes préparatoires à l'Elémentaire (CPE), sur la période 2018-2019, une baisse est notée dans les départements de Ranérou-Ferlo (53%) et Matam (47%).

Tableau IV-8 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Ranérou	Kanel	Matam	Région
Case communautaire /Classe préscolaire à l'Elémentaire (CPE)	**2017/2018**	198	0	131	329
	2018/2019	94	73	70	237
	Variation en %	-53		-47	-28
Case des Tout Petits	**2017/2018**	45	1523	1809	3377
	2018/2019	93	1560	1812	3465
	Variation en %	+107	+2	0	+3
Ecole maternelle	**2017/2018**		361	1659	2020
	2018/2019		378	1743	2121
	Variation en %		+5	+5	+5
Garderie d'enfants	**2017/2018**		140		140
	2018/2019		142		142
	Variation en %		+1		+1
Total	**2017/2018**	243	2024	3599	5866
	2018/2019	187	2153	3625	5965
	Variation en %	-23	+6	+1	+2

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

Précisons également que les écoles maternelles et les garderies d'enfants n'existent pas dans le département de Ranérou-Ferlo. Egalement, le département de Matam ne compte pas de garderies d'enfants.

IV.1.4. INTENSITE DE LA PRESCOLARISATION

La participation des enfants dans le préscolaire est mesurée par le taux brut de préscolarisation (TBPS). Cet indicateur permet d'appréhender le niveau de couverture de la préscolarisation (population d'âge 3 à 5 ans).

L'évolution du TBPS au cours des deux dernières années confirme la tendance baissière de l'Académie de Matam (-0,90%). Aussi, le taux brut de préscolarisation qui est de 7,90% en 2019, est encore faible et loin de la moyenne nationale 17,80%. L'académie reste aussi marquée par les disparités entre les 3 départements : les faibles taux sont enregistrés à Ranérou (2,20%% dont 2,60%pour les filles) ; Kanel (6,20% dont 7,10% pour les filles) ; Matam (11% dont 11,10% pour les filles).

Tableau IV-9 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBPS Garçons	TBPS Filles	TBPS Global	Indice de parité F/G
Ranérou	2017/2018	2,67%	3,18%	2,92%	1,19
	2018/2019	1,90%	2,60%	2,20%	1,41
	Variation en %	-0,77	-0,58	-0,72	0,22
Kanel	2017/2018	5,90%	6,90%	6,40%	1,17
	2018/2019	5,40	7,10	6,20	1,31
	Variation en %	-0,50%	0,20%	-0,20%	0,14
Matam	2017/2018	9,50%	13,00%	11,20%	1,37
	2018/2019	8,90%	11,10%	10,00%	1,25
	Variation en %	-0,60	-1,90	-1,20	-0,12
Région	2017/2018	7,80%	9,90%	8,80%	1,27
	2018/2019	6,90%	8,80%	7,90%	1,27
	Variation en %	-0,90	-1,10	-0,90	0,00

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

L'indice de parité est constant à 1,27 et reste toujours en faveur des filles. La contribution des collectivités territoriales, des communautés et des partenaires doit être encouragée si on veut atteindre les objectifs de la scolarisation et prendre en charge effectivement la petite enfance dans la région.

IV.2. L'ELEMENTAIRE

L'enseignement élémentaire accueille les enfants âgés de 6 à 12 ans. C'est le sous-secteur le plus important du système éducatif régional tant par ses effectifs (structures, personnels, élèves) que par les moyens qui lui sont consacrés.

L'examen de la composition du réseau scolaire, entre 2018 et 2019 révèle des efforts de diversification et d'adaptation de l'offre éducative par la prise en compte de l'enseignement religieux, l'extension du réseau par les écoles franco-arabes et la satisfaction de la demande d'éducation des populations par l'ouverture de classes passerelles.

IV.2.1. LES INFRASTRUCTURES

Dans l'optique de réaliser la scolarisation universelle, le Sénégal poursuit les stratégies d'élargissement de l'accès à travers la diversification de l'offre éducative. C'est ainsi qu'une attention particulière a été accordée aux écoles et structures dispensant, outre le programme d'enseignement en français, un enseignement en arabe, voire religieux et la réintégration des enfants hors système via les classes passerelles.

Globalement, le nombre d'école élémentaire dans la région a baissé entre 2018 et 2019 passant de 434 écoles à 432, soit une baisse de 2 écoles. Cependant, on note une

timide évolution dans l'IEF de Matam (+3%), une importante baisse dans l'IEF de Kanel (-6%) et une légère augmentation dans l'IEF de Ranérou (+1%). Cela s'explique par la mobilité du personnel qui n'autorise pas l'extension, le dégel et l'ouverture de nouvelles créations.

Tableau IV-10 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscriptions administratives	2017/2018			2018/2019			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Ranérou	93		93	94		94	+1		+1
Kanel	141		141	133		133	-6		-6
Matam	199	1	200	204	1	205	+3	0	+3
Région	424	10	434	431	1	432	+2	-90	0

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

Pour atteindre le taux d'accroissement du niveau national (1,5%), il faut une dotation conséquente de l'académie en personnel enseignant.

Dans l'académie, les structures d'accueil des élèves de l'élémentaire sont composées de classes simples, doubles flux et multigrades comme le montre le tableau ci-dessous. Les classes dites spéciales constituées de doubles flux et de multigrades sont encore nombreuses dans la région. Sur les 2530 classes de l'académie, les 1063 sont multigrades (42,0%), les 77 sont double flux (3,0%) et les classes simples sont de 1390 (59,4%). Les classes spéciales existent dans tous les départements. Le département de Ranérou compte 282 classes multigrades (CMG) constituant 80,3% du réseau, traduit ainsi la faiblesse des effectifs et le déficit en personnel enseignant surtout en milieu rural.

Tableau IV-11 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Statut des établissements	Type de Groupe pédagogique			Total général
		Simple	double flux	multigrade	
Ranérou	Public	69		282	351
	Privé				
	Total	69		282	351
Kanel	Public	384	59	383	826
	Privé				
	Total	384	59	383	826
Matam	Public	931	18	398	1347
	Privé	6			6
	Total	937	18	398	1353
Région	Public	1384	77	1063	2524
	Privé	6	0	0	6
	Total	1390	77	1063	2530

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019.

Le département de Matam comptabilise 398 CMG soit 29,54% des classes et celui de Kanel compte 383 CMG, soit 46,36%. La dominance des classes spéciales démontrent l'importance du déficit en personnel enseignant.

IV.2.2. LE PERSONNEL

Le personnel enseignant de l'élémentaire est le plus important de l'académie en 2019. Cependant, il a connu une augmentation (+8%) ces 2 dernières années.

Entre 2018 et 2019, le nombre d'enseignants de l'élémentaire est passé de 2187 à 2351 soit un accroissement de 8%. Cet accroissement est plus important chez les femmes avec +16%, alors qu'il est de +6% chez les hommes. L'essentiel du personnel officie dans le public (99,66%) ; le personnel dans le privé est très faible (8 enseignants) et traduit les efforts à faire dans l'accès. La proportion de femmes est faible (23,44%) et les hommes sont largement majoritaires dans le personnel des 3 IEF (76,55%).

Tableau IV-12 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	2017/2018			2018/2019			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Ranérou	H	201		201	217		217	+8		+8
	F	61		61	63		63	+3		+3
	Ens	262		262	280		280	+7		+7
Kanel	H	500		500	553		553	+11		+11
	F	143		143	168		168	+17		+17
	Ens	643		643	721		721	+12		+12
Matam	H	1002	6	1008	1029	7	1036	+3	+17	+3
	F	273	1	274	321	1	322	+18	0	+18
	Ens	1275	7	1282	1350	8	1358	+6	+14	+6
Région	H	1703	6	1709	1799	7	1806	+6	+17	+6
	F	477	1	478	552	1	553	+16	0	+16
	Ens	2180	7	2187	2351	8	2359	+8	+14	+8

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

L'analyse du tableau ci-dessous montre que de 2018 à 2019, le personnel de l'élémentaire passe de 2 180 à 2 359 enseignants soit une augmentation de 8% en valeur relative et de 179 enseignants en valeur absolue. Cependant, malgré les allocations en personnel enseignants, le déficit persiste à cause du personnel quittant la région via le mouvement national. A la faveur de la politique gouvernementale de reclassement universel, on note un dépérissement du corps des contractuels au profit de celui des permanents (886 en 2019 contre 953 en 2018 soit une baisse de 8%). L'extinction définitive du corps des volontaires est constatée.

Tableau IV-13 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut du personnel	2017/2018	2018/2019	Variation en %
Ranérou	Permanents	56	45	-24
	Contractuels	206	235	12
	Volontaires	0	0	0
	Ensemble	262	280	6
Kanel	Permanents	211	170	-24
	contractuels	432	551	22
	volontaires	0	0	0
	Ensemble	643	721	11
Matam	Permanents	686	671	-2
	contractuels	588	687	14
	volontaires	1	0	-100
	Ensemble	1275	1358	6
Région	Permanents	953	886	-8
	contractuels	1226	1473	17
	volontaires	1	0	-100
	Ensemble	2180	2359	8

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

Le sous-secteur de l'élémentaire connaît également un déficit criard en personnel, les prévisions d'ouverture, de dégel ou d'extension d'écoles n'ont pu être réalisées à cause des départs massifs des enseignants. Les nouveaux enseignants affectés dans la région n'ont servi en réalité qu'à couvrir les départs massifs du mouvement national.

Ainsi, en termes de diplôme, le personnel enseignant est hétérogène. Le tableau suivant montre que l'académie de Matam est bien fournie en personnels diplômés. Les titulaires du Bac et du BFEM constituent l'essentiel du personnel enseignant dans le programme Elémentaire (88,5%). Les titulaires du BAC+ (DEUG, licence, maîtrise et +) représentent 8,9%.

Depuis 2011, le niveau de recrutement est relevé au baccalauréat, ce qui explique la forte proportion des diplômés de l'enseignement supérieur dans ce sous-secteur.

Tableau IV-14 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique

Diplôme académique	Effectif	Part %
Maîtrise et +	65	3
Licence	146	6
DEUG	61	3
BAC	1393	59
BFEM	694	29
Total	2359	

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019.

IV.2.3. LES EFFECTIFS

Avec 85 225 élèves en 2019 contre 83 672 en 2018, les effectifs de l'académie ont connu une augmentation de 1 553 élèves soit une évolution de +2%. Le tableau dresse la situation des structures et de l'évolution des effectifs.

Tableau IV-15 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Matam selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	2017/2018			2018/2019			Variation en %		
		Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
Ranérou	Public	1964	3249	5213	1853	3011	4864	-6	-7	-7
	Privé									
	Total	1964	3249	5213	1853	3011	4864	-6	-7	-7
Kanel	Public	11150	20588	31738	11230	21001	32231	+1	+2	+2
	Privé									
	Total	11150	20588	31738	11230	21001	32231	+1	+2	+2
Matam	Public	19291	27219	46510	19892	27974	47866	+3	+3	+3
	Privé	105	106	211	120	144	264	+14	+36	+25
	Total	19396	27325	46721	20012	28118	48130	+3	+3	+3
Région	Public	32405	51056	83461	32975	51986	84961	+2	+2	+2
	Privé	105	106	211	120	144	264	+14	+36	+25
	Total	32510	51162	83672	33095	52130	85225	+2	+2	+2

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

L'Académie a obtenu un accroissement des effectifs des élèves de 2% entre 2018 et 2019. La part du privé reste encore faible avec 264 élèves, soit 0,3% des effectifs. Le département de Matam compte 48 130 élèves, celui de Kanel suit avec 32 231 et Ranérou ferme la marche avec 4 864 élèves. L'offre éducative des enfants de 6 - 12 ans dans la région devra être adaptée aux demandes d'éducation des zones à besoins spécifiques (franco-arabe, éducation inclusive, etc.).

Sur la période 2018-2019, les ratios élèves/classes et élèves/enseignants passent respectivement de 35 et 38 à 34 et 36. Ainsi, le nombre d'élèves par classe baisse au même titre que le ratio élève/enseignant. Ce qui signifie que les classes sont décongestionnées et que le nombre d'élèves par groupe pédagogique est réduit. Ces bons résultats découlent des efforts soutenus dans les constructions scolaires ces dernières années.

Tableau IV-16 : Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	2017/2018		2018/2019		Variation en %	
		Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant	Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant	Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant
Ranérou	H	6	10	5	7	-17	-30
	F	9	53	9	11	0	-79
	Ens	15	20	14	17	-7	-15
Kanel	H	15	22	14	16	-7	-27
	F	28	144	25	29	-11	-80
	Ens	43	49	39	45	-9	-8
Matam	H	15	19	15	15	0	-21
	F	21	100	21	21	0	-79
	Ens	36	36	36	35	0	-3
Région	H	14	19	13	14	-7	-26
	F	21	107	21	22	0	-79
	Ens	35	38	34	36	-3	-5

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019.

Cependant, on note des disparités entre l'IEF de Ranérou qui enregistre des ratios faibles (en 2019, 14 élèves/classe et 17 élèves/enseignant) et celui de Kanel (39 élèves/classe et 45 élèves/enseignant).

IV.2.4. INTENSITE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCES DANS L'ELEMENTAIRE

L'accès à l'école élémentaire est mesuré à partir du taux brut d'admission (TBA) qui indique la proportion d'enfants nouvellement admis au cours d'initiation (CI). Le tableau ci-après fait le point sur cet indicateur entre 2018 et 2019.

Tableau IV-17 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) (%) selon le sexe, par circonscription administrative dans l'élémentaire

Indicateurs	Années	TBA Garçons	TBA Filles	TBA Global	Indice de parité F/G
Ranérou	2017/2018	44,77%	73,73%	58,93%	1,58
	2018/2019	56,40%	78,90%	67,60%	1,4
	Variation en %	11,63%	5,17%	8,67%	-0,18
Kanel	2017/2018	49,10%	89,00%	68,40%	1,81
	2018/2019	54,40%	97,40%	75,60%	1,79
	Variation en %	5,30%	8,40%	7,20%	-0,02
Matam	2017/2018	87,40%	127,20%	106,90%	1,46
	2018/2019	93,10%	137,10%	114,30%	1,47
	Variation en %	5,70%	9,90%	7,40%	0,01
Région	2017/2018	67,40%	109,30%	87,80%	1,62
	2018/2019	72,80%	113,70%	92,80%	1,56
	Variation en %	5,40%	4,40%	5,00%	-0,06

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

Le taux d'accès au CI est passé de 87,8% en 2018 à 92,8% en 2019 et demeure loin de l'objectif national estimé à 105,5%. Nous constatons une tendance haussière du TBA au CI au niveau de toutes les structures. Celui des filles est partout plus élevé en 2019 (113,7% contre 72,8% pour les garçons) comme en 2018 (109,3% contre 67,4%). Le TBA des filles dépasse

100% dans l'IEF de Matam (137,1% en 2019), dépassant largement la moyenne régionale (87,8%). Les IEF de Kanel se situent à 97,4% et Ranérou avec 78,9% vient en dernière position. L'indice de parité est en faveur des filles avec 1,62 en 2018 et 1,56 en 2019 et a une baisse de -0,06.

IV.3.4.1 Le Taux Brut de Scolarisation (TBS).

L'intensité de la scolarisation est mesurée par le Taux Brut de Scolarisation (TBS). Cet indicateur mesure la capacité du système éducatif à accueillir les enfants scolarisables. Le tableau ci-après présente l'évolution du TBS au cours des deux années.

Tableau IV-18 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) (%) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité F/G
Ranérou	2017/2018	31,60%	50,88%	41,20%	1,61
	2018/2019	33,00%	54,00%	43,50%	1,64
	Variation en %	1,40%	3,12%	2,30%	0,03
Kanel	2017/2018	41,30%	78,30%	59,30%	1,9
	2018/2019	43,60%	85,40%	64,00%	1,96
	Variation en %	2,30%	7,10%	4,70%	0,06
Matam	2017/2018	66,30%	99,70%	82,40%	1,5
	2018/2019	70,20%	106,50%	87,70%	1,52
	Variation en %	3,90%	6,80%	5,30%	0,02
Région	2017/2018	53,60%	87,80%	70,30%	1,64
	2018/2019	55,20%	92,20%	73,20%	1,67
	Variation en %	1,60%	4,40%	2,90%	0,03

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

Globalement la région a enregistré un TBS de 73,2% en 2019, soit une augmentation de 3 points par rapport à 2018 (70,3%), mais il reste toujours faible et se situe encore en dessous de la moyenne nationale (93,0%). L'examen du TBS met en évidence une scolarisation à l'élémentaire dominée par la proportion de filles avec 92,2%, contre 55,2% chez les garçons en 2019. L'indice de parité reste en faveur des filles et est de 1,67.

Toutes les IEF ont connu une augmentation de leur TBS :

- IEF de Matam, augmentation de 5 points entre 2019 (87,7%) et 2018 (82,4%) ;
- IEF de Ranérou, malgré les faibles TBS en 2019 (43,5%) et 2018 (41,2%), soit une hausse de 2 points ;
- IEF de Kanel qui a aussi obtenu une augmentation de 5 points de son TBS entre 2018 (59,3%) et 2019 (64,0%).

La nécessité d'initier d'importantes politiques de scolarisation des enfants persiste et se pose avec acuité.

De façon générale, la forte intensité de la fréquentation scolaire des filles se justifie, en partie, par l'effet des nombreux projets et programmes initiés en leur faveur, pour leur maintien et leur promotion.

Le faible accès des garçons à l'élémentaire peut s'expliquer par les pratiques socio-culturelles (dont la transhumance des pasteurs du Ferlo) et religieuses qui favorisent leur éducation dans les daaras ou dans écoles arabo-islamiques, plutôt que dans les écoles formelles.

L'efficacité interne renseigne sur ce que sont devenus les élèves inscrits dans le système éducatif de l'année précédente. En effet, les performances du système éducatif sont analysées, en partie, à partir de l'efficacité interne (la promotion, le redoublement et l'abandon).

Tableau IV-19 : Répartition des flux (%) selon le niveau d'étude, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Indicateur de flux	CI	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2
Ranérou	taux de promotion		95,10	80,20	60,30	85,90	83,10 %
	taux de redoublement	0,3%	1,30	1,30	1,60	1,60	0,90
	taux d'abandon		3,60	18,50	38,10	12,50	16,00
Kanel	taux de promotion		82,60	89,20	81,20	74,10	71,00
	taux de redoublement	0,5%	2,20	1,10	2,90	2,20	5,40
	taux d'abandon		15,20	9,70	15,90	23,70	23,60
Matam	taux de promotion		82,40	82,60	89,60	77,10	79,00
	taux de redoublement	1,0%	3,80	1,40	4,00	2,30	6,90
	taux d'abandon		13,80	16,00	6,40	20,60	14,10
Région	taux de promotion		83,20	85,00	84,70	76,30	76,00
	taux de redoublement	0,8%	3,00	1,30	3,40	2,20	6,10
	taux d'abandon		13,80	13,70	11,90	21,50	17,90

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

En 2019, l'analyse de la situation des flux scolaires à l'élémentaire montre une évolution des différents indicateurs en dents de scie du CI au CM2.

Le taux de promotion connaît une importante hausse au CP. Le taux de redoublement est encore élevé au niveau des classes de consolidation (3% au CP ; 3,4% au CE2 ; 6,1% au CM2). La directive relative à l'élimination des redoublements intra étapes n'est toujours pas respectée.

L'abandon est aussi élevé pour certains cours (13,8% au CP ; 21,5% au CM1 et 17,9% au CM2). Ces forts taux d'abandon seraient, en partie, favorisés par des facteurs scolaires (distance entre l'école et le domicile surtout en milieu rural, écoles à cycle incomplet où le redoublement n'est pas possible, inadaptation de l'offre au milieu, manque de suivi-encadrement des élèves en difficultés, etc.) ou des facteurs socio-économiques (la pauvreté, les déplacements de famille en pleine année scolaire, les

mariages et grossesses précoces, la séparation des parents, etc.). Des mesures hardies doivent être prises en vue d'une réduction drastique de la déperdition scolaire.

IV.3.4.2 LE TAP

La scolarisation universelle telle que définie dans la Lettre de Politique Sectorielle de 2013 vise l'achèvement du cycle élémentaire. Le Sénégal s'est fixé comme objectif à l'Horizon 2030 l'atteinte d'un taux d'achèvement de presque 100%. Le tableau ci-après dresse l'évolution de cet indicateur.

Tableau IV-20 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) (%) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	Dépt de Ranérou	Dépt de Kanel	Dépt de Matam	Région de Matam
TAP Garçons	2017/2018	27,70%	23,80%	36,40%	30,40%
	2018/2019	16,62%	24,73%	37,65%	30,43%
	Variation %	-11,08%	0,93%	1,25%	0,03%
TAP Filles	2017/2018	37,00%	57,60%	62,30%	58,60%
	2018/2019	27,34%	58,20%	68,95%	60,79%
	Variation %	-9,66%	0,60%	6,65%	2,19%
TAP Global	2017/2018	32,30%	17,30%	49%	44,10%
	2018/2019	21,98%	40,90%	52,62%	45,07%
	Variation %	-10,32%	23,60%	3,62%	0,97%

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

En 2019, le taux d'achèvement du primaire s'établit à 45,1%, connaissant ainsi une légère augmentation de 1 point par rapport à 2018 (44,1%). Il se situe toujours en deçà de la moyenne nationale (61,5% dont 67, 6% pour les filles). Pour améliorer le taux d'achèvement du primaire de l'académie, il faut s'appuyer, entre autres, sur l'amélioration de la qualité des enseignements-apprentissages, mettre en place un dispositif de suivi-encadrement et de remédiation, mais aussi veiller à la réduction des abandons et redoublements constatés dans les premières années des étapes du cycle élémentaire, c'est-à-dire au CI, au CE1 et au CM1.

IV.3. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL

Le sous-secteur de l'enseignement moyen, d'une durée de quatre ans, est destiné à la population de la tranche d'âge de 12-15 ans et le secondaire, d'une durée de trois (3) ans, accueille les enfants de 16 à 18 ans.

IV.3.1. LA TRANSITION

Le passage du cycle élémentaire au cycle moyen et de ce dernier au cycle secondaire sont des phases très importantes en analyse de population scolaire. A ce niveau,

l'indicateur d'appréciation le plus couramment utilisé est le taux de transition. Il permet de déterminer, d'une part, la proportion d'élèves de la classe de CM2 de l'année précédente qui passe en classe de sixième des collèges l'année suivante et, d'autre part, celle des élèves de 3ème qui passe en classe de seconde des lycées l'année suivante.

Tableau IV-21 : Evolution du taux de transition (%) selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Cycle	Année scolaire	Sexe	Ranérou	Kanel	Matam	Région	Sénégal
Moyen	2017/2018	Masc.	73,18%	57,60%	66,78%	65,30%	67,53%
		Fem.	60,10%	52,40%	64,09%	57,50%	65,38%
		Ens.	66,23%	54,30%	65,17%	60,50%	66,38%
	2018/2019	Masc.	98,40%	93,00%	84,30%	87,90%	75,80%
		Fem.	66,70%	76,20%	73,80%	74,40%	72,30%
		Ens.	80,30%	81,40%	77,80%	79,30%	73,90%
	Variation en %	Masc.	25,22%	35,40%	17,52%	22,60%	8,27%
		Fem.	6,60%	23,80%	9,71%	16,90%	6,92%
		Ens.	14,07%	27,10%	12,63%	18,80%	7,52%
Secondaire	2017/2018	Masc.	58,30%	64,50%	61,90%	62,40%	60,76%
		Fem.	43,80%	45,80%	55,30%	52,00%	57,77%
		Ens.	51,30%	53,40%	57,90%	56,20%	59,21%
	2018/2019	Masc.	45,60%	72,90%	77,60%	73,60%	61,70%
		Fem.	43,40%	63,10%	78,60%	72,00%	59,00%
		Ens.	44,60%	66,60%	78,20%	72,60%	60,20%
	Variation en %	Masc.	-12,70%	8,40%	15,70%	11,20%	0,94%
		Fem.	-0,40%	17,30%	23,30%	20,00%	1,23%
		Ens.	-6,70%	13,20%	20,30%	16,40%	0,99%

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

De 2018 à 2019, le taux de transition au moyen a connu une hausse de 18,8 points passant de 60,5% à 79,3%. Partout dans les trois IEF, les taux de transition CM2-Sixième des filles sont en-dessous de ceux des garçons. Cet aspect peut être mis en rapport avec la persistance de certains phénomènes et pratiques socio-culturelles comme les grossesses non désirées et mariages précoces.

Les taux de transition du moyen et du secondaire de l'académie dépassent respectivement la moyenne nationale de 6 et 12 points.

IV.3.2. LES INFRASTRUCTURES

Dans l'académie de Matam, l'enseignement moyen compte 79 collèges dont 7 privés en 2019 contre 78 en 2018. Près de la moitié des structures sont implantées dans l'IEF de Matam (36 CEM, soit 45% du réseau).

Tableau IV-22 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative

Cycle	Année scolaire	Statut	Ranérou	Kanel	Matam	Région
Moyen	2017/2018	Public	7	28	33	68
		Privé		4	3	7
		Total	7	32	36	75
		Nb. GP	29	183	303	515
	2018/2019	Public	7	29	32	68
		Privé		4	4	8
		Total	7	33	36	79
		Nb. GP	28	194	301	523
	Variation en %	Public	0%	4%	-3%	0%
		Privé		0%	33%	14%
		Total	0%	3%	0%	5%
		Nb. GP	-3%	6%	-1%	2%
Secondaire	2017/2018	Public	2	7	17	26
		Privé		3	3	6
		Total	2	10	20	32
		Nb. GP	16	80	184	280
	2018/2019	Public	2	7	18	27
		Privé		2	3	5
		Total	2	9	21	32
		Nb. GP[4]	17	79	195	291
	Variation en %	Public	0%	0%	6%	4%
		Privé		-33%	0%	-17%
		Total	0%	-10%	5%	0%
		Nb. GP	6%	-1%	6%	4%

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

En 2019, le nombre d'établissements secondaires est de 32 lycées dont 6 privés.
La carte scolaire du moyen et du secondaire montre une inégalité dans la distribution des établissements. L'IEF de Matam est bien dotée de collèges et lycées avec 57 structures de l'enseignement moyen et secondaires. Le secteur privé dans la région est encore à l'état embryonnaire et inexistant dans l'IEF de Ranérou.

Les groupes pédagogiques ont augmenté de 2% dans le moyen et de 4% dans le secondaire. Cette augmentation du nombre des groupes pédagogiques se justifie par la densification du réseau.

IV.3.3. LE PERSONNEL

Le personnel enseignant de l'académie est composé de plusieurs corps que sont les permanents, les contractuels et les vacataires. Le tableau retrace la répartition par circonscription.

[4] GP = Groupe Pédagogique

Tableau IV-23 : Répartition du personnel enseignant du moyen général selon le corps et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Corps	Public			Privé			Total		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
Ranérou	Permanents	39	5	44			0	39	5	44
	Contractuels	6		6			0	6	0	6
	Vacataires			0			0	0	0	0
	Total	45	5	50			0	45	5	50
Kanel	Permanents	148	17	165			0	148	17	165
	Contractuels	43	9	52	5		5	48	9	57
	Vacataires			0			0	0	0	0
	Total	191	26	217	5		5	196	26	222
Matam	Permanents	225	60	285			0	225	60	285
	Contractuels	104	27	131	2	2	4	106	29	135
	Vacataires			0			0	0	0	0
	Total	329	87	416	2	2	4	331	89	420
Région	Permanents	412	82	494	0	0	0	412	82	494
	Contractuels	153	36	189	7	2	9	160	38	198
	Vacataires			0			0	0	0	0
	Total	565	118	683	7	2	9	572	120	692

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

En 2019, le personnel enseignant officiant dans le moyen général est de 692 professeurs. L'analyse de ce personnel va s'articuler autour de trois (3) composantes : les permanents, les contractuels et les vacataires. Plus de la moitié du personnel est composé par les permanents (71,4%). La part des femmes dans les effectifs du personnel enseignant est encore faible avec 17,3%.

Concernant le personnel enseignant des lycées, il est composé pour l'essentiel de permanents ou titulaires, contractuels et vacataires ainsi répartis dans le tableau suivant.

Tableau IV-24 : Répartition du personnel enseignant du secondaire général selon le corps et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Corps	Public			Privé			Total		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
Ranérou	Permanents	24		24			0	24	0	24
	Contractuels	1		1			0	1	0	1
	Vacataires			0			0	0	0	0
	Total	25		25			0	25	0	25
Kanel	Permanents	73	6	79	1		1	74	6	80
	Contractuels	47	10	57	6		6	53	10	63
	Vacataires			0			0	0	0	0
	Total	120	16	136	7		7	127	16	143
Matam	Permanents	203	28	231	1	2	3	204	30	234
	Contractuels	99	17	116	17		17	116	17	133
	Vacataires			0			0	0	0	0
	Total	302	45	347	18	2	20	320	47	367
Région	Permanents	300	34	334	2	2	4	302	36	338
	Contractuels	147	27	174	23	0	23	170	27	197
	Vacataires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	447	61	508	25	2	27	472	63	535

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

L'essentiel du personnel est composé des permanents (338 soit 63,18%) et des corps émergeants (197 soit 36,82%). La part des femmes enseignantes représente 11,75% du personnel.

Tableau IV-25 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative

Cycle	Circonscription administrative	2017/2018			2018/2019			Variation %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Moyen	Ranérou	49	0	49	50		50	+2		+2
	Kanel	229	0	229	217	5	222	-5		-3
	Matam	435	0	435	416	4	420	-4		-3
	Région	713	0	713	**683**	9	**692**	-4		-3
Secondaire	Ranérou	21	0	21	25		25	+19		+19
	Kanel	136	0	136	136	7	143	0		+5
	Matam	281	0	281	347	20	367	+23		+31
	Région	**438**	0	**438**	**508**	27	**535**	+16		+22

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

De 1 151 enseignants du moyen et secondaire général en 2018, l'effectif du personnel atteint 1 227 en 2019. Le personnel a connu une augmentation de 76 enseignants.

Dans le moyen comme dans le secondaire, le personnel est concentré à Matam et à Kanel pour l'essentiel. Cela s'explique par le nombre important d'établissements et d'apprenants dans ces deux départements.

Le corps enseignant de l'académie est réparti selon le type de diplôme renseigné par le tableau ci-après.

Tableau IV-26 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique

Diplôme académique	Moyen				Secondaire			
	H	F	Ens	%	H	F	Ens	%
Maîtrise et +	28	1	29	4	236	30	266	50
Licence	78	16	94	14	212	29	241	45
DEUG	34	4	38	5	5	1	6	1
BAC	399	93	492	71	17	3	20	4
BFEM	43	6	49	7	2		2	0,0
Total	572	120	692	100	472	63	535	100

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

Au niveau du moyen, le personnel est dominé par les titulaires du Bac qui représentent 71% des enseignants, alors que le secondaire est dominé par les titulaires de la maîtrise et plus avec 50%. Ils sont suivis par les titulaires de la licence (14% dans le moyen et 45% dans le secondaire). Dans le moyen secondaire, les titulaires du BFEM sont surtout constitués des maîtres d'éducation physique et sportive (MEPS).

IV.3.4. LES EFFECTIFS

En 2018, l'enseignement moyen comptait 23 337 élèves dont 13 846 filles soit 59,3%. En 2019, par contre, il compte 24 376 élèves dont 14 777 filles soit 60,6%. Les effectifs de ce sous-secteur connaissent une augmentation de 1 039 élèves entre 2018 et 2019, soit 4,4%.

Le secondaire comptait en 2018, 9 456 élèves dont 5 024, soit 53,1%. En 2019, il compte 10 080 élèves dont 5 555 filles soit 55,1%. A l'instar des autres programmes d'enseignement général, l'effectif des filles au secondaire dépasse celui des garçons.

Les effectifs de ce sous-secteur enregistrent une augmentation de 624 élèves, soit 6,6% entre 2018 et 2019. Cette augmentation peut être articulée à l'accès qui s'est beaucoup amélioré mais aussi et surtout aux différentes politiques visant à éradiquer les décrochages.

Tableau IV-27 : Evolution et répartition des pourcentages d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Cycle Moyen				Cycle Secondaire			
		Filles	Garçons	total	%	Filles	Garçons	total	%
Ranérou									
2017/2018	Public	592	628	1220	100	159	216	375	100
	Privé				0				0
	Total	592	628	1220		159	216	375	
2018/2019	Public	459	542	1001	100	169	220	389	100
	Privé				0				0
	Total	459	542	1001		169	220	389	
Variation en %	Public	-22	-14	-18	0,00	6	2	4	0
	Privé				0,00				0
	Total	-22	-14	-18		6	2	4	
Kanel									
2017/2018	Public	4674	2727	7401	94,75	1154	1053	2207	86,21
	Privé	190	220	410	5,25	178	175	353	13,79
	Total	4864	2947	7811		1332	1228	2560	
2018/2019	Public	5497	2947	8444	95	1199	966	2165	85
	Privé	200	244	444	5	199	198	397	15
	Total	5697	3191	8888		1398	1164	2562	
Variation en %	Public	18%	8%	14%	0,25	4	-8	-2	-2
	Privé	5%	11%	8%	-0,25	12	13	12	2
	Total	17%	8%	14%		5	-5	0	
Matam									
2017/2018	Public	8359	5879	14238	99,52	3406	2896	6302	96,64%
	Privé	34	34	68	0,48	127	92	219	3,36%
	Total	8393	5913	14306		3533	2988	6521	
2018/2019	Public	8532	5773	14305	98,74	3811	2961	6772	95
	Privé	89	93	182	1,26	177	180	357	5
	Total	8621	5866	14487		3988	3141	7129	
Variation en %	Public	2	-2	0	-0,78	12	2	7	-2
	Privé	162%	174	168	0,78	39	96	63	2
	Total	3%	-1	1%		-100	5	9	
Région									
2017/2018	Public	13625	9234	22859	97,95	4719	4165	8884	93,95
	Privé	224	254	478	2,05	305	267	572	6,05
	Total	13849	9488	23337		5024	4432	9456	
2018/2019	Public	14488	9262	23750	97,43	5179	4147	9326	93
	Privé	289	337	626	2,57	376	378	754	7
	Total	14777	9599	24376		5555	4525	10080	
Variation en %	Public	6	0	4	-0,52	10	0%	5%	-1
	Privé	29	33	31	0,52	23	42	32	1
	Total	7	1	4		-69	2	7	

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

La répartition des élèves de l'enseignement secondaire dans la région s'établit comme le montre le tableau ci-dessous.

En somme, 8 660 élèves fréquentent les séries littéraires (86%) alors que dans les séries scientifiques, ils ne sont que 1 420 élèves (14%). Les filles en séries scientifiques sont de 682 élèves contre 738 garçons.

La série S est donc faiblement représentée et inégalement répartie entre les départements : Matam 949 élèves, Kanel 375 élèves et Ranérou 96 élèves). Il n'existe pas de séries scientifiques dans le privé.

Le niveau de cet indicateur traduit la prédominance des séries littéraires et pose le défi de la promotion des sciences et de la technologie. La faible fréquentation dans les séries scientifiques peut être imputée à des contraintes socio-culturelles défavorables à l'accès et au maintien des filles dans ces séries mais aussi à la mutation de certains éléments des équipes pédagogiques. Ce qui signifie qu'il y a lieu de renforcer les stratégies visant à orienter et surtout à maintenir les élèves dans les séries scientifiques d'où l'importance de l'option du gouvernement qui consiste à inverser la tendance dans l'orientation des élèves en classe de seconde vers les séries scientifiques.

A cet effet, sept (07) collèges ont bénéficié de financement dans le cadre des projets d'établissements à orientation scientifiques (PEOS). L'ouverture du Bloc Scientifique et Technologique (BST) participe à cet effort de promotion des sciences.

Tableau IV-28 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Niveau	Public			Privé			Total		
		Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	total
Ranérou										
Séries littéraires	Seconde	54	56	110				54	56	110
	Première	43	45	88				43	45	88
	Terminale	42	53	95				42	53	95
Séries scientifiques	Seconde	9	16	25				9	16	25
	Première	4	11	15				4	11	15
	Terminale	17	39	56				17	39	56
Kanel										
Séries littéraires	Seconde	435	266	701	38	35	73	473	301	774
	Première	278	221	499	56	53	109	334	274	608
	Terminale	287	303	590	105	110	215	392	413	805
Séries scientifiques	Seconde	81	56	137				81	56	137
	Première	59	49	108				59	49	108
	Terminale	59	71	130				59	71	130
Matam										
Séries littéraires	Seconde	1207	716	1923	49	46	95	1256	762	2018
	Première	1020	768	1788	55	56	111	1075	824	1899
	Terminale	1131	981	2112	73	78	151	1204	1059	2263
Séries scientifiques	Seconde	176	164	340				176	164	340
	Première	114	151	265				114	151	265
	Terminale	163	181	344				163	181	344
Région										
Séries littéraires	Seconde	1696	1038	2734	87	81	168	1783	1119	2902
	Première	1341	1034	2375	111	109	220	1452	1143	2595
	Terminale	1460	1337	2797	178	188	366	1638	1525	3163
Séries scientifiques	Seconde	266	236	502	0	0	0	266	236	502
	Première	177	211	388	0	0	0	177	211	388
	Terminale	239	291	530	0	0	0	239	291	530

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

IV.3.5. INTENSITE DE FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCES DU MOYEN ET DU SECONDAIRE

L'enseignement secondaire général constitue la destination privilégiée des élèves en provenance des collèges.

Les efforts de scolarisation des enfants n'ont pas laissé en rade la question de l'amélioration de l'environnement scolaire. L'obtention d'une moyenne annuelle de 10/20 en classe de troisième (fin du premier cycle) suffit pour passer en seconde même sans le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM). Ainsi, le tableau suivant décrit l'évolution du TBS au secondaire de 2018 à 2019.

Tableau IV-29 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Cycle	Années	TBS Garçons %	TBS Filles %	TBS Global %	Indice de parité
Ranérou	Moyen	2018	22,51	20,61	21,55	0,92
		2019	19,50	16,70	18,10	0,86
		Variation %	-3,01	-3,91	-3,45	-0,06
	Secondaire	2018	11,40	8,00	9,70	0,7
		2019	12,10	9,40	10,70	0,78
		Variation %	0,70	1,40	1,00	0,08
Kanel	Moyen	2018	27,70	43,40	35,70	1,57
		2019	20,80	40,30	30,10	1,94
		Variation %	-6,90	-3,10	-5,60	0,37
	Secondaire	2018	13,00	14,80	13,90	1,14
		2019	11,40	15,10	13,20	1,33
		Variation %	-1,60	0,30	-0,70	0,19
Matam	Moyen	2018	35,10	54,20	44,30	1,54
		2019	33,20	54,20	43,10	1,63
		Variation %	-1,90	0,00	-1,20	0,09
	Secondaire	2018	26,70	34,60	30,50	1,3
		2019	25,60	37,10	31,00	1,45
		Variation %	-1,10	2,50	0,50	0,15
Région	Moyen	2018	27,60	42,80	35,00	1,55
		2019	26,80	45,10	35,50	1,68
		Variation %	-0,80	2,30	0,50	0,13
	Secondaire	2018	19,70	23,70	21,60	1,2
		2019	18,60	25,50	21,90	1,37
		Variation %	-1,10%	1,80	0,30	0,17

Source : Inspection d'académie de Matam

En 2018, le TBS au moyen est de 35% dont 42,8% pour les filles et 27,6% pour les garçons ; celui du secondaire est de 21,6% dont 23,7% pour les filles et 19,7% pour les garçons. Au moyen comme au secondaire, les filles ont les meilleurs TBS. Ainsi l'indice de parité est de 1,55 au moyen et 1,17 au secondaire.

En 2019, le TBS au moyen est de 21,9% dont 25,5% pour les filles et 18,6% pour les garçons soit un indice de parité en faveur des filles de 1,37.

Les performances enregistrées dans le TBS entre 2018 et 2019 s'expliquent par les initiatives prises dans le cadre de l'amélioration de la qualité des enseignements

apprentissages et une meilleure gestion des problèmes de prise en charge des élèves vulnérables à la déperdition scolaire, l'émigration des jeunes et les abandons liés à des problèmes de tutorat par la création de structures de proximité.

Notons toutefois que des difficultés liées aux difficiles conditions de travail dans les zones rurales (équipements insuffisants ou inexistants, accès difficiles, déficit de professeurs, etc.) plombent le TBS autour de 21% en 2019. Les indices de parité du TBS qui sont en faveur des filles résultent des efforts fournis pour l'équité en matière de scolarisation dans le moyen et le secondaire. Le niveau atteint par le TBS au secondaire en 2019 signifie qu'un grand nombre de jeunes âgés de 16 à 18 ans sont encore en dehors du secondaire. Il y a donc lieu de fournir des efforts supplémentaires pour scolariser le maximum d'enfants de cet âge.

L'efficacité interne renseigne sur ce que sont devenus les élèves inscrits dans le système éducatif de l'année précédente. En effet, l'efficacité interne du système est analysée à partir des taux de flux (taux de promotion, de redoublement et d'abandon).

Le taux de promotion qui indique la proportion d'une cohorte d'élèves qui passe en classe supérieure se situe en 2019 à 80% en 6eme, 58% en 3eme et 45% en terminale

S'agissant du taux de redoublement, il est particulièrement élevé dans la région atteignant 14% en 6ième et en troisième et 74% en terminale. Dans le détail on remarque que la déperdition est plus importante à partir de la 4ième, où le taux de redoublement dépasse sensiblement les valeurs nationales. Les principales difficultés rencontrées tournent autour du manque de professeur surtout dans les disciplines telles que l'espagnol, les mathématiques, l'arabe, la philosophie, et l'EPS, de la faiblesse de l'encadrement des professeurs (pas d'IEMS dans l'académie), la récurrence des grèves et les mariages et grossesses précoces.

Au niveau du moyen secondaire, le dispositif de pilotage de la qualité vise à mettre l'accent sur les progressions harmonisées et évaluations standardisées, le recours aux chefs d'établissement chevronnés pour l'encadrement, la formation et le suivi des innovations pédagogiques, etc.

Tableau IV-30 : Répartition des indicateurs de flux (%) selon le niveau d'étude

Circonscription administrative	Indicateurs de flux	6ème	5ème	4ème	3ème	2nde	1ère	Tle
Ranérou	taux de promotion	57%	66%	51%	32%	40%	69%	60%
	taux de redoublement	8%	19%	16%	13%	14%	66%	147%
	taux d'abandon	35%	15%	33%	55%	46%	-35%	
Kanel	taux de promotion	89%	85%	65%	53%	65%	92%	39%
	taux de redoublement	11%	18%	16%	13%	15%	31%	64%
	taux d'abandon	0%	-3%	19%	34%	20%	-23%	
Matam	taux de promotion	75%	72%	66%	63%	77%	88%	48%
	taux de redoublement	16%	21%	29%	15%	21%	30%	76%
	taux d'abandon	9%	7%	5%	22%	2%	-18%	
Région	taux de promotion	80%	76%	65%	58%	72%	88%	45%
	taux de redoublement	14%	20%	24%	14%	19%	31%	74%
	taux d'abandon	6%	4%	11%	28%	9%	-19%	

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

Les résultats aux examens nationaux constituent aussi des indicateurs de mesure de l'efficacité du système. Entre 2018 et 2019, le BFEM et le BAC ont connu une évolution présentée par le tableau ci-après :

Tableau IV-31 : Evolution du taux d'admis (%) au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	BFEM			BAC		
		2017/2018	2018/2019	Variation %	2017/2018	2018/2019	Variation %
Ranérou	G	87,60	57,80	-29,80	37,50	41,79	+4,29
	F	79,60	36,67	-42,93	19,40	35,56	+16,16
	Ens	83,57	48,24	-35,33	29,60	39,29	+9,69
Kanel	G	78,42	79,48	+1,06	54,00	50,97	-3,03
	F	74,84%	71,09	-3,75	46,10	44,22	-1,88
	Ens	76,10%	74,21%	-1,89	50,30	47,47	-2,83
Matam	G	73,39	73,85	+0,46	44,00	50,89	+6,89
	F	61,04	65,99	+4,95	36,00	38,77	+2,77
	Ens	65,70	68,77	+3,07	40,00	44,50	+4,50
Région	G	75,90	74,49	-1,41	46,50	50,50	+4,00
	F	65,40	66,57	+1,17	38,20	39,99	+1,79
	Ens	69,30	69,50	+0,20	42,40	45,03	+2,63

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

Avec un taux de réussite au BFEM de 69,5% en 2019, les résultats ont progressé de 0,2 point par rapport à ceux de 2018. L'analyse selon le sexe, montre que les garçons avec 74,5% au BFEM et 50,5% au BAC, réussissent mieux que les filles avec 66,6% et 39,9%. L'écart entre les taux de réussite garçons et filles est très important dans l'académie. Le déséquilibre observé au niveau des taux de réussite des garçons et des filles indique, en effet, qu'il y a des efforts à faire pour non seulement le maintien des filles mais aussi et surtout leur réussite aux examens.

De manière globale, les résultats au BFEM et au BAC confirment ceux des différentes évaluations.

Les performances de l'académie au BFEM (+0,2%) et au BAC (+2,6%) entre 2018 et 2019 sont significatives et se justifient par les nombreuses initiatives et stratégies pertinentes pour l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages et la mise en place d'un dispositif de pilotage avec les cellules d'animation pédagogiques, le suivi-encadrement des chefs d'établissements et des professeurs mais aussi et surtout la préparation des élèves aux examens et concours.

La fonctionnalité du cadre de concertation pour le dialogue social a aussi fortement contribué à apaiser le climat social.

Notons toutefois que des difficultés demeurent dans le secteur, notamment le déficit de professeurs dans des disciplines comme la philosophie, les mathématiques, l'espagnol et l'EPS.

IV.4. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'académie abrite des établissements publics de formation professionnelle. Ces centres s'inscrivent dans la mise en œuvre de la nouvelle réforme qui consiste à développer les axes suivants :

- l'élargissement de l'accès à la formation professionnelle et technique ;
- l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages par la mise en œuvre de l'approche par compétence ;
- le renforcement de la gouvernance et de l'autonomie des structures ;
- Le développement et la mise en œuvre d'un dispositif d'appui et de suivi à l'insertion socioprofessionnelle et à l'apprentissage.

IV.4.1. LES INFRASTRUCTURES

Les sept (07) établissements publics de formation professionnelle de l'académie de Matam sont les Centres de Formation Professionnelle (CFP) de Kanel, de Waoundé, de Matam, de Ourossogui, de Ranérou, de Agnam et de Sinthiou Bamambé.

Les 2 nouveaux CFP (Agnam et de Sinthiou Bamambé) créés en 2018, n'ont commencé à accueillir les premiers apprenants qu'en 2019.

Une poursuite de la tendance à la densification du réseau des Centres de Formation Professionnelle est constatée : le CFP de Ndouloumadji est en construction et les CFP de Nabadji Civol, Bokidiawé, Sadel, Thiemping, Doumga Ouro Alpha sont en phase d'étude d'opportunité.

Le lycée technique professionnel de Matam a déjà obtenu une délibération, l'appel d'offre pour la construction évaluée à 5 500 000 000 est déjà lancée. Le démarrage des travaux reste donc imminent.

Tableau IV-32 : Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	2017/2018			2018/2019			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Ranérou	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Kanel	3	0	3	3	0	3	0	0	0
Matam	3	0	3	3	0	3	0	0	0
Région	**7**	**0**	**7**	**7**	**0**	**7**	0	0	0

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

IV.4.2. LE PERSONNEL

Au niveau de la formation professionnel, le personnel enseignant est appelé formateur. Ainsi, l'académie compte 103 formateurs dont 29 femmes (28,1%) et 74 hommes (71,8%).
Entre 2018 et 2019, les effectifs des formateurs sont passés de 89 à 103 enseignants, soit une augmentation de 15,7%. L'effectif des hommes est passé de 65 à 74 et celui des femmes de 24 à 29 enseignantes. Des améliorations sont constatées dans la dotation en personnel pour ce programme.

IV.4.3. LES EFFECTIFS

Les CFP de l'académie comptent 621 élèves en 2019 contre 524 en 2018 avec une augmentation de 19%. Les filles représentent 55,7% des élèves et les garçons sont de 44,3%.

IV.4.4. PERFORMANCES DE L'ETFP

La région ne dispose pas à ce jour d'un lycée technique. Par conséquent, les séries listées dans ce tableau ci-dessous n'existent pas.

Les apprenants des CFP ont participé aux examens nationaux du CAP et du BEP comme le décline le tableau ci-dessous :

Tableau IV-33 : Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel au cours des trois dernières années selon le diplôme

Diplôme	Nombre de candidats			Nombre d'admis			Taux de réussite %		
	2017/2018	2018/2019	Variation en %	2017/2018	2018/2019	Variation en %	2017/2018	2018/2019	Variation en %
CAP	87	57	-34,5	74	48	-35,1	85	84	-0,85
BEP	29	57	+96,6	11	31	+181,8	38	54	+16,45
Total	116	114	-1,7	85	79	-7,1	73	69	-3,98

Source : Inspection d'académie de Matam, mars 2019

En 2019 de façon spécifique, 5 centres de formation sur les 7 de la région ont présenté des candidats. Le taux de réussite au CAP a baissé par rapport à 2018 de 0,8% alors que celui du BEP a augmenté de 16,4%.

La moyenne régionale du taux de réussite aux examens professionnels se situe à 69% ; ce qui est très faible par rapport à l'objectif de fin de phase qui ambitionnait d'atteindre un taux de réussite de 80%.

Il n'existe pas d'apprenants pour les niveaux BP, BT et BTS dans l'académie. Il a été constaté une faiblesse du nombre d'apprenants dans les CFP et une insuffisance de résultat aux examens professionnels, ce qui mérite une étude à la suite de laquelle il faut envisager un dispositif de remédiation conséquent.

IV.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IV.5.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Dans l'académie, le diagnostic du secteur de l'éducation permet de mettre en exergue les atouts, de corriger les contraintes et enfin de dégager des perspectives.

- **Dans le préscolaire**

- La gestion du DIPE au niveau de l'académie de Matam est essentiellement basée sur une cogestion des structures entre l'inspection d'académie, la coordination régionale de la petite enfance et de la case des tout-petits et les inspections de l'éducation et de la formation.
- Avec le départ massif de personnel, l'accent sera particulièrement mis sur la rationalisation de la gestion des ressources humaines. Les principales stratégies se fondent sur le renforcement de la qualité des interventions relatives à la

petite enfance, celui de l'accès à une prise en charge inclusive dans les structures DIPE et l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur. Les initiatives communautaires pour participer à la gestion des structures du DIPE, la mise en place de CGE fonctionnels ainsi que l'accompagnement des collectivités locales et des partenaires seront fortement soutenues pour booster le TBPS et atteindre les objectifs du Plan d'Accélération de la Scolarisation dans ce sous-secteur d'ici à 2020.

- On note l'existence d'un dispositif de suivi-encadrement rapproché des éducateurs par les Collectifs départementaux des Encadreurs de la Petite Enfance (CODEPE).
- Il y a aussi la généralisation effective du curriculum de l'éducation de base dans les structures DIPE ; la disponibilité des outils du CEB (guide pédagogique, cahier d'activités, guide des CPE) ; d'un dispositif de renforcement de capacités des personnels d'encadrement (équipes techniques régionales petite enfance, CODEPE, Cellules d'Animation Pédagogique Polyvalente) ; la mise en œuvre de l'approche holistique et intégrée dans les structures DIPE ; la valorisation du patrimoine culturel, des céréales locales, de certaines pratiques liées à la stimulation psycho-sociale et enfin, l'introduction des TCE dans les structures DIPE (09 structures sont dotées chacune de 20 ordinateurs pour enfant.
- Disponibilité

- **Dans l'élémentaire**

- professionnalisation des enseignants ;
- démarrage du Plan d'Accélération de la Scolarisation ;

Au regard des efforts consentis dans la mise en place des intrants (manuels scolaires, table bancs), le financement de la qualité à travers les CDP, la formation des ressources humaines dans les différents programmes (PAAME, PNL, CLM, UNICEF, Le Partenariat, SANKORE, PROGEDE, etc.), l'académie de Matam enregistre une progression assez satisfaisante dans l'amélioration des résultats scolaires.

- **Dans le moyen secondaire**

Dans l'ensemble, la parité est en faveur des filles. Cette situation s'explique par les campagnes de sensibilisation et les projets initiés en faveur de l'accès et du maintien des filles à l'école. Sont entrepris :

- la mise en place d'un dispositif de pilotage de la qualité ;

- l'organisation du concours « miss mathématiques, miss sciences » pour la promotion de l'excellence des filles dans les séries scientifiques ;
- l'exécution des projets d'établissement axés sur les sciences pour donner un nouvel élan à l'enseignement de ces disciplines ;
- la contribution des communautés et collectivités territoriales pour permettre d'améliorer les conditions de travail des élèves et des professeurs dans les établissements.

- Dans l'enseignement technique et la formation professionnelle

Pour l'apprentissage rénové, la création d'un Comité Régional pour la mise en œuvre de l'Apprentissage (CRA) par arrêté a permis de formaliser un cadre stratégique et opérationnel pour le suivi des apprentis dans les ateliers traditionnels. Ainsi, 440 apprentis sont suivis dans 102 ateliers et dans 6 métiers : mécanique automobile, menuiserie métallique, menuiserie bois, couture, plomberie et maçonnerie. L'apport du programme LUX-développement à travers le SEN028, prolongement du SEN024, a permis de réaliser des formations pour les maîtres artisans et apprentis dans divers modules techniques, pédagogiques et de management des micro entreprises.

L'équipement de ces micros entreprises en matériels de production a renforcé les capacités à former les apprentis sélectionnés.

Les points forts de ce programme se situent dans la forte collaboration entre la chambre de métiers de Matam et l'Inspection d'Académie pour le suivi et les formations dispensées à la cible. Les difficultés, par contre, résultent de l'absence d'un budget de fonctionnement de cet organe de suivi et de gestion des apprentis.

IV.5.2. CONTRAINTES

Dans le préscolaire

- Une saignée sans précédent lors du dernier mouvement national est notée. Plus du tiers du personnel des cases a été muté et non remplacé, ce qui va occasionner des difficultés pour l'atteinte des objectif ;
- La participation des communautés, des collectivités et des partenaires favorise l'extension du réseau ;
- Les structures DIPE sont dotées de personnel suffisant, d'équipement et de matériel adéquat.

Dans l'élémentaire

- Déficit en personnel enseignant accentué par une forte mobilité vers d'autres académies ;
- Taux élevé d'abris provisoires ;
- Mobilité de la population (surtout dans le Ferlo) ;
- Insuffisance de la couverture en cantines scolaires ;
- Faible implication des collectivités territoriales ;
- Faiblesse du TBS et difficulté de maintenir les garçons à l'école ;
- Faiblesse du taux d'achèvement ;
- L'enclavement de certaines zones du Ferlo ;
- Faible niveau de réalisation du quantum à Ranérou.

Dans le moyen secondaire

- La formation de proximité des professeurs avec la mise en place des CAP et des zones ;
- Le recours aux chefs d'établissement chevronnés pour l'encadrement ;
- La formation et l'encadrement des professeurs responsables de CAP ;
- Les visites de classe, les inspections certificatives et les visites d'établissement ;
- Le suivi des innovations pédagogiques ;
- L'encadrement des nouveaux chefs d'établissement ;
- L'élaboration de modules de formation ;
- Les progressions harmonisées et les compositions standardisées.

L'organisation de concours comme miss mathématiques, miss sciences permet de promouvoir les filières scientifiques et participe à la promotion de l'excellence.

Dans l'enseignement technique et la formation professionnelle

- L'absence de manuels et de modules adaptés dans beaucoup de filières est aussi vécue dans les structures car elle freine les enseignements des apprenants. En somme, cette insuffisance de résultat aux examens professionnels mérite une étude à la suite de laquelle, il faut envisager un dispositif de remédiation conséquent.
- Les examens CAP et BEP en industrie ont été délocalisés à Saint-Louis ou à Dakar et cette situation créé une démotivation pour l'enrôlement des apprenants au niveau des centres.

Les principales difficultés rencontrées tournent autour du manque de professeur surtout dans les disciplines telles que la philosophie, l'espagnol, les mathématiques, l'arabe et l'EPS, de la faiblesse de l'encadrement des professeurs (pas d'IEMS dans l'académie), la récurrence des grèves et les mariages et grossesses précoces.

On note aussi des difficultés liées aux facteurs tels que l'absence de projets pédagogiques dans les établissements et l'absence de cadre de mesure de rendements.

IV.5.3. PERSPECTIVES

Dans le préscolaire

- Élargir l'accès aux structures de la petite enfance notamment les classes préscolaires à l'élémentaire et les cases communautaires ;
- Encourager les initiatives des partenaires surtout en milieu rural et périurbain ;
- Assurer la participation effective des collectivités territoriales et de la communauté dans la prise en charge des structures du DIPE ;
- Assurer la formation et l'encadrement de qualité des personnels de la petite enfance ;
- Améliorer l'environnement des structures DIPE ;
- Améliorer les apprentissages dans les structures DIPE ;
- Généraliser l'implantation des TICE dans les structures DIPE ;
- Renforcer les capacités des personnels d'éducation et d'encadrement de la petite enfance à la didactique des sciences, des logicomathématiques et en lecture/écriture.

Dans l'élémentaire

- Une progression assez satisfaisante dans l'amélioration des résultats scolaires ;
- Le relèvement du taux de survie demeure une ambition à réaliser pour réduire les pertes dues aux redoublements et abandons et pour accroître l'efficacité interne.

Dans le moyen secondaire

- Système de motivation des professeurs surtout dans les disciplines telles que la philosophie, l'espagnol, les mathématiques, l'arabe et l'EPS ;
- Réduire la mobilité du personnel enseignant vers d'autres académies ;
- Résorber progressivement les abris provisoires ;
- Booster la scolarisation et le maintien des garçons dans le système ;
- Réduire la récurrence des grèves ;
- Réduire les mariages et grossesses précoces par une plus grande sensibilisation ;
- Travailler à apaiser la situation de l'environnement des lycées et des collèges avec la cohabitation ;

- Travailler à faire davantage la promotion des séries scientifiques ;
- Accroître le partenariat pour l'équipement de laboratoires ou la création de bibliothèques ;
- Rationalisation de l'utilisation du personnel à son niveau optimal (85%).

Dans l'enseignement technique et le formation professionnelle

- Mise en place des tables de concertation pour mieux harmoniser les interventions des partenaires ;
- Rehausser la participation des collectivités locales dans l'environnement scolaire par la mise à disposition d'un personnel d'appoint (gardien) à la disposition des CFP.

Dans le cadre de l'élargissement de l'accès et de l'offre de formation, une tendance à la densification du réseau des Centres de Formation Professionnelle est constatée : 2 nouveaux CFP ont été créés en 2018 (Agnam et Sinthiou Bamambé), le CFP de Ndouloumadji est en construction et les CFP de Nabadji Civol, Bokidiawé, Sadel, Thiemping, Doumga Ouro Alpha sont en phase d'étude d'opportunité. Le lycée technique professionnel de Ogo a déjà obtenu une délibération et le démarrage des travaux reste imminent.

En somme, cette insuffisance de résultat aux examens professionnels mérite une étude à la suite de laquelle, il faut envisager un dispositif de remédiation conséquent. Il a été constaté que les examens CAP et BEP en industrie ont été délocalisés à Saint-Louis ou à Dakar à cause de la faiblesse du nombre de candidats à ces examens. Cette situation créé une démotivation pour l'enrôlement des apprenants au niveau des centres.

Chapitre V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

INTRODUCTION

Le droit à la santé est consacré par la constitution du Sénégal. En effet, cette charte fondamentale stipule en son article 14 que « l'État et les Collectivités Publiques ont le devoir social de veiller à la santé physique, morale et mentale de la famille ».

Le Programme national de Développement sanitaire (PNDS) qui couvre la période 2009-2018 est le guide de référence en matière de politique sanitaire au Sénégal. Un de ses objectifs phares est de permettre à toutes les populations, notamment les couches les plus vulnérables, d'accéder aux soins de santé dans les meilleures conditions. C'est dans ce sens que l'Etat a mis en place le programme de couverture maladie universelle pour garantir l'accès aux populations à un paquet minimum de soins et la promotion de l'assurance à une couverture maladie tout en améliorant la carte sanitaire.

Le présent chapitre présente d'abord les infrastructures sanitaires et le personnel de santé disponible, ensuite aborde la santé de la mère et de l'enfant et enfin, expose les méthodes de prévention et de prise en charge de certaines maladies comme le paludisme et la tuberculose.

V.1. SANTE

V.1.1. LES INFRASTRUCTURES DE SANTE

L'organisation du système sanitaire de la région de Matam est de type pyramidal.
Au sommet de la pyramide, se trouve la « Région Médicale » dirigée par un médecin spécialisé en santé publique et chargée, au plan stratégique et technique, de la planification, l'évaluation, la gestion, la coordination et la supervision de l'action sanitaire sur toute l'étendue géographique de la région.

Au niveau périphérique, la région de Matam est découpée en districts sanitaires qui constituent le maillon opérationnel de la pyramide sanitaire. Ils sont chargés de la mise en œuvre des programmes et actions de santé à assises communautaires.

Chaque district compte au moins un centre de santé, comme infrastructure de soins primaires et secondaires de référence pour les postes de santé.

Le district dispose d'un médecin, d'une équipe cadre de district et d'un réseau de postes de santé. Il couvre une zone géographique correspondant au département administratif ou à une partie du département.

Au total, la région de Matam compte 05 centres de santé en 2019 dont 02 à Kanel, 02 à Matam et 01 à Ranérou Ferlo. Par rapport à 2018, le nombre de centres de santé n'a pas changé. Concernant les postes de santé, ils s'élèvent à 97 en 2018 contre 98 en 2019 ; soit une création de plus qui est localisée dans le département de Matam. Ces postes constituent la structure de base où s'exécute l'ensemble des programmes de développement sanitaire et sont aussi généralement le premier niveau de contact entre la population et le système de santé.

Tableau V-1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative

Type de Structure de santé	Année	Ranérou	Kanel	Matam	Région
Hôpital	**2018**	0	0	02	02
	2019	0	0	02	02
	Variation en %				
Centre de santé	**2018**	01	02	02	05
	2019	01	02	02	05
	Variation en %				
Poste de santé complet	**2018**	14	43	40	97
	2019	14	43	41	98
	Variation en %				
Case de santé	**2018**	14	16	29	59
	2019	16	16	26	58
	Variation en %				
Total	**2018**	43	104	113	260
	2019	45	104	112	261
	Variation en %	4,4%	0,0%	-2,2%	2,2%

Source : Région Médicale de Matam

Il faut noter que le département de Matam concentre le plus d'infrastructures de santé (41 postes de santé complets, 26 cases de santé et 2 centres de santé) tandis que le département de Ranérou-Ferlo compte moins d'infrastructure de santé.

Les structures sanitaires privées ne sont pas nombreuses au niveau de la région de Matam. En effet, les seules structures privées qui existent dans la région concernent les centres de soins infirmiers et sont au nombre de 11 en 2019 (dont 3 à Ranérou-Ferlo et à Kanel et 5 à Matam) ; par rapport à 2018, il y a aucune nouvelle création. S'agissant des officines de pharmacie, elles sont au nombre de 27 en 2019 dont 11 à Kanel, 15 à Matam et 01 à Ranérou. Il faut noter que ce nombre n'a pas changé par

rapport à 2018. Sur les 38 structures sanitaires privées, 20 sont localisées dans le département de Matam.

Tableau V-2 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département

Structures sanitaires privées	Année	Kanel	Matam	Ranérou Ferlo	Région
Centre de soins infirmiers	2018	3	5	3	11
	2019	3	5	3	11
Officine de Pharmacie	2018	**11**	**15**	**1**	27
	2019	**11**	**15**	**1**	27
Total	2018	**14**	**20**	**4**	38
	2019	**14**	**20**	**4**	38

Source: Région Médicale de Matam

Il faut noter que pour le nombre de postes de santé par habitant, la région de Matam est dans les normes de l'OMS avec 1 poste de santé pour 7 204 habitants (1 poste de santé pour 10 000 habitants norme OMS). Mais il faut noter que la région accuse un retard pour le nombre de centres de santé par habitant. Elle dépasse presque 4 fois les normes de l'OMS. Cela signifie que la région a besoin de construire des centres de santé supplémentaires. Il en est également de même pour le nombre d'hôpitaux par habitants.

Tableau V-3 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	2018	2019	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	1/7084	1/7204	**1/10 000 hts**
Nombre d'habitants par centre de santé	1/170 021	1/141 206	**1/50 000 hts**
Nombre d'habitants par hôpital	1/340 043	1/353 018	**1/150 000**
Nombre d'habitants par cabinet médical privé	NA	NA	
Nombre d'habitants par clinique privée	NA	NA	

Source : Région Médicale de Matam

V.1.2. LE PERSONNEL DE SANTE

Le personnel de santé de la région de Matam est composé des administrateurs, des praticiens de la santé et des pharmaciens. Il faut noter que ce personnel est composé à majorité d'assistants infirmiers et de sages-femmes. Ils sont au nombre de 210. Il s'en suit les techniciens supérieurs de santé et les infirmiers qui sont respectivement au nombre de 24 et 91. Les médecins généralistes sont au nombre de 17 dans la région et les spécialistes au nombre de 15. Il existe aussi dans la région de Matam 7 assistants sociaux et 20 agents d'hygiène. Il faut signaler que ce personnel se trouve pratiquement dans le public, car le privé est quasiment inexistant dans la région. Le

département de Matam concentre le plus grand nombre de personnel de santé, avec 110 personnes, suivi du département de Kanel avec 98 personnes. Le département de Ranérou-Ferlo n'en compte que 38.

Tableau V-4 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par circonscription administrative

Personnel	Région Médicale	Hôpitaux	Ranérou			Kanel			Matam			Ensemble		
			public	privé	Total	public	Privé	total	public	privé	total	public	privé	Total
Administrateur	01	10												
Médecin généraliste	00	10	02	00	02	03	00	03	03	00	03	**17**	**0**	**17**
Médecin spécialiste	01	13	0	0	0	0	0	0	1	0	1	**15**	**0**	**15**
Pharmacien-Biologiste	00	02	0	0	0	0	0	0	01	00	1	**03**	**00**	**03**
Chirurgien-Dentiste	00	02	0	0	0	01	0	01	0	0	0	**03**	**00**	**03**
Assistant social	02	02	01	00	01	00	00	00	01	00	01	**07**	**00**	**07**
Aide social	00	00	00	00	00	01	00	01	00	00	00	**01**	**00**	**01**
Tech. Sup. de santé	02	19	01	00	01	00	00	00	02	00	02	24	00	24
Sage-femme	01	21	14	00	14	36	00	36	38	00	38	110	00	110
Aide Sage-femme	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Infirmier	01	25	07	03	10	25	03	27	23	04	28	81	10	91
Assistant infirmier	00	45	06	00	06	24	00	24	25	00	25	100	00	100
Agent Hygiène	00	02	03	00	03	05	00	05	10	00	10	20	00	20
Secrétaire	02	ND	01	00	01	01	00	01	01	00	01	04	00	04
Chauffeur	04													
Total	14	151	35	3	38	96	3	98	105	4	110	381	10	395

Source : Région Médicale de Matam

Le niveau de couverture sanitaire n'est pas respecté pratiquement dans la région de Matam pour beaucoup d'indicateurs. En effet, la norme fixée par l'OMS est de un médecin pour 10 000 personnes, un infirmier pour 3000 habitants ; alors que pour la région ces indicateurs sont de un médecin pour 22 064 personnes en 2019, un médecin pour 17 438 personnes en 2018. S'agissant de la norme OMS pour le nombre de sage-femme par femme en âge de reproduction, la région de Matam est dans les normes avec une sage-femme pour 1549 femmes en âge de reproduction en 2019 et une pour 1538 en 2018.

Tableau V-5 : Répartition et évolution des effectifs du personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Type de personnel clé	Année	Structures de santé			Couverture	Normes OMS
		Publiques	Privées	Total		
Médecins	**2018**	39	00	39	17 438	**1 méd. pour 10 000 hbts**
	2019	32	00	32	22 064	
Sages-femmes	**2018**	107	00	107	1 538	**1 SF pour 6 000 FAR**
	2019	110	00	110	1 549	
Infirmiers ou Assistants infirmiers	**2018**	181	10	191	3 561	**1 INF/AS pour 3 000 hbts**
	2019	181	10	191	3 697	
Tech. Sup. de Santé.	**2018**	30	00	30	22 670	
	2019	24	00	24	29 418	
Agents d'hygiène et assimilés	**2018**	16	00	16	42 505	
	2019	20	00	20	35 302	
Assistants et aides sociaux	**2018**	13	00	13	52 314	
	2019	11	00	11	64 185	
Total	**2018**	386	10	396		
	2019	378	10	388		

Source : Région Médicale de Matam

V.1.3. BILAN DES PROGRAMMES DE SANTE

V.1.3.1. Santé de la reproduction

Les indicateurs de santé de la reproduction disponibles dans la région de Matam sont le nombre de premiers contacts, la CPN1 et la CPN correctes. Il faut noter que pour le nombre de premiers contacts, la région en a enregistré 23 870 en 2018 contre 26 312 en 2019, soit une hausse de 10,2%. C'est au niveau du district de Kanel où l'on trouve le plus grand nombre avec 10 926. Pour la CPN1, 12 560 femmes l'ont suivie en 2018 contre 13 785 femmes en 2019, soit 9,7% de hausse. Il faut noter que c'est au niveau du district de Kanel, que l'on trouve le plus de femmes suivant la CPN1. En 2019, 6003 femmes ont suivi la CPN1 contre 5322 en 2018. Contrairement aux deux autres, la CPN4 correcte est plus suivie par les femmes du district de Matam. En 2019 le nombre de CPN4 correcte s'élève à 2439 dans le département de Matam.

Tableau V-6 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts

Indicateurs	Année	Kanel	Matam	Thilogne	Ranérou	Total
Nombre de premiers contacts	**2018**	9891	7179	4414	2386	23 870
	2019	10 926	7904	4583	2899	26 312
CPN1	**2018**	5322	3745	2006	1487	12 560
	2019	6003	4327	1642	1813	13 785
CPN4 correctes	**2018**	2158	1877	345	930	5 310
	2019	2317	2439	346	1182	6 284

Source : Région Médicale de Matam

Le nombre total d'accouchements dénombré dans la région de Matam a augmenté sur la période 2018-2019. Il est passé de 15 895 en 2018 à 19 191 en 2019. Parmi ces

accouchements, 17 842 ont été effectués à la maternité et 3 468 à domicile en 2019. Il faut noter qu'en 2019, le district de Kanel a enregistré le plus grand nombre d'accouchements avec 7 486, suivi du district de Matam avec 6 128.

Tableau V-7 : Evolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district

Désignation	Année	DS Kanel	DS Matam	DS Ranérou	DS Thilogne	Hôpital	Total
Accouchements à la maternité	**2018**	5837	4298	1194	1810		15157
	2019	6802	5688	1240	2093		17842
	Variation en %	17%	32%	4%	16%		18%
Accouchements à domicile vus	**2018**	672	403	228	135		3456
	2019	684	440	188	137		3468
	Variation en %	1,8%	9%	-18%	1,5%		0%
Total accouchements	**2018**	6509	4701	1422	1245		15895
	2019	7486	6128	1428	2130		19191
	Variation en %	15%	30%	0,4%	71%		21%
Accouchements Assistés par un personnel qualifié	**2018**	5573	3208	1172	1629		13600
	2019	6378	4935	1208	1855		16395
	Variation en %	14%	54%	3%	14%		21%
Accouchements réalisés avec partogramme	**2018**	4081	2421	1107	1278		10905
	2019	4772	3271	1067	1612		12741
	Variation en %	17%	35%	-4%	26%		17%
Accouchement réalisés avec GATPA	**2018**	5512	3108	1116	1616		13370
	2019	6281	4041	1169	1835		15345
	Variation en %	14%	30%	5%	14%		15%
Césarienne	**2018**						
	2019						
	Variation en %					11%	11%

Source : Région Médicale de Matam

Ces accouchements sont soit assistés par un personnel qualifié, soit réalisés avec un partogramme, soit réalisés avec GATPA, soit par la césarienne. Il faut noter que la césarienne reste encore faible dans la région et n'est réalisée que dans les hôpitaux. Par rapport à 2018, le nombre de césarienne en 2019 a augmenté de 11%. En 2019, les accouchements assistés par un personnel qualifié sont au nombre de 6 378 dans le district sanitaire de Kanel. S'agissant des accouchements réalisés avec partogramme, le nombre de cas dans la région est de 12 741 en 2019 dont le plus grand nombre s'est déroulé dans le district de Kanel (4 772). Il en est de même pour les accouchements réalisés avec GATPA où le nombre est de 15 345 cas dans la région dont 6 281 dans le district de Kanel.

V.1.3.2. Programme Elargi de Vaccination (PEV)

Le programme élargi de vaccination fait partie des programmes sanitaires prioritaires du Ministère de la santé et de l'action sociale. Les districts de la région de Matam ont mis en œuvre ce programme et ont eu pour la plupart des résultats probants. Le taux

de couverture vaccinale en 2019 varie entre 27% et 112% pour la région de Matam. Il faut noter que la plus faible couverture concerne l'antigène VPO 3 qui est de 27%, suivi de VAT 1 qui est de 65%. Les taux de couverture les plus importants concernent la fièvre jaune (112%) et le PENDA 1 (112%).

Tableau V-8 : Evolution des taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène, le district sanitaire et les objectifs fixés

Antigène	Année	District Sanitaire de Matam	District Sanitaire de Kanel	District Sanitaire de Thilogne	District Sanitaire de Ranérou	Région de Matam	Objectifs
Taux de couverture vaccinale							
BCG	**2018**	63%	69	48	108		90%
	2019	95	97	81	138	98	90%
PENTA 1	**2018**	68	79	52	159		90%
	2019	101	112	92	184	112	90%
PENTA 2	**2018**	66	75	56	144		90%
	2019	98	103	91	159	105	90%
PENTA 3	**2018**	67	75	55	137		90%
	2019	94	96	87	114	98	90%
Rougeole	**2018**	71	73	52	114		90%
	2019	88	83	79	142	90	90%
ECV	**2018**	52	49	28	93		90%
	2019	84	77	56	114	80	90%
VAR	**2018**	63	64	44	95		90%
	2019	87	80	77	123	86	90%
Fièvre Jaune	**2018**	68	79	53	158		90%
	2019	102	111	93	184	112	90%
VPO 1	**2018**	65	75	56	143		90%
	2019	98	103	90	159	105	90%
VPO 2	**2018**	34	38	28	69		90%
	2019	93	95	85	144	98	90%
VPO 3	**2018**	20	21	11	40		90%
	2019	23	28	18	47	27	90%
VAT1	**2018**	46	51	34	87		90%
	2019	59	65	57	107	65	90%
VAT2	**2018**	63%	69	48	108		90%
	2019	95	97	81	138	98	90%
Taux d'abandon							
BCG	**2018**	-10	-9	-8	-11	-9	10%
	2019	7	14	2	-3	8	10%
P1/P3	**2018**	0.7	4	-5	13	4	10%
	2019	7	15	6	22	12	10%

Source : Région Médicale de Matam

Notons que les taux de couvertures les plus élevés de la région sont enregistrés par le District sanitaire de Ranérou-Ferlo. Dans ce District, presque tous les taux de couverture des antigènes dépassent 100%.

V.1.3.3. Programme national de lutte contre le paludisme

Le programme de lutte contre le paludisme a connu une avancée notable au Sénégal et particulièrement dans la région de Matam. En effet, depuis un certain temps, le nombre de cas ne cesse de baisser. Entre 2018 et 2019, le nombre de cas de paludisme

détecté dans la région a connu une baisse de 51,0%. Il est passé de 11 528 cas en 2018 à 5 644 cas en 2019.

Tableau V-9 : Evolution de la situation des malades vus en consultation externe selon la catégorie de malades, par district

Districts	Année	Enfants de - 5 Ans		Patients Agés de 5 ans et +		Femmes enceintes		Ensemble	
		Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)
District de Matam	**2018**	20 010	175	76 958	338	6 077	20	103 045	533
	2019	27 654	22	110 584	530	11 142	3	149 380	555
	Variation	38%	-87%	44%	57%	83%	-85%	45%	4%
District de Thilogne	**2018**	10 414	9	30 146	210	2 546	2	43 106	221
	2019	8 831	4	32 988	122	2 899	0	44 718	126
	Variation en %	-15%	-56%	9%	-42%	14%	-100%	4%	-43%
District de Kanel	**2018**	31 972	503	115 196	5890	12131	114	159 299	6507
	2019	29 073	172	117 158	2 472	11006	63	157237	2707
	Variation en %	-9%	-66%	2%	-58%	-9%	-45%	-1%	-58%
District de Ranérou	**2018**	17 595	575	48 269	3643	3491	49	69355	4267
	2019	15 205	204	42 105	2 013	4 294	39	61604	2256
	Variation en %	-14%	-65%	-13%	-45%	23%	-20%	-11%	-47%
Région de Matam	**2018**	79 991	1 262	270 569	10 081	24245	185	374 805	11 528
	2019	80763	402	302835	5137	29341	105	412930	5644
	Variation	1%	-68	12	-49	21	-43	10	-51
Taux	**2018**								16,9‰
	2019								7,9‰
	Variation								-53%

Source : Région Médicale de Matam

Cependant, une hausse considérable de 57% du nombre de patients âgés de 5 ans et plus atteints du paludisme est observée sur la période 2018-2019. En effet, le paludisme touche plus les enfants de 5 ans et plus dans la région de Matam et ceci quel que soit le district considéré. Notons que c'est au niveau du district de Kanel que l'on trouve le plus de cas de paludisme (2 707) en 2019.

V.1.3.4. Programme de lutte contre la tuberculose

Le taux de détection de la tuberculose dans la région de Matam s'élève à 56,1% en 2019 contre 50,7% en 2018. Ces taux varient selon le district. En 2019, le plus faible taux de détection est enregistré dans le district de Kanel (48,7%) et le taux le plus élevé est noté dans le district de Ranérou (75,0%). Sur la période 2018-2019, le nombre de cas attendus et le nombre de cas dépisté ont baissé respectivement de 14,3% et 5,1%.

Il faut noter que la tuberculose est bien maîtrisée dans la région car le taux de guérison dépasse 90% pour tous les districts sauf Thilogne et Ranérou en 2018.

Tableau V-10 : Taux de détection (%) de la tuberculose selon le district

Districts	Année	Population	Cas attendus	Cas dépistés	Taux détection (%)	Taux de guérison des malades TPM+	Taux d'interruption de traitement (perdus de vue ou abandons)
District de Matam	**2018**	234009	159	130	81,8%	93,5%	0%
	2019	242938	225	133	59,1%	92,0%	0%
District de Thilogne	**2018**	95 578	65	23	35,4%	79,2%	0%
	2019	99224	40	22	55,0%	100,0%	0%
District de Kanel	**2018**	288463	196	70	35,7%	98,5%	0%
	2019	299471	119	58	48,7%	100,0%	0%
District de Ranérou	**2018**	62 034	42	11	26,2%	83,3%	0%
	2019	64401	12	9	75,0%	100,0%	0%
Total Région	**2018**	680084	462	234	50,7%	93,0%	0%
	2019	706034	396	222	56,1%	96%	0%

Source : Région Médicale de Matam

V.1.3.5. Programme de lutte contre le VIH/sida

Dans la région de Matam, le nombre de femmes enceintes qui ont fait le test de dépistage VIH a augmenté dans tous les districts sanitaires. Au niveau régional, ce nombre passe de 17 490 en 2018 à 24 670 en 2019. Egalement, le nombre de femmes enceintes séropositives a augmenté passant de 19 en 2018 à 40 en 2019. Certaines de ces femmes enceintes infectées par le VIH bénéficient d'une prophylaxie ARV pour réduire la transmission mère enfant du VIH.

En ce qui concerne la mortalité liée au VIH, on en dénombre 26 en 2019 contre 36 en 2018. Des patients perdus de vue existent dans la région et sont estimés à 22 en 2018 contre 31 en 2019.

Tableau V-11 : Evolution des indicateurs VIH/sida

Indicateurs	Année	DS Kanel	DS Matam	DS Ranérou	DS Thilogne	Région
Nombre de femmes enceintes qui ont fait le test de dépistage VIH	**2018**	9221	6193	4351	2076	**17 490**
	2019	9527	7657	4760	2726	**24 670**
Nombre de femmes enceintes séropositives	**2018**	11	6	7	2	**19**
	2019	14	15	6	5	**40**
Nombre de femmes enceintes vues en CPN pour la première fois au niveau du site	**2018**	9803	7332	4673	2076	**23 884**
	2019	9530	8097	4806	2738	**25 171**
Nombre de femmes enceintes chez qui le test de dépistage VIH a été proposé	**2018**	9803	7135	4412	2076	**19 014**
	2019	9530	7990	4790	2729	**25 039**
Nombre de femmes enceintes infectées par le VIH bénéficiant d'une prophylaxie ARV pour réduire la transmission mère enfant du VIH	**2018**	15	14	4	2	**35**
	2019	33	30	6	5	**74**
Nombre de personnes testées pour le VIH	**2018**	7744	9471	4799	2329	**24 343**
	2019	8052	11171	3800	2174	**25 197**
Nombre de structures appuyées en réactifs, consommables et équipements pour le diagnostic et le suivi des patients infectés par le VIH	**2018**	45	29	15	15	**104**
	2019	45	30	15	16	**106**
Nombre de patients VIH diagnostiqué et suivi pour TB qui ont débuté ou qui continue un traitement ARV au cours ou à la suite d'un traitement antituberculeux	**2018**	7	2	0	0	**09**
	2019	3	1	0	0	**04**
Nombre de nouveaux cas de décès	**2018**	23	10	1	2	**36**
	2019	7	14	1	4	**26**
Nombre de cas de perdus de vue	**2018**	7	17	5	2	**31**
	2019	3	11	5	3	**22**

Source : Région Médicale de Matam

V.1.3.6 Activités de nutrition

Le Gouvernement a mis en place à travers le Ministère de la Santé et de l'Action sociale, un Programme de Renforcement de la Nutrition. Un Programme décennal de Renforcement de la Nutrition (PRN) a été développé à cet effet. Il vise à améliorer la croissance des enfants de 0 à 5 ans, vivant dans les zones urbaines ou rurales pauvres du Sénégal et à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles pour mettre en œuvre et évaluer des interventions de nutrition.

La campagne de supplémentation en vitamine A et de déparasitage a été très bien menée dans la région de Matam. En effet, le tableau suivant montre qu'en 2019, un

nombre de 43 268 enfants de 6 à 59 mois sont supplémentés en vitamine A ; ce qui correspond à un taux de couverture de 28%. Par rapport à 2018, le nombre d'enfants de 6 à 59 mois supplémentés en vitamine A a augmenté de 28,0% en 2019.

Concernant le déparasitage des enfants de 12 à 59 mois, on note une augmentation de 11,8% sur la période 2018-2019 ; ce qui correspond à un taux de couverture de 28%.

Tableau V-12 : Evolution des résultats des campagnes de supplémentation en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Matam (année 2019)

Département / District	Année	Supplémentation en vitamine A			Déparasitage		
		Pop cible 6-59 mois	Supplémentés	Taux de couverture	Pop cible 12-59 mois	Déparasités	Taux de couverture
District	**2018**	13461	9508	71%	9367	6527	70%
	2019	13975	5657	40%	8316	2590	31%
Total département de Ranérou	**2018**	13461	9508	71%	9367	6527	70%
	2019	13975	5657	40%	8316	2590	31%
District	**2018**	62596	9424	15%	43558	6208	14%
	2019	64985	15045	23%	38671	9603	25%
Total département de Kanel	**2018**	62596	9424	15%	43558	6208	14%
	2019	64985	15045	23%	38671	9603	25%
District Matam	**2018**	50780	9847	19%	35335	6089	17%
	2019	52718	7708	15%	31371	4441	14%
District Thilogne	**2018**	20740	5034	24%	14432	4069	28%
	2019	21532	14858	69%	12813	8967	70%
Total département Matam	**2018**	71520	14881	21%	49767	10158	20%
	2019	74249	22566	30%	44184	13408	30%
Total région	**2018**	147577	33813	23%	102692	22893	22%
	2019	153209	43268	28%	91171	25601	28%

Source : Région Médicale de Matam

La couverture en infrastructures sanitaires de la région de Matam est acceptable même si, par ailleurs, certaines populations, notamment dans le département de Ranérou-Ferlo, sont confrontées à des difficultés d'accès aux postes de santé qui sont pour l'essentiel dépourvus de maternités ou sont dans un état de dégradation. Il est aussi recommandé de construire de nouveaux centres de santé dans les nouveaux districts sanitaires de la région pour une nette amélioration de la carte sanitaire.

V.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

V.2.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière de santé

- Capacitation des agents d'hygiène dans la mise en œuvre d'activités d'appui-conseil pour la prévention des risques sanitaires, en matière d'hygiène et de salubrité publique ;

- Contribution à la surveillance des risques, en matière d'hygiène et de salubrité publique.

V.2.2. CONTRAINTES

1. En matière de santé

- Manque de véhicules et de motos pour réaliser convenablement les missions relevant de l'hygiène ;
- Déficit en ressources humaines ;
- Manque de moyens d'intervention pour la gestion des évènements spéciaux, religieux, des urgences et des situations de crise ;

2. En matière d'hygiène publique

Aucune des brigades ne répond aux normes ;

- l'absence de filières et de systèmes performants de gestion des ordures ménagères dans les communes ;
- Insalubrité notoire et dégradation du cadre de vie dans la majorité des communes.

V.2.3. PERSPECTIVES

1. En matière de santé

- Renforcement du contrôle sanitaire aux frontières avec l'ouverture de trois (03) postes de contrôles sanitaires;
- Poursuite des activités d'ATPC pour mettre fin à la défécation à l'air libre ;
- Poursuite des activités de suivi et de contrôle de la qualité de l'eau pour réduire les risques sanitaires liés à la mauvaise qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Chapitre VI : ASSISTANCE

VI.1. ACTION SOCIALE

Le secteur de la santé et de l'action sociale constituent une préoccupation pour l'Etat à cause de son incidence sur le développement. La priorité est accordée à la protection sociale, car elle constitue le pilier 2 du PSE, lequel met un accent particulier dans l'accroissement des capacités d'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base, ainsi qu'aux opportunités économiques de manière équitable et durable.

Ainsi, des efforts ont été entrepris en faveur des groupes sociaux les plus vulnérables (personnes âgées, handicapées, orphelins et enfants vulnérables, femmes sans revenu, malades mentaux) à travers des programmes tels le PNRBC, le PAPA et le PED, en vue d'infléchir la tendance, pour une réduction durable de la pauvreté.

La politique de l'Etat en matière de prise en charge des groupes vulnérables, à travers les services déconcentrés s'est inscrit à réduire les cercles de pauvreté. Toutefois, les moyens mobilisés par les pouvoirs publics restent insuffisants et parcellaires, en raison du déficit de prise en charge et/ou d'autonomisation.

VI.1.1. PRESENTATION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE

L'environnement institutionnel est marqué par l'existence d'un Service régional de l'Action Sociale (SRAS) qui constitue l'un des maillons du dispositif du ministère de la santé et de l'Action Sociale (MSAS). Il couvre toute l'étendue de la circonscription régionale avec trois services départementaux à Matam, Kanel et Ranérou.

L'amélioration des conditions de vie et la prise en charge des couches vulnérables constituent une préoccupation majeure pour le SRAS dont les différentes missions sont :

- contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à la promotion économique et sociale des couches sociales défavorisées ;
- veiller à l'application de la politique d'action sociale définie par les pouvoirs publics ; et à ce titre, il doit :

- Superviser et coordonner l'ensemble des structures intervenant dans le domaine de l'action sociale ;

- Conseiller les autorités administratives et les autorités locales en matière d'action sociale ;
- Assister les collectivités locales dans l'organisation et la gestion des secours au profit des nécessiteux ;
- Assurer la formation continue des intervenants en matière d'action sociale ;
- Promouvoir toutes actions susceptibles de contribuer à l'insertion et à la réinsertion sociale des personnes en situation difficile ;
- Mettre en œuvre une prophylaxie sociale susceptible de lutter contre les fléaux sociaux ;
- Mettre en place une base de données relative à l'action sociale.

VI.1.2. PRESENTATION DU MECANISME ET DES DOMAINES

Deux approches sont en vigueur : une approche d'assistance qui relève d'une politique résiduelle et une approche promotionnelle qui tend à l'autonomisation des familles déshéritées et des victimes de l'exclusion sociale.

Pour ce qui est du premier mécanisme de protection sociale, il s'agit d'assister les groupes vulnérables dans certains domaines :

- assistance alimentaire ;
- prise en charge médicale ;
- appui à l'occasion des grands événements (ramadan, tabaski, tamxarit, etc.) ;
- secours aux familles nécessiteuses ;
- secours aux personnes en situation de handicap ;
- appareillage des personnes handicapées ;
- assistance aux enfants en situation difficile ;
- subventions aux veuves.

S'agissant du second mécanisme de protection sociale, il cherche à autonomiser les cibles et fait intervenir plusieurs acteurs. On peut citer :

- subventions aux centres d'éducation non conventionnelle (daaras, centres sociaux) ;
- subventions aux associations ;
- financement des projets des personnes en situation de handicap (RBC) ;
- financement de projets des aînés (PAPA) ;

- placement scolaire et formation professionnelle.

Par ailleurs, la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées est ratifiée par l'Etat du Sénégal. De même, la loi d'orientation sociale n° 2010-15 du 6 juillet 2010 relative à la promotion et à la protection sociale des personnes handicapées est promulguée et publiée. C'est un mécanisme institutionnel et juridique de prise en charge des personnes en situation de handicap. Le décret d'application n° 2010-1038 du 02 octobre 2010 instituant la carte d'égalité des chances avec l'objectif de produire 50 000 cartes d'ici 2017 permet aux personnes handicapées de pouvoir bénéficier de soins gratuits, d'accéder à des avantages (transport, emploi, éducation) pour éviter toute discrimination.

Rappelons que la lettre circulaire n° 023-95 /MSAS du 23 septembre 1995 assure également la gratuité des soins aux personnes handicapées dans les structures sanitaires.

La circulaire n° 2163/MSAS août 1996 permet aux talibés de bénéficier de la gratuité des soins de santé pour la consultation.

Il s'y ajoute pour le Plan SESAME, la gratuité des soins de maladies chroniques (ARV, tuberculose, césarienne…).

VI.1.3. MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE LA DGAS

La Direction Générale de l'Action sociale (DGAS), à travers ses services déconcentrés, déroule trois grands programmes dont le PAPA, La RBC, et le PED pour la prise en charge des différentes cibles.

Le tableau ci-dessous montre que le nombre de demande a baissé de 0,6% sur la période 2018-2019. A l'inverse, les consultations effectuées ont augmentées de 5,9% sur la même période. Notons que l'essentiel des demandes reçues portent sur les secours qui représentent plus de 85,0% pour les années 2018 et 2019. Il en est de même pour les consultations effectuées sur les secours ; elles dépassent 90,0%. Les demandes de bourses de formation ou d'aides scolaires sont aussi assez importantes (plus de 4%) mais seul 15 de ces demandes font l'objet de consultations.

Tableau VI-1 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS[5]dans la région selon le type de demande

Type de demande de consultation sociale	Année	Demandes reçues		Consultations effectuées	
		Nb	%	Nb	%
Secours	2018	3306	87,14	1880	95,14
	2019	3207	85,04	1916	91,54
	Variation en %	-2,99		1,91	
Demande d'appareillage	2018	133	3,51	00	0,00
	2019	145	3,85	70	3,34
	Variation en %	9,02			
Médiation familiale	2018	65	1,71	65	3,29
	2019	75	1,99	75	3,58
	Variation en %	15,38		15,38	
Appui et assistance aux "daaras[6]"	2018	78	2,06	3	0,15
	2019	93	2,47	3	0,14
	Variation en %	19,23		0,00	
Demande de bourse de formation ou d'aide scolaire	2018	160	4,22	15	0,76
	2019	186	4,93	15	0,72
	Variation en %	16,25		0,00	
Demande de financement de projet	2018	52	1,37	13	0,66
	2019	65	1,72	13	0,62
	Variation en %	25,00			
Total	2018	**3794**	100,00	**1976**	100,00
	2019	**3771**	100,00	**2093**	100,00
	Variation en %	**-0,61**		**5,92**	

Source : Service Régional de l'Action Sociale, Matam

VI.1.4. PROGRAMME D'APPUI ET DE PROMOTION DES AINES (PAPA)

Il vise à améliorer la prise en charge des personnes âgées. Ce programme aide les retraités qui souhaitent retrouver une activité en rapport avec leurs aptitudes physiques et intellectuelles et leurs capacités à transmettre leur expérience (extrait du décret n° 2005-580 du 22 juin 2005).

Les associations les plus dynamiques sont regroupées autour de la FARPAS, dans les départements, à l'instar de celles des personnes âgées de l'IPRES et du FNR et des anciens combattants.

Des ressources destinées au financement des projets économiques sont allouées annuellement aux cibles. Une conditionnalité appelée PCS (part de contribution

[5] SRAS = Service Régional de l'Action Sociale
[6]Daara = école coranique en langue Wolof

sociale) est fixée aux bénéficiaires. Elle consiste à rembourser à hauteur de 50% du montant alloué pour permettre à d'autres GIE du département d'en bénéficier.

VI.1.5. PROGRAMME PED

Le programme enfance déshéritée est financé sur le budget transfert coordonné par la Division de l'enfance déshérité et vise à « améliorer la situation des enfants déshérités ». Il subventionne des daaras et structures d'encadrement des enfants déshérités. Ce programme a 3 axes stratégiques :

- **Appui aux daaras et association de promotion sociale des enfants**

L'Etat vient en appui aux daaras sous forme de subventions, suivant des critères bien définis (respect des droits de l'enfant, lutte contre la mendicité, etc.). Cet axe présente 2 composantes :

- subvention aux daaras classiques ;
- appui aux daaras pilotes par la prise en charge médicale des talibés, le placement en apprentissage, et l'appui alimentaire.

- **Appui scolaire et formation professionnelle des enfants adolescents déshérité**

Les groupes vulnérables victimes de la déperdition scolaire sont pris en charge dans les structures d'encadrement et de formation professionnelle ouvertes à Kanel, Matam, Ourossogui et Ranérou.

- **Appui aux veuves pour la prise en charge des orphelins**

Les veuves sont encadrées par les structures de l'action sociale et bénéficient de financement d'activités génératrices de revenus.

VI.1.6. PROGRAMME NATIONAL DE REHABILITATION A BASE COMMUNAUTAIRE (RBC)

C'est une stratégie de prise en charge des personnes handicapées initiée par l'OMS en 2004. Elle repose sur l'accompagnement de toute la communauté à travers ces différentes composantes et structures, vu la dimension transversale du handicap. Ce programme qui vient de boucler la première phase (2012-2017), est crédité de

résultats appréciables dans son évaluation. Par ailleurs, la seconde phase (2018-2024), compte s'inscrire dans une meilleure dynamique.

Ce programme dispose des huit axes suivants :

1. **Axe projet économique** : des ressources financières sont mobilisées pour des projets socio-économiques ;
2. **Axe scolaire** : des appuis ou des kits scolaires sont accordés à des élèves en situation de handicap scolaire ;
3. **Axe formation professionnelle** : il a pour cible des jeunes en situation d'handicapés déscolarisés qui souhaiteraient effectuer une formation professionnelle, ce qui a valu beaucoup de satisfaction à Ranérou, Matam Ourossogui et Kanel ;
4. **Soins médicaux** : appui ou assistance dans le cadre de la prise en charge médicale ;
5. **Axe Socio- culturel** : organisation de CRD, CDD ;
6. **Appareillage** : la dotation en cannes, fauteuils roulants, béquilles a permis de satisfaire la forte demande des cibles. Toutefois, il est à déplorer l'absence de dotation d'appareils auditifs pour les sourds ;
7. **Axe secours** : appui ponctuels lors d'événements religieux : tabaski, noël, etc. ;
8. **Axe CEC** : le décret 2012-1038 du 02 octobre 2012 précise les modalités de production de la carte d'égalité des chances destinées aux personnes handicapées. La CEC « permet à son titulaire de bénéficier des droits et avantages en matière d'accès aux soins de santé, de réadaptation, d'aide technique, financière, d'éducation, de formation, d'emploi, de transport, ainsi qu'à tout autre avantage susceptible de contribuer à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées »(article 7).

Les comités départementaux chargés d'instruire les demandes de CEC sont mis en place par des arrêtés préfectoraux.

VI.2. SAPEURS POMPIERS

La 54ème compagnie d'incendie et de secours de la région de Matam est une unité du groupement d'incendie et de secours numéro 5 ; elle dépend de l'État-major basé à Saint-Louis.

Créé en 2012 initialement sous la forme d'un détachement, il est devenu un poste d'incendie et de secours en 2013, puis une brigade centre secondaire d'incendie en décembre 2015 et enfin une compagnie d'incendie et de secours en juillet 2019.

La 54ème compagnie d'incendie et de secours est la seule unité de sapeur-pompiers présente dans toute la région, son secteur d'intervention couvre l'ensemble des trois départements (Matam, Kanel et Ranérou-Ferlo).

VI.2.1. MATERIELS

Le parc automobile de la compagnie comprend 06 véhicules qui sont tous fonctionnels. Les ambulances sont plus nombreuses et composent la moitié du parc automobile.

Tableau VI-2 : Répartition du parc automobile

NUMERO DE VEHICULE	TYPE OU MARQUE	ETAT
3425	Véhicule d'Intervention et de Liaison TOYOTA ILUX 4x4	DISPONIBLE
1061	Ambulance IVECO	DISPONIBLE
3434	Ambulance IVECO	DISPONIBLE
3591	Ambulance IVECO	DISPONIBLE
2222	FPT RENAULT	DISPONIBLE
2230	FPT RENAULT	DISPONIBLE

Source : Compagnie d'incendie et de secours de Matam, 2019

La compagnie dispose également de matériels adéquats pour l'exécution des missions qui lui sont assignées ; on peut citer le matériel d'épuisement des eaux pluviales, les motopompes et les matériels divers.

VI.2.2. BILAN DES INTREVENTIONS

Les interventions de la brigade portent sur les incendies, les accidents de la circulation, les cas de noyade et la découverte de corps sans vie. Les interventions les plus fréquentes sont les accidents de la circulation.

Tableau VI-3 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers dans la région de Matam selon la nature

Interventions	Sortie			Personnes sauvées			Décès		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Incendie	30	34	+ 6,25	01	00	-100	00	00	
Accidents de la circulation	92	236	+ 45,9	228	279	+ 10,05	09	12	+ 14,28
Noyade	10	12	+ 09,09	5	00	-100			
Découvertes de corps sans vie	24	52	+ 36,85	-	-	-			

Source : Compagnie d'incendie et de secours de Matam, 2019

Il faut noter que les 60% des interventions de la brigade des sapeurs-pompiers sont dues aux comportements des conducteurs de moto taxi jakarta sur les routes. Ainsi, les interventions pour les accidents ont augmenté sur la période 2018-2019 ; elles sont passées de 92 en 2018 à 236 en 2019, soit une hausse de 45,9%. Le nombre de décès par accident passe de 09 en 2018 à 12 en 2019.

Il faut également préciser que, du fait la divagation des animaux, surtout des ânes à tout moment, l'axe Linguère-Ranérou-Matam enregistre beaucoup d'accidents de la circulation.

En ce qui concerne les incendies, ils sont passés de 30 à 34 sur la période 2018-2019, soit une augmentation de 6,25%.

VI.2.3. LES CONTRAINTES

- Les fonds de dotation du conseil départemental ne sont pas mobilisés ;
- Les communes ne prennent pas en charge les indigents ;
- Les secours des collectivités locales sont disponibles seulement pendant certaines périodes (ramadan, Tabaski) malgré l'existence de fonds de dotation ;
- Le CPRS est absent ;
- Le budget de fonctionnement est faible ;
- Les services n'ont aucun moyen logistique ;
- Le personnel est insuffisant (un agent par service) ;
- Les secours d'urgence sont très insuffisants pour faire face aux nombreuses sollicitations ;
- Faiblesse des moyens dégagés pour les projets économiques et appuis scolaires ;
- Les composantes de la RBC (secours, subventions, …) non mobilisées ;
- Mise en place tardive de certains fonds.

VI.2.4. RECOMMANDATIONS

- Faire un plaidoyer auprès des autorités locales pour le respect des articles 306 et 307 du code général des collectivités locales (loi 2013-10 du 28 décembre 2013) ;
- Doter les services de véhicules ;
- Construire des CPRS à Ourossogui, Orkadiéré et Thilogne ;
- RBC : Décentraliser tous les axes, associer les acteurs déconcentrés dans l'élaboration des cadres budgétaires, augmenter les fonds destinés aux projets économiques, motiver les gestionnaires, financer les autres composantes du programme, former les bénéficiaires qui n'ont pas eu la chance de fréquenter l'école dans les ateliers des maîtres artisans ;
- Financer le plan d'accélération des inscriptions avec des stratégies avancées, doter les structures décentralisées et déconcentrées de moyens logistiques ;
- PAPA : Revoir à la hausse le budget, mettre en place des outils de supervisions ;
- PED : Étendre le projet à tous les départements, augmenter le nombre de daaras choisis ;
- PCM : Décentraliser la PEC, contractualiser avec les hôpitaux régionaux ;
- SIG : Revoir la connectivité.

VI.2.5. PERSPECTIVES

- Diversifier les partenaires pour faire face à la demande ;
- Signer une convention avec les hôpitaux de Matam et de Ourossogui ;
- Disposer d'une base de données fiable des cibles de la région ;
- RBC : Associer les acteurs déconcentrés dans l'élaboration des cadres budgétaires ;
- CEC : Enrôler des élèves handicapés en collaboration avec l'IEF ;
- PAPA : Mettre en place des outils de supervision ;
- PED : Etendre le programme.

Chapitre VII : JUSTICE

INTRODUCTION

La justice pénale s'occupe des affaires qui peuvent être classées en quatre types :

- **les affaires de simple police** qui sont des contraventions de la police portées auprès des tribunaux ;
- **les affaires autres que de simple police** qui sont des crimes et délits dont la justice est saisie pour les juger ;
- **les affaires à l'instruction** : c'est le cas où un juge d'instruction est saisi pour mener l'enquête parce qu'à l'issue de l'enquête préliminaire on ne parvient pas à prendre une décision ; c'est le cas des affaires complexes ;
- **les affaires jugées** : c'est le cas où l'ensemble des éléments d'appréciation concernant une affaire sont réunis, le dossier ainsi constitué est transmis à la juridiction compétente qui donne le jugement.

VII.1. SITUATION CARCERALE

Conformément à l'article 685 du *Code de procédure pénale* qui stipule : « *la mise à exécution des décisions prononçant une peine privative de liberté ou ordonnant une incarcération provisoire, la garde et l'entretien des personnes qui, dans les cas déterminés par la loi, doivent être placées ou maintenues en détention en vertu ou à la suite de décisions de justice sont assurés par l'Administration Pénitentiaire* ». La Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Matam a un rôle de garde physique de ses pensionnaires doublé de celui de préparation à la réinsertion sociale de ces derniers.

La MAC de la région de Matam se trouve dans le département de Matam. Avec un plafond budgétaire de 160 détenus, l'établissement a compté en moyenne 359 détenus en 2019. La population carcérale est logée dans onze (11) dortoirs fonctionnels avec six (06) dans le secteur de prévenus, trois (03) dans celui des condamnés, un (01) destiné aux mineurs et deux (02) dont un (01) non fonctionnel au niveau du quartier des femmes de l'établissement.

L'établissement compte 25 agents et dispose d'un véhicule de type pick-up mono cabine.

VII.1.1. LA POPULATION CARCERALE

La population pénale (ou population carcérale) est composée de :

- **Ecroué** : C'est une personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire ;
- **Détenu provisoire** : C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée ;
- **Condamné :** Personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

VII.1.2. LES ECROUES

Le nombre d'écroués s'élève à 344 en 2018 contre 359 en 2019 ; soit une augmentation de 4,4%. Les écroués sont majoritairement composés d'hommes qui constituent les 98,0% en 2019.

Tableau VII-1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Homme	Femme	Total
		Eff.	Eff.	Eff.
Région de Matam	2018	332	12	344
	2019	351	8	359
	Variation %	6,02	-41,67	4,36

Source : Greffe/Mac-Matam, 2019

La répartition des écroués selon la classe d'âge montre, en 2019, une présence non négligeable de mineurs dans la MAC (6,0%). La population carcérale est très jeune ; plus 76,1% des écroués sont âgés entre 13 et 36 ans. Toutefois, Il faut préciser que les adultes âgés de 27 à 36 ans sont les plus représentatifs (42,9%). Notons qu'il y a un seul écroué âgé de plus de 56 ans en 2019.

Tableau VII-2 : Répartition des écroués dans les prisons de la région de Matam selon la classe d'âges

Tranche d'âge	Nombre d'écroués		
	2018	2019	Variation %
+ de 56 ans	02	01	-50,00
47-56 ans	33	37	12,12
37-46 ans	41	46	12,20
27-36 ans	139	151	8,63
19-26ans	85	96	12,94
13-18ans	42	21	-50,00

Source : Greffe/Mac-Matam, 2019

VII.1.3. LES DETENUS

Le tableau ci-dessous montre une constance masculine de la population de l'établissement qui est de 96,51% en 2018. Par rapport à 2018, le nombre de détenus a augmenté de 4,4%.

Les infractions sur les biens et les infractions telles que le vol, le recel et l'escroquerie et l'abus de confiance concernent 47,6% des écroués en 2019 ; suivent les infractions sur les personnes (meurtre, CBV, viol, etc.) qui sont commises par 27,9% des écroués. Il faut aussi préciser que les infractions liées aux stupéfiants sont également importantes et sont commises par près de 12,0% de la population des écroués. Globalement, en 2019, 2,2% des infractions ont été commises par des femmes contre 97,8% par des hommes.

Tableau VII-3 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe

Nature des infractions	2019		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Meurtre, assassinat, parricide	07	-	07
Coups et blessures volontaires	68	04	72
Homicide volontaire	18	-	18
Menaces de mort	02	-	02
Vol et tentative	159	-	159
Détention, trafic, usage de chanvre indien	43		43
Outrage, injure, rébellion	03	-	03
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	11	01	12
Infanticide, abandon	-	01	01
Viol, enlèvement mineur	07	-	07
Autres	33	02	35
Total	**351**	**08**	**359**

Source : Greffe/Mac-Matam, 2019

VII.1.4. LES SORTIES

Les détenus libérés en 2019 sont au nombre de 298 contre 315 en 2019 ; soit une baisse de 5,4% des libérations. Les motifs de libération les plus fréquents en 2019 sont l'expiration de peine 57,4%, (contre 50,2% en 2018), le sursis, 25,2% (contre 22,9% en 2018), l'acquittement/relaxe, 14,1% (contre 24,8% en 2018).

Tableau VII-4 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif

Motifs de sortie	Région de Matam		
	2018	2019	Variation %
Expiration de peine	158	171	8,23
Liberté provisoire	07	10	42,86
Sursis	72	75	4,17
Acquittement et relaxe	78	42	-46,15
Total	**315**	**298**	-5,40

Source : Greffe/Mac-Matam, 2019

VII.1.5. LES CONDITIONS DE DETENTION

La région de Matam dispose d'un seul établissement pénitentiaire qui occupe des locaux hérités de la colonisation. Il a une capacité d'accueil physique de moins de cent (100) détenus compte tenu des normes internationales qui préconisent pour chaque détenu au moins 3,4 m^2 pour garantir des conditions de détention décentes. L'ensemble des dortoirs couvre une superficie de moins de 320 m^2 pour une population carcérale moyenne de 359 détenus en 2019. Il se pose ainsi un véritable problème de promiscuité avec un espace maximal de 1,1 m^2 en moyenne pour chaque détenu.

Au plan budgétaire, le plafond est de 160 détenus. Pour la prise en charge quotidienne des pensionnaires, la MAC est confrontée à une surpopulation carcérale.

L'allocation journalière pour la prise en charge alimentaire et sanitaire d'un détenu est de 1000 FCFA répartis comme suit :

- 950 FCFA pour l'alimentation (trois repas) ;
- et 50 FCFA pour les soins médicaux et l'achat de médicaments.

Pour la gestion médicale, l'infirmerie de l'établissement fonctionne en parfaite synergie avec le District Médical de Matam, et à ce titre, la situation sanitaire globale est sous contrôle.

VII.2. DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS

VII.2.1. ATOUTS

La Maison d'Arrêt et de Correction de Matam dispose d'atouts pouvant lui permettre d'assurer la mise en œuvre de programmes de préparation à la réinsertion sociale des détenus à travers le maraîchage avec ses deux jardins potagers de près de 02 ha.

Néanmoins, du fait du manque de personnel d'encadrement qualifié et surtout d'appui technique au plan local, le potentiel de l'établissement reste encore inexploité.

VII.2.2. CONTRAINTES

Les contraintes majeures résident dans la surpopulation carcérale de l'établissement qui, à lui seul, n'arrive plus à absorber l'ensemble du flux de détenus et l'absence d'autres établissements dans la région ne facilite pas le décongestionnement de la MAC à travers les opérations de transfèrements de détenus vers les autres structures pénitentiaires.

VII.2.3. PERSPECTIVES

Dans le cadre de la mise en œuvre du **PUMA**, une enveloppe de cinq cent millions de FCFA est prévue pour la réhabilitation de la Maison d'Arrêt et de Correction de Matam ; ce projet permettra à coup sûr d'améliorer les conditions d'hébergement et de prise en charge des pensionnaires de l'établissement.

Chapitre VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Sénégal s'est donné comme objectif de réaliser l'accès universel à un service d'eau potable de qualité à l'horizon 2025. La réalisation de cet objectif inclut la desserte de l'ensemble des localités, la densification des points de distribution, le respect des normes de qualité physico-chimique et bactériologique, et la mise en œuvre d'un système de tarification qui évite l'exclusion des personnes démunies. L'accès à l'eau potable ne peut être universel que s'il est durable, c'est-à-dire qu'il intègre les règles d'une gestion efficace des ressources en eau (qui impose notamment la promotion de l'économie d'eau) et qu'il se libère de sa dépendance par rapport à des sources d'énergie fossiles.

Ce présent chapitre dresse le point sur le potentiel régional en eau, l'état des lieux et les thèmes sur l'hydraulique rurale et celle urbaine, suivi d'un aperçu global sur l'assainissement et ses spécificités. Ensuite, il est établi un diagnostic des sous-secteurs.

VIII.1. L'EAU

Pour le gouvernement du Sénégal, l'accès à l'eau potable constitue l'une des priorités, en ce sens que sa présence ou son absence impacte les activités menées par les autres secteurs comme l'éducation, la santé, etc.

Pour ce faire, le Ministère de l'Hydraulique est doté de directions au niveau national et de services déconcentrés au niveau de toutes les régions du Sénégal.

VIII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VIII.1.1.1. Les services techniques

Au niveau national, le secteur de l'hydraulique est structuré comme suit :

- le Secrétariat d'Etat à l'hydraulique rurale ;
- la Direction de l'Hydraulique ;
- l'Office des Forages ruraux (OFOR) ;
- la Direction de gestion et de planification des ressources en eau ;
- la SONES, en rapport avec la SDE.

Au niveau régional :

- la Division régionale de l'Hydraulique (DRH) de Matam ;
- la Brigade des puits et forages de Matam.

VIII.1.1.2. Les autres intervenants

Les autres intervenants dans la région aidant la DRH dans sa mission sont :

- les collectivités locales ;
- l'Agence régionale de développement ;
- la SAED ;
- les projets et programmes (PUDC, PRODAM, PADAER, PASA…) ;
- les ONG (ADOS, GRDR, LE PARTENARIAT, ACF, ACCRA) ;
- les associations de développement des villages.

VIII.1.2. LES INFRASTRUCTURES

La région de Matam compte un nombre assez important de points d'eau réalisé par l'Etat et les partenaires intervenant dans le secteur. En 2019, la région compte 276 forages motorisés répartis en trois catégories :

- forages avec moteur thermique ;
- forages avec groupe électrogène ou raccordé au réseau de la SENELEC ;
- forages équipés de système de pompage solaire.

Des efforts importants ont été enregistrés en termes de mise en place d'infrastructures, essentiellement des réseaux de types multi villages qui ont contribué à renforcer les niveaux de desserte. L'approvisionnement en eau potable de la région s'est nettement amélioré depuis 2015 dans la région, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural. Ainsi, selon les données de la Division régionale de l'Hydraulique (DRH) de Matam, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural au niveau de la région a progressé de 82% à 86% entre 2015 et 2019. L'amélioration du taux d'accès au niveau de la région s'explique par l'augmentation du nombre de forages qui est passé de 216 en 2015 à 276 forages en 2019, soit une hausse de 27,8%. Malgré cette évolution positive, la région n'a pas encore atteint l'objectif d'accès universel à l'eau potable. Son taux reste aussi inférieur à la moyenne nationale qui est de 87,2%.

.

VIII.1.3. LES RESSOURCES EN EAU

Les ressources en eau sont abondantes dans la région : les eaux de surface, avec le fleuve Sénégal et les eaux souterraines avec les différentes nappes (très abondantes) représentent un potentiel essentiel pour le développement agricole.

VIII.1.3.1. Les eaux de surface

Les eaux de surface sont constituées par le fleuve Sénégal (qui longe la région sur environ 200 km à l'est et au nord) et ses principaux défluents que sont le Diamel et le Dioulol. A cela, il faut ajouter de nombreux marigots et mares temporaires ou permanents disséminés dans la région.

Le régime hydrographique du fleuve se caractérise par une saison des hautes eaux (de juillet à octobre) et une saison de basses eaux (de décembre à début juin). Le volume moyen annuel écoulé est estimé à 20,4 milliards de m^3 à la station de Bakel.

VIII.1.3.2. Les eaux souterraines

Les ressources en eaux souterraines de la région sont, dans l'ensemble, abondantes. Les nappes phréatiques se situent entre 08 et 100 mètres de profondeur et produisent une eau de très bonne qualité. Quant à la nappe du Maestrichtien, sa profondeur peut atteindre parfois plus de 400 mètres dans le Ferlo.

Il faut dire qu'au moins 80% des forages de la région captent la nappe du Maestrichtien avec des débits importants.

VIII.1.4. L'ACCES A L'EAU

VIII.1.4.1. En milieu urbain

La société SEN'EAU intervient uniquement dans la commune de Matam en réalisant une production d'eau potable à un coût moyen de production TTC de 192,9 F CFA le m^3 d'eau potable en 2019 (tableau VIII 1). Ce coût n'a pas évolué par rapport à 2018 et est inférieur au coût moyen d'accès à l'eau potable payé par les ménages qui s'élève à 292,3 F CFA le m^3. Le tableau ci-dessous montre aussi que le nombre de ménages bénéficiant de branchements sociaux a baissé sur la période 2018-2019 ; il s'élève à 116 en 2018 contre 52 en 2019.

Tableau VIII-1 : Abonnés de la SEN'EAU dans la Commune de Matam

Libellé des indicateurs	REALISATIONS	
	2018	2019
Nombre de ménages bénéficiant de branchements sociaux (SEN'EAU)	116	52
Coût moyen d'accès à l'eau potable (SEN'EAU)	292,3	292,3
Coût moyen de production TTC du m3 d'eau potable (SEN'EAU)	192,9	192,9

Source : Division régionale de l'Hydraulique, SEN'EAU

Notons que dans les autres communes de la région, ce sont des ASUFORS ou des comités de gestion de l'eau qui gèrent le service de l'eau. Même si des avancées sont notées, des difficultés existent toujours dans la gestion du service. Ces difficultés sont souvent dues à l'absence de personnes qualifiées pour la gestion des grands réseaux d'eau potable.

Pour améliorer cette situation, l'Etat a lancé un projet dans certaines localités de la région dans le périmètre affermé et confié à la SEN'EAU ; il s'agit de Ourossogui, Thilogne, Kanel et Bokidiawé. Ceci devrait certainement améliorer l'accès et la desserte dans ces localités.

VIII.1.4.2. En milieu rural

En milieu rural, le nombre de forage s'élève à 236 et 48% d'entre eux sont localisés dans le département de Matam. Ces forages ont permis d'avoir 557 bornes fontaines et de raccorder 260 villages de la région de Matam.

Tableau VIII-2 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Forages					
		Forages		Bornes fontaines		Villages raccordés	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Ranérou	**2019**	42	18	58	1		
Kanel	**2019**	81	34	389	69	111	42,7
Matam	**2019**	103	48	168	30	149	57.3
Région de Matam	**2019**	236	100	557	100	260	

Source : Division régionale de l'Hydraulique

VIII.1.5. LA QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau en milieu urbain reste bien suivie par la SDE pour Matam, avec la station de déferrisation et des prélèvements et analyses effectués plusieurs fois dans l'année.

En milieu rural, le problème est plus sérieux du fait de la présence du fer à des taux assez élevés et de l'absence d'unité de chloration au niveau des forages.

La présence de fer dans les nappes profondes est fréquente. Son origine est naturelle, par dissolution de minéraux ferreux (pyrite) ou ferro-magnésiens (micas), ou de nodules ferrugineux, notamment dans les eaux riches en CO2. Le fer dissous dans ces eaux dépourvues d'oxygène se trouve sous sa forme réduite (Fe2+), soit à l'état colloïdal, soit sous forme de complexes organiques ou minéraux.

Dès qu'il se trouve en présence d'oxygène, cet ion s'oxyde en Fe3+, et le fer dissous se transforme alors en hydroxyde ferrique Fe(OH)3, qui est, lui, insoluble dans l'eau, et qui précipite donc aussitôt. Cette précipitation commence, normalement, dès le premier contact avec l'air, c'est-à-dire dans le premier réservoir (château d'eau en général).

Ceci explique la couleur rougeâtre et très gênante de l'eau dans certains villages, surtout ceux qui se situent sur l'axe Ourossogui- Sinthiou Bamambé.

En dehors de la présence du fer, les eaux de la région restent de très bonne qualité, surtout le long du fleuve Sénégal.

VIII.2. L'ASSAINISSEMENT

Au Sénégal, le sous-secteur de l'assainissement s'organise en deux volets :

- L'assainissement rural qui vise à promouvoir l'accès des ménages ruraux à un assainissement durable, à la fin de la défécation à l'air libre (FADL) et au changement de comportement ;
- L'assainissement urbain qui cible le développement des stratégies et d'actions pour la prise en charge de la gestion des eaux usées (EU) et des eaux pluviales (EP) relève de l'Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS).

Le Sénégal enregistre des ratios très faibles relativement à l'accès et au développement des services et pratiques d'hygiène et d'assainissement.

Le rapport de la revue annuelle conjointe (RAC, 2018) du PEPAM laisse apparaître des performances particulièrement faibles avec un taux d'accès à l'assainissement amélioré en milieu rural estimé à 42,3% en 2018, qui se situe bien en deçà de la cible assignée dans le cadre des OMD (63%).

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'adoption d'une nouvelle stratégie de l'assainissement rural (SNAR) qui promeut une nouvelle approche basée sur le marché. Cette nouvelle stratégie, bien que prônant une approche basée sur le marché, intègre l'approche de l'ATPC qui constitue un levier important sur lequel les acteurs doivent s'appuyer pour booster l'accès à l'assainissement en zone rurale.

Pour s'inscrire dans la dynamique des ODD notamment à son objectif 6, le Sénégal s'est engagé devant la communauté internationale à atteindre les ODD d'ici 2030. Cet engagement se traduit en acte concret dans la feuille de route post OMD du PEPAM 2015-2025 dans laquelle les ambitions de l'Etat sont déclinées.

En matière d'assainissement global, l'objectif est d'atteindre d'ici à 2025: i) au moins 80% de taux d'accès amélioré à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats ; ii) le taux nul de défécation à l'air libre en milieu urbain et au plus 10% en milieu rural et iii) le taux de couverture en ouvrages d'assainissement fonctionnels au niveau des écoles et des structures de santé au moins 90%.

VIII.2.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VIII.2.1.1. Les services techniques

La Direction de l'Assainissement et ses services déconcentrés sont chargés de l'application et la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'assainissement rural.

A travers l'ONAS, l'assainissement urbain (gestion des eaux usées, des boues et des eaux pluviales) des villes et communes à l'intérieur du pays est assuré.

- Direction de l'assainissement

Elle est chargée de :

- de la planification, de l'élaboration des études d'exécution et de la réalisation du contrôle des sous-programmes d'assainissement des excréta et eaux usées en milieu rural ;
- de l'élaboration, de l'exécution et du suivi des programmes de formation, d'animation et de sensibilisation des usagers d'aisance en milieu rural ;
- du recensement des réalisations en matière d'assainissement de tous les partenaires au développement (ONG ou autres programmes) dans le but d'avoir une lisibilité correcte du nombre d'ouvrages d'assainissement construits ou réhabilités au Sénégal ;

- de la coordination de toutes les actions consacrées à la mise en œuvre des activités en matière d'assainissement par tous les partenaires au développement installés au Sénégal ;
- du suivi de la progression des indicateurs de suivi-évaluation de l'assainissement rural.

➢ **Service régional de l'Assainissement**

Le service régional de l'assainissement est un service déconcentré chargé au niveau opérationnel d'appliquer les politiques et les stratégies définies par le niveau central.

De façon spécifique, le SRA a pour mission de :

- mettre en œuvre et suivre des stratégies et politiques définies par le Gouvernement en matière d'assainissement au niveau régional ;
- réaliser les études d'identification et d'exécution des programmes d'assainissement et de la coordination des actions consacrées à la mise en œuvre des activités en matière d'assainissement ;
- assurer l'exercice de la tutelle technique et du contrôle sur les représentations régionales des sociétés et autres administrations autonomes intervenants dans le secteur de l'assainissement ;
- vulgariser les technologies appropriées dans le domaine ;
- créer une synergie entre les interventions des acteurs de la région et contribuer à l'opérationnalisation de la dynamique communautaire en la matière.

VIII.2.1.2. Les autres intervenants

➢ **Les communes** : elles sont dotées de compétences dans le domaine de l'environnement qui a une relation avec l'assainissement comme (i) l'élaboration de plans communaux d'action pour l'environnement et (ii) la gestion des déchets, la lutte contre l'insalubrité, la pollution et les nuisances. L'intervention des collectivités locales dans le secteur de l'assainissement se fait à travers des projets, en coopération décentralisée, en collaboration avec les ONG ou les services de l'État.

➢ **les organisations communautaires de base** : elles sont des relais communautaires efficaces pour l'animation et la sensibilisation des populations permettant (i) de développer un programme approprié d'éducation en matière de santé et d'hygiène, (ii) de servir de liaison entre les responsables du projet et la communauté, (iii) de motiver la communauté à participer, (iv) d'expliquer les choix technologiques et (iv) de développer des mécanismes de financement appropriés en relation avec les responsables du projet.

➢ **Les ONG** : elles jouent un rôle important dans le secteur de l'assainissement rural. Leurs activités concernent principalement les services d'appui, notamment pour le renforcement des capacités, mais peuvent également inclure des réalisations physiques à travers la conception et l'exécution de projets, ainsi que l'appui financier.

- **Le secteur privé** : il regroupe les bureaux d'études, les entreprises de travaux et services et les artisans. En milieu rural, ce sont principalement les artisans (notamment dans la maçonnerie) qui interviennent dans la construction et participent à la réalisation d'ouvrages d'assainissement individuels (latrines, puisards, fosses septiques, bac à laver).
- **la diaspora** : les associations des émigrés contribuent au développement de l'assainissement dans leurs localités respectives. La FADERMA est l'organe principal.

VIII.2.2. LES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures les plus présentes sont : les latrines VIP, les latrines traditionnelles, les toilettes à chasse manuelle.

VIII.2.3. L'ACCES

VIII.2.3.1. En milieu urbain

En milieu urbain, le système le plus utilisé demeure le SAI, la fosse perdue et les latrines traditionnelles.
L'assainissement collectif des eaux vannées et eaux usées domestiques est presque inexistant. Les eaux de toilettes sont traitées à la parcelle (fosse ou puisard), et les eaux ménagères régulièrement déversées sur la voie publique.

Cette situation connaît un début de solution notamment dans la ville de Matam avec le projet d'assainissement des eaux usées de la ville de Matam qui a pour objectif :

- D'améliorer le niveau d'assainissement de la ville par la réalisation d'un réseau d'égouts et des branchements sociaux à l'égout ;
- D'améliorer le taux de dépollution des eaux usées du réseau et des boues de vidanges par la réalisation d'une station d'épuration des eaux et d'une station de traitement des boues de vidanges ;
- L'amélioration de la gestion des eaux usées de quelques établissements scolaires par la réalisation de blocs sanitaires dans ceux-ci.

Ce projet en phase de chantier enregistre déjà 272 abonnements mais un taux nul en termes de branchement à l'égout. Notons qu'en 2019, la longueur du réseau d'assainissement existant est de 16 697,2m.

Il existe cependant un linéaire de 3,5 km de canaux d'évacuation des eaux pluviales dans la commune de Matam.

Tableau VIII-3 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nombre de réseaux d'assainissement existants	Longueur réseaux d'assainissement existants (m)	Nb d'abonnés	Taux d'accès	Taux de traitement des eaux usées	Taux de dépollution de l'eau
Département de Ranérou	**2018**	00	00	00	00	00	00
	2019	00	00	00	00	00	00
Département de Kanel	**2018**	00	00	00	00	00	00
	2019	00	00	00	00	00	00
Département de Matam	**2018**	01	00	00	00	00	00
	2019	02	16697,21	272	ND	ND	ND
Région de Matam	**2018**	00	00	00	00	00	00
	2019	00	16697,21	272	ND	ND	ND

Source : Division régionale de l'assainissement de Matam

VIII.2.3.2. En milieu rural

En milieu rural, les rares systèmes présents sont pour la plupart de types basiques, des sanplats, des DLV. La défécation à l'air libre y est fortement pratiquée.

Néanmoins, la capitalisation des acquis des projets et programmes exécutés dans le cadre des OMD et les impacts de l'ingénierie sociale développés par la plupart des ONG, a permis d'améliorer sensiblement le taux d'accès global de la région.

Ces résultats ont certainement influencé le changement de comportement des populations rurales ; mais l'accès à des ouvrages répondant aux normes est encore faible.

Tableau VIII-3 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Taux d'accès en %		Norme ODD en %
	2018	2019	
Département de Ranérou	21	20,3	63
Département de Kanel	36,8	26,4	63
Département de Matam	42	39,45	63
Région de Matam	33,26	28,71	63

Source : Service Régional de l'Assainissement de Matam, 2019

Sur la période 2018-2019, le département de Matam a enregistré les taux d'accès à l'assainissement les plus élevés, il s'élève à 42%. Les départements de Kanel et Ranerou ont respectivement des taux d'assainissement de 21% et 36,8%. Notons que

les taux d'assainissement sont largement inférieurs à la norme de 63% fixée par les ODD.

VIII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS SECTEUR

VIII.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Existence d'une volonté politique manifeste de l'Etat à améliorer le taux d'accès en milieu rural et en milieu urbain ;
- Mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'assainissement rural ;
- Existence d'un système d'assainissement des eaux pluviales de faibles densités dans la commune de Matam ;
- Présence des partenaires au développement dans la région (ONG) ;
- Implication des collectivités territoriales dans la gestion de l'assainissement à travers la coopération décentralisée ;
- Appui des émigrés (diaspora) et des associations villageoises.

VIII.3.2. CONTRAINTES

- Insuffisance du personnel pour couvrir toute la région en temps réel ;
- Intervention timide voire inexistante des projets et programmes dans certaines zones enclavées où le taux d'accès est plus faible surtout dans les départements de Ranérou-Ferlo et Kanel ;
- Inexistence de réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales dans toute la région (à part la commune de Matam) ;
- Persistance de la défécation à l'air libre en milieu rural ;
- Faible capacité des CL dans la prise en charge des questions d'assainissement (gestion des déchets solides, des eaux pluviales, d'eaux usées et des boues de vidange) ;
- Réduction de l'approche subvention et mise en place de l'approche marché inhabituelle aux populations ;
- Faible intervention du secteur privé dans le business-marketing ;
- Non implication des IMF dans le financement du secteur ;
- Niveau de pauvreté des communautés.

VIII.3.3. PERSPECTIVES

VIII.3.3.1. En matière d'assainissement :

- Achever les travaux du réseau d'assainissement des eaux usées de Matam ;
- Mettre en œuvre les plans directeurs d'assainissement des communes de Ourossogui, Kanel et Ranérou déjà validés ;
- Mise en œuvre de la stratégie de l'assainissement des gros centres ;
- Promouvoir la stratégie nationale de l'assainissement rural (approche par la demande) par une vaste campagne de sensibilisation pour un changement de comportement ;

- Promouvoir la création de l'offre de service ;
- Réaliser des EDP dans les structures recevant du public (écoles, santé, daaras, marchés) ;
- Promouvoir les systèmes de gestion des eaux pluviales et les boues de vidange dans les communes de la région ;
- Former les acteurs sur les techniques de promotion des produits d'assainissement.

Procéder à une enquête ménage pour disposer de données actuelles sur le taux d'accès dans la région.

Chapitre IX : AGRICULTURE

L'agriculture, sous-secteur très dynamique du secteur primaire, s'est vu, depuis 2014 et la formulation du PSE, attribué un rôle de moteur de la croissance et du développement économique du Sénégal. Cela se traduit par la formulation et la mise en œuvre par le MAER, du PRACAS (Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise). Ce programme, dont la première phase couvrait la période 2014-2017, portait sur quatre filières prioritaires et a permis la réalisation de performances notables. Les objectifs de production pour l'atteinte de l'autosuffisance en oignon ont été réalisés depuis 2015 (plus de 350 000 tonnes produites par an).

Pour l'optimisation des performances de la filière arachidière également, les objectifs de production (1 000 000 tonnes/an) et d'exportation (150 000 tonnes/an) ont été atteints depuis 2015. Pour la filière riz, les objectifs de production de riz paddy pour l'atteinte de l'autosuffisance (1 600 000 tonnes/an) connaissent un taux de réalisation de plus de 70% (1 050 000 tonnes) et, eu égard à l'évolution des performances de la filière riz depuis 2014, l'atteinte de cet objectif (résorption d'un gap de 550 000 tonnes) est juste une question de quelques années. Pour le développement de la filière de fruits et légumes de contre saison pour l'exportation, les objectifs de 157 500 tonnes ont été atteints à 65% (102 000 tonnes exportées en 2017) ; soit un gap de 55 000 tonnes.

L'atteinte de ces objectifs était adossée à la réalisation d'investissements importants aussi bien pour ce qui est des aménagements hydro agricoles, d'infrastructures et d'équipements, que la mise à disposition d'intrants de qualité en quantité suffisante et à des prix subventionnés. Eu égard à ces résultats, une seconde phase du PRACAS est en cours de formulation. Elle prendra en compte, en plus du parachèvement des objectifs de la phase 2014-17, de nouvelles filières prioritaires tout aussi importantes pour l'économie nationale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La région de Matam a contribué à la réalisation de ces performances du PRACAS. L'agriculture y est d'autant plus importante que cette région ne dispose pas de tissu industriel important, de secteur commercial dynamique, ni d'une filière touristique, à l'image de certaines régions, capables de générer des emplois en suffisance et des revenus consistants pour la population. L'agriculture reste ainsi le premier pourvoyeur d'emploi et de ressources. A cela, s'ajoutent les enjeux de sécurité alimentaire et nutritionnelle. C'est pour cette raison que l'Etat a réservé une part importante des

investissements du PRACAS à la région et que beaucoup de projets et programmes de développement rural y interviennent.

Le potentiel foncier (50 000 ha aménageables) et hydrique (présence du Fleuve Sénégal et de ses défluents (Diamel et Dioulol)) permettent à la région de pratiquer plusieurs systèmes culturaux (Pluvial, irrigué, décru). Les cultures portent sur plusieurs spéculations dont les principales sont : le riz, le maïs, le sorgho, le mil, l'oignon, la pastèque et la patate douce. On note, depuis quelques années, l'émergence de la pomme de terre, principalement dans les SIPA.

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

Eu égard à l'importance de l'agriculture dans la politique de développement nationale ainsi que dans le tissu économique national et surtout régional, les acteurs intervenant dans ce domaine sont nombreux et diversifiés dans la région de Matam.

IX.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

La DRDR représente le Ministère de l'agriculture au niveau régional. A ce titre, elle a pour mission de suivre l'évolution du secteur agricole, de proposer les éléments de politiques agricoles répondant aux exigences locales et de créer les conditions favorables à la réalisation des objectifs de développement dans la région en collaboration avec les conseillers régionaux et ruraux.

Parmi les services techniques, agences, projets et programmes intervenant dans le secteur agricole dans la région, on peut noter ANCAR, SAED, les Projets et programmes que sont le PRODAM/CSA, le P2RS et le PADAER.

IX.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

IX.1.2.1. PROJETS ET PROGRAMMES DU MAER

PADAER

Le Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural (PADAER) est mis en œuvre par l'Etat du Sénégal avec l'appui du FIDA et du Fonds Fiduciaire Espagnol pour la sécurité alimentaire.

Il s'inscrit dans les orientations du Programme d'Option Stratégique Pays (COSOP) de la période 2011-2015. Il prend aussi en compte la Stratégie Nationale de

Développement Economique et Social du Sénégal (SNDES), la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et les Objectifs du millénaire pour le Développement (OMD) des Nations Unies.

Le PADAER, dans sa conception comme dans sa mise en œuvre, s'inspire des expériences réussies des projets issus du partenariat FIDA-Etat du Sénégal.

Les objectifs du PADAER sont :

- Objectif Général : contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et stimuler la croissance économique dans les régions de Kédougou, Kolda, Matam et Tambacounda ;
- Objectif spécifique : améliorer durablement la sécurité alimentaire, les revenus des petits producteurs (agriculteurs et éleveurs) et créer des emplois durables pour les ruraux, en particulier les jeunes et les femmes.

Ce projet, actuellement achevé, a obtenu un financement pour la conduite d'une seconde phase eu égard aux résultats probants obtenus.

PRODAM/CSA

Le PRODAM CSA trouve sa justification dans les considérations suivantes : (i) consolidation des acquis des phases antérieures du PRODAM et la mise à l'échelle des innovations agricoles ; (ii) contribution à la sécurité alimentaire ; (iii) amélioration des revenus des jeunes et des femmes et (iv) contribution à l'adaptation au changement climatique. Il a pour objet la diffusion du Système de Riziculture Intensif (SRI) sur 2000ha, la réalisation de 30 nouveaux périmètres goutte à goutte pour une superficie globale de 1200ha, la construction d'infrastructures d'accompagnement et le renforcement des capacités.

P2RS

Le Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS) est une initiative multinationale et concerne l'ensemble des pays membres du CILSS. Il s'exécutera en quatre projets de cinq ans, le projet comprend trois composantes : (i) Développement des infrastructures rurales (ii) Développement des chaînes de valeur et des marchés régionaux ; et (iii) Gestion de projet.

Le but du programme est de renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel. L'objectif spécifique est d'accroître, sur une base durable, la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques au Sahel.

La stratégie de renforcement de la résilience est axée sur le développement du pastoralisme, de l'irrigation, et des marchés régionaux d'intrants et de produits agricoles ainsi que le renforcement de l'intervention des institutions privées, publiques et communautaires du secteur agricole. Elle met également l'accent sur l'élargissement des opportunités économiques pour les femmes et les jeunes.

Le P2RS Sénégal couvre six régions (Fatick, Kolda, Tambacounda, Matam, Ziguinchor et Kédougou).

PNDIL

Il s'agit du Plan National de Développement de l'Irrigation Locale (PNDIL) inspiré par les résultats probants du PAPIL (Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale). Le plan s'étendra à toutes les régions du pays, contre seulement quatre régions pour le Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale.

Ce Plan national constituera une contribution permettant d'asseoir pour l'irrigation une vision et des objectifs réalistes à moyen et long terme, ainsi que des modalités cohérentes et harmonisées de mise en œuvre des actions futures. Le Projet PARIIS (Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation dans le Sahel) qui interviendra entre autres dans la région de Matam entre en droite ligne dans ce plan.

USAID NAATAL MBAY

Comme son nom l'indique, c'est un projet de l'USAID, qui intervient dans la région de Matam, principalement sur la chaîne de valeur riz. Ce projet accompagne les acteurs de la filière dans les maillons de la production, de la transformation et de la commercialisation. Il collabore avec la DRDR dans le dispositif de contrôle de la production de semences. Il accompagne également les opérateurs agréés. Les interventions de ce projet clôturé, continuent sous une autre forme à travers le nouveau projet USAID Kawolor.

YELLITAARE (Projet d´amélioration de la réponse des communautés les plus vulnérables face aux crises nutritionnelles et alimentaires dans les départements de Podor, Kanel, Ranérou et Matam).

La Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM) met en œuvre le Projet Yellitaare dans les départements de Podor, Matam, Ranérou et Kanel. Il est financé par l'Union Européenne (UE) et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Yellitaare, il est prévu l'implantation de périmètres de 0,5 à 1 hectare, des jardins en arrière cours pour la production maraîchère, des enclos pour les petits ruminants et des poulaillers pour la volaille dans les départements de Ranérou et de Kanel pour améliorer la qualité nutritive des aliments au niveau des ménages vulnérables.

Ce projet multisectoriel travaille avec les DRDR à travers les SDDR, les SREL à travers les SDEL, les AEC à travers les chefs de projets pour la prospection et le choix des sites devant abriter ces initiatives.

IX.1.3. LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

Les infrastructures agricoles sont composées des SIPA et des magasins de stockage. Les SIPA (Sociétés d'Intensification de la Production Agricole) sont mises en place par le PRODAM, afin d'assurer une production agricole compétitive basée sur la maîtrise de l'eau dans la zone du Diéri. Le nom de ces organisations paysannes (sous forme de GIE ou de SARL) est confondu avec celui des périmètres qui leur servent de réceptacle. Il s'agit de périmètres hydro-agricoles équipés de forages et disposant d'un système d'irrigation économe en eau : Goutte à goutte ou pivots. A ce jour, il y en a 28 dans la région.

En ce qui concerne les magasins de stockage, ils sont au nombre de 34. Ils sont répartis comme suit :

- Département de Kanel : 9 magasins,
- Département de Matam : 23 magasins,
- Département de Ranérou : 2 magasins.

Pour les équipements agricoles, on note les semoirs, les houes Sine, les charrettes équines et asines. Les semoirs sont les plus nombreux et sont au nombre de 200. Notons que la plupart des équipements agricoles sont enregistrés dans le département de Kanel.

Tableau IX-1 : Situation des équipements agricoles légers

	SEMOIRS				HOUE SINE				CHARRETTE			
DEPARTEMENTS	**P**	**R**	**V**	**Reliquat**	**P**	**R**	**V**	**Reliquat**	**P**	**R**	**V**	**Reliquat**
KANEL	72	72	72	0	7	7	7	0	35	35	35	0
MATAM	58	58	58	0	6	6	6	0	17	17	27	0
RANEROU	70	70	70	0	7	7	7	0	18	18	18	0
REGION	**200**	**200**	**200**	**0**	**20**	**20**	**20**	**0**	**70**	**70**	**70**	**0**

Source : DRDR région de Matam

Après les Semoirs, ce sont les houes Sine qui sont plus nombreuses dans la région. En effet, le département de Kanel compte la moitié des houes Sine.

Concernant le matériel agricole lourd, il est composé de :

- Tracteurs : 40 unités ;
- Offsets 28 disques : 40 unités ;
- Remorques 5 tonnes : 40 unités ;
- Moissonneuse batteuse : 01 unité ;
- Rizerie industrielle : 01 unité.

IX.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.2.1. LA MISE EN PLACE DES SEMENCES

L'accès aux facteurs de production revêt un caractère essentiel dans toute campagne agricole. En effet, la disponibilité des intrants à la production en quantité et en qualité, favorise l'atteinte des résultats escomptés. Ainsi, les semences font partie des facteurs retenus pour la campagne 2018-2019.

Durant les deux dernières campagnes agricoles, la quantité d'intrants d'arachide n'a pas subi de variation, elle s'élève à 100 tonnes. Cependant, les 80% ont été octroyés à Ranérou-Ferlo qui est le bassin arachidier de la région. Quant au maïs local, les quantités de semences reçues ont augmenté de 83%. Des hausses des quantités de semences de Niébé et de Manioc sont enregistrées. Elles s'élèvent respectivement à 22% et 10%. Néanmoins, une baisse de 12% des semences de Sorgho local reçues a été enregistrée. Il en est également de même pour les semences de pastèque (baisse de 38%).

Tableau IX-2 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Matam

Semences		Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %
Arachide	**Reçu (T)**	80	80	0	10	10	0	10	10	0	100	100	0
	Vendu (T)	80	80	0	10	10	0	10	10	0	100	100	0
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0
Maïs local	**Reçu (T)**	0	10	-	0	20	-	30	25	16	30	55	83
	Vendu (T)	0	10	-	0	20	0	30	25	16	30	55	83
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sorgho local	**Reçu (T)**	26	10	-62	36,9	15	-59	38	55	45	90,86	80	-12
	Vendu (T)	26	10	62	36,9	15	-59	38	55	45	90,86	80	-12
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Riz	**Reçu (T)**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Vendu (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Niébé	**Reçu (T)**	18	18	0	45	31	31	70	123	76	133	162	22
	Vendu (T)	17	18	0	45	31	31	70	123	76	132	162	22
	Reliquat (T)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Pastèque	**Reçu (T)**	0,3	0,075	-75	0,65	0,35	46	0,6	0,49	-18	1,55	0,951	-38
	Vendu (T)	0,3	0,075	-75	0,625	0,35	46	0,6	0,49	-18	1,525	0,951	-38
	Reliquat (T)	0	0	0	0,025	0	0	0	0	0	0,025	0	0
Manioc	**Reçu (ha)**	65	65	0	75	65	13	20	45	125	160	175	10
	Vendu (ha)	65	65	0	75	65	13	20	45	125	160	175	10
	Reliquat (ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : DRDR région de Matam

La quantité de semences de Niébé distribuée dans la région de Matam est de 162 tonnes en 2019 dont 123 tonnes dans le département de Matam, 31 dans celui de Kanel et 18 dans celui de Ranérou-Ferlo. Toute cette semence distribuée dans la région a été vendue ; ce qui fait qu'en 2019, tous les reliquats sont nuls.

IX.2.2. LA MISE EN PLACE DES ENGRAIS ET AUTRES FERTILISANTS

Les engrais et autres fertilisants sont aussi des facteurs de production. La situation de la mise en place des engrais se présente dans le tableau suivant.

De manière générale, la quantité d'engrais et de fertilisants reçue a baissé par rapport à la dernière campagne agricole sauf pour l'engrais 10.10.20. Les baisses sont notées pour l'engrais 6.20.10 (70%), l'engrais 15.15.15 (74,5%), l'urée (14,3%) et DAP 18-46-0 (35,3%). A l'inverse, la quantité d'engrais 10.10.20 reçue a augmenté de 28,9%. Notons que l'engrais 15.10.10 qui était disponible en 2018, n'a pas été distribué durant la campagne 2019/2020. Pour ce type d'Engrais, seul le département de Ranérou-Ferlo en a bénéficié pour la campagne agricole de 2018.

Tableau IX-3 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Matam

Engrais et autres fertilisants		Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %
Engrais 6.20.10	**Reçu (T)**	75	30	-6	25	0	0	0	0	0	100	30	-70.00
	Vendu (T)	75	30	-6	1,5	0	0	0	0	0	76,5	30	-60.78
	Reliquat (T)	0	0	0	23,5	0	0	0	0	0	23,5	0	
Engrais 15.10.10	**Reçu (T)**	60	0	9	0	0	0	0	0	0	60	0	
	Vendu (T)	40	0	-27	0	0	0	0	0	0	40	0	
	Reliquat (T)	20	0	0	0	0	0	0	0	0	20	0	
Engrais 15.15.15	**Reçu (T)**	30		0	195	40	387	245	57	218	470	120	-74.47
	Vendu (T)	30		0	135,3	40		83	57	0	248,3	120	-51.67
	Reliquat (T)	0		0	59,7	0	53	162	0	110	221,7	0	
Engrais 10.10.20	**Reçu (T)**	0									450	580	28.89
	Vendu (T)	0									150	280	86.67
	Reliquat (T)	0									300	300	0.00
Urée	**Reçu (T)**	40	40	0	575	605	8	1898,4	1549	14	2513,4	2154	-14.3
	Vendu (T)	0	0	0	470,65	590	41	1363,7	1623	7	1834,35	2113	15.19
	Reliquat (T)	40	40	0	104,35	15	-46	534,7	26	46	679,05	41	-93.96
DAP (18-46-0)	**Reçu (T)**	0	0	0	153,5	175	-32	550	280	41	703,5	455	-35.32
	Vendu (T)	0	0	0	123,4	116	12	487	268	31	610,4	384	-37.09
	Reliquat (T)	0	0	0	30,1	59	-74	63	12	231	93,1	71	-23.74

Source : DRDR région de Matam

Concernant les quantités vendues, des baisses sont notées pour l'engrais 6.20.10 (60,78%), l'engrais 15.15.15 (51,67%) et DAP 18-46-0 (37,09%). A l'inverse, des hausses sont notées pour l'engrais 10.10.20 (86,67%) et l'urée (15,19%).

IX.2.3. LA MISE EN PLACE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les principales interventions en termes de protection des végétaux ont porté sur la lutte anti aviaire. Celle-ci, en général, ne s'évalue pas en nombre de PIV et d'ha traités. En effet, le traitement s'effectue sur les dortoirs des oiseaux ou sur leurs couloirs de passage. La situation des interventions de la dernière campagne est donnée par le tableau ci-dessous.

Tableau IX-4 : Situation des interventions en matière de protection des végétaux

Rubriques	Nbre de Missions Prospection		Nbre de Missions Traitement		Superficies prospectées		Dortoirs identifiés		Superficies traitées		Dortoirs traités	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Décrue/Contre saison froide	5	9	3	12	119	517	1	1	80	80	1	-
Contre saison chaude	13	5	33	124	322	-	4	-	-	-	4	-
Hivernage : pluvial+irrigué	16	-	51	59	764	850	5	-	40	40	5	-
Hivernage : Riziculture	10		32		234		5	-	-		5	-
TOTAL	**44**	**14**	**119**	**195**	**1439**	**1367**	**15**	**1**	**120**	**120**	**15**	

Source : DRDR région de Matam

IX.2.4. LA MISE EN PLACE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AGRICOLES

Les subventions de l'Etat en matériels et équipements agricoles dans la région de Matam portent généralement sur les semoirs et les houes occidentales.

Le tableau ci-dessous montre que la plupart des subventions portent sur les semoirs durant la campagne 2019/2020. C'est le département de Kanel qui en a le plus bénéficié.

Tableau IX-5 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région

Matériels et équipements agricoles	Ranérou		Kanel		Matam		Région		
	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %
Matériels de culture attelée									
Houe sine 9 3 dents		7	15	7	26	6	136	20	-85.29
Semoir Super-éco + 3 disques		70	150	72	200	58	800	200	-75.00
Matériels de transport attelé									
Charrette asine	0	8	0	15	0	7	0	30	
Charrette équine	0	10	0	20	0	10	0	40	
Matériels de traitement de récolte									
Décortiqueuse à riz							10		
Matériels de motorisation									
Tracteur		6		14		20	25	40	60.00
Groupe Moto pompe & accessoires							481	-	
Matériels de récolte de riz									
Moissonneuse batteuse							**9**	**3**	-66.67
Total		**101**	**165**	**128**	**226**	**101**	**1461**	**333**	-77.21

Source : DRDR Matam

Pour la campagne 2019/2020, 200 semoirs Super-éco ont été mis à la disposition des paysans. Pour cette même campagne, 40 tracteurs ont été distribués dans la région et sont répartis comme suit : Ranérou-Ferlo (6), Kanel (14) et Matam (20). Concernant

les matériels de récolte de riz, 3 moissonneuses batteuses ont été mises à la disposition de la région lors de la campagne 2019/2020. En effet, par rapport à la campagne 2018/2019, le nombre de moissonneuses batteuses a baissé ; passant de 9 à 3.

IX.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.3.1. LES CULTURES VIVRIERES

Les cultures vivrières sont très développées dans la région. De nombreux ménages s'y adonnent et leur production est soit autoconsommée ou partiellement vendue.

Tableau IX-6 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative

Spéculations		Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %
Mil	Sup (Ha)	9792	8500	-13	5408	5137	-5%	6902	2100	-70%	22122	15737	-29%
	Rdt (Kg/Ha)	500	450	-10	400	300	-25%	2080	0	-100%	970	341	-65%
	Prod(T)	4896	3825	-22	2163	1541	-29%	14397	0	-100%	21457	5366	-75%
Sorgho	Sup (Ha)	1500	1050	-30	8247	7009	-15%	10500	3500	-67%	20247	11559	-43%
	Rdt (Kg/Ha)	686	500	-27	600	700	17%	980	300	-69%	804	561	-30%
	Prod(T)	1029	525	-49	4948	4906	-1%	10292	1050	-90%	16269	6481	-60%
Maïs	Sup (Ha)	2010	1500	-25	504	478	-5%	142	0	-100%	2656	1978	-26%
	Rdt (Kg/Ha)	600	400	-33	800	700	-13%	600	0	-100%	638	472	-26%
	Prod(T)	1206	600	-50	403	335	-17%	85	0	-100%	1694	935	-45%
Riz	Sup (Ha)					2378	100%	9005	5868	-35%	9005	8245	-8%
	Rdt (Kg/Ha)					5600	100%	6100	5902	-3%	6146	5803	-6%
	Prod(T)					13215	100%	55345	34637	-37%	55345	47852	-14%

Source : DRDR région de Matam

Parmi toutes les espèces cultivées, les superficies destinées au mil et au sorgho sont les plus importantes. Cependant, ces superficies ont baissé : mil (29%) et sorgho (43%). Précisons que la baisse des superficies est générale durant les campagnes 2018/2019 et 2019/2020.

Notons que le riz est la première spéculation en termes de quantité produite qui s'élève à 47 852 tonnes. Cette production est réalisée dans les départements de Matam (34 637 tonnes) et Kanel (13 215 tonnes).

En termes de rendement, le riz et le sorgho offrent, durant la campagne 2019/2020, les rendements les plus importants (respectivement 5 803kg/ha et 561kg/ha) par rapport au mil, malgré l'infériorité de leurs emblavures.

IX.3.2. LES CULTURES INDUSTRIELLES

Les cultures industrielles permettent de diversifier et de valoriser la production agricole. Elles sont généralement des cultures de plein champ et favorisent le développement des revenus des exploitations agricoles ainsi que l'activité économique des zones rurales. Le tableau qui suit présente les rendements des cultures industrielles durant les campagnes agricoles 2018 et 2019.

Tableau IX-7 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative

Spéculations		Département de Ranérou			Département de Kanel			Département de Matam			Région de Matam		
		Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %
Arachide d'huilerie	Sup (Ha)	1118	1500	34%	421	442	5%	457	150	-67%	1996	2 092	5%
	Rdt (Kg/Ha)	690	500	-28%	400	350	-13%	386	0	-100%	559	432	-23%
	Prod(T)	771	750	-3%	168	154,7	-8%	176	0	-100%	1116	905	-19%
Manioc	Sup (Ha)	50	75	50%	101	65	-36%	100	230	130%	251	370	47%
	Rdt (Kg/Ha)	5000	4500	-10%	25000	22000	-12%	2500	18009	620%	21016	15 972	-24%
	Prod(T)	250	337,5	35%	2525	1430	-43%	2500	4142	66%	5275	5 910	12%
Pastèque	Sup (Ha)	21	30	43%	22	18	-18%	2075	1600	-23%	2118	1 648	-22%
	Rdt (Kg/Ha)	15000	10000	-33%	12000	11500	-4%	13388	6 000	-55%	13390	6 133	-54%
	Prod(T)	315	300	-5%	264	207	-22%	27786	9 600	-65%	28365	10 107	-64%
Bissap	Sup (Ha)	4	0	-100%		0					4	0	-100%
	Rdt (Kg/Ha)	350	0	-100%		0					350	0	-100%
	Prod(T)	1	0	-100%		0					1	0	-100%
Sésame	Sup (Ha)					0		35	0	-100%	35	0	-100%
	Rdt (Kg/Ha)					0		475	0	-100%	475	0	-100%
	Prod(T)					0		17	0	-100%	17	0	-100%

Spéculations		Département de Ranérou			Département de Kanel			Département de Matam			Région de Matam		
		Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %
Niébé	Sup (Ha)	180	100	-44%	600	700	17%	8500	7 600	-11%	9280	8 400	-9%
	Rdt (Kg/Ha)	525	400	-24%	350	300	-14%	750	100	-87%	720	120	-83%
	Prod(T)	95	40	-58%	210	210	0%	6375	760	-88%	6680	1 010	-85%

Source : DRDR région de Matam

Globalement, le manioc est la spéculation la plus rentable en termes de rendement durant la campagne agricole 2018/2019 et celle de 2019/2020 ; avec une baisse de 24% entre les deux campagnes. Pour cette spéculation, c'est dans le département de Kanel où on trouve les rendements les plus élevés. Ils dépassent 15 000kg/ha.

Notons que la culture du Bissap est faiblement développée dans la région de Matam. Cette spéculation n'a pas été cultivée dans le département de Ranérou-Ferlo.

IX.3.3. LES CULTURES MARAICHERES

Les cultures maraîchères pratiquées dans la région de Matam sont le Gombo et le Béref. Pour ces spéculations, les superficies ainsi que les rendements ont baissé entre les deux campagnes. Pour le Gombo, la baisse des superficies est de 61,7% contre une baisse des rendements de 37,5%.

Tableau IX-7 : Répartition et évolution des cultures maraîchères selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative

Spéculations		Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %
Gombo	Sup (Ha)	ND	ND	ND	53	0	-100	7	23	229	60	23	-61,7
	Rdt (Kg/Ha)	ND	ND	ND	8500	0	-100	8000	5000	-37,5	8000	5000	-375
	Prod(T)	ND	ND	ND	451	0	-100	55	115	109	55	115	109,1
Béref	Sup (Ha)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	3500	2000	-42	3500	2000	-42,9
	Rdt (Kg/Ha)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	350	200	-42	350	200	-42,9
	Prod(T)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	1225	400	-67	1225	400	-67,3

Source : DRDR région de Matam

Chapitre X : ELEVAGE

Dans la région de Matam, l'élevage constitue l'une des principales activités de la population. Malgré le potentiel animalier très important de la région, le secteur de l'élevage se heurte à de nombreuses contraintes.

Ces contraintes sont d'ordre climatique, alimentaire, sanitaire, génétique, commercial et sociopolitique. A cela, viennent s'ajouter le déficit de personnel technique et le manque d'infrastructures. Le fourrage provenant essentiellement des pâturages naturels est fortement tributaire de la pluviométrie qui n'est plus régulière ces trois dernières années. Ce déficit pluviométrique se traduit par l'absence de conservation des fourrages d'une part, et d'autre part, l'utilisation des sous-produits agro-industriels.

Depuis 2012, l'Etat du Sénégal à travers le Ministère de l'Elevage, a pris en compte le plaidoyer des éleveurs en mettant en œuvre un programme dénommé OSB (Opération Sauvegarde du Bétail) dont l'objectif est d'appuyer les éleveurs pendant les périodes de soudure. Le Ministère de l'Elevage a également mis en place un Fonds d'appui à la stabulation (FONSTAB) pour faciliter l'accès au crédit aux acteurs qui veulent se lancer dans l'élevage intensif.

Ce chapitre présente les services techniques, autres intervenants et infrastructures de l'élevage de la région avant de donner l'estimation du cheptel et la volaille et des mouvements les concernant (entrées et sorties). Il fait également l'état de la situation zoo sanitaire et des résultats de la campagne d'insémination bovine avant de terminer par un diagnostic du secteur de l'élevage.

X.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

X.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Le service de l'élevage de la région de Matam comprend :

- un service régional dirigé par un Docteur Vétérinaire ;
- trois services départementaux dirigés par des Ingénieurs des Travaux d'Elevage ;
- des postes vétérinaires dirigés par des Agents Techniques d'Elevage ;
- les autres agents (chauffeur, commis d'administration, manœuvre) au niveau du service régional.

Le tableau ci-dessous montre qu'il n'existe pas de femme dans le personnel des Inspections de Services Vétérinaires. Par rapport à 2018, le personnel a été réduit de

2 unités ; il est passé de 25 membres en 2018 à 23 en 2019. Cette baisse provient du départ de deux agents techniques d'élevage.

Tableau X-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection

Inspections de Services Vétérinaires	Année	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Autres			Ensemble		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
IRSV[7]	2018	1		1							2		2	3		3
	2019	1									2		2			
IDSV [8]de Matam	2018				1		1	8		8				9		9
	2019				1		1	7		7						
IDSV de Ranérou	2018				1		1	5		5				6		6
	2019				1		1	4		4						
IDSV de Kanel	2018				1		1	5		5	1		1	6		6
	2019				1		1	5		5	1		1			
Total	**2018**	**1**		**1**	**3**		**3**	**18**		**18**	**3**		**3**	**25**		**25**
	2019	**1**		**1**	**3**		**3**	**16**		**16**	**3**		**3**	**23**		**23**
	Variation %															

Source : SRELPA Matam, 2019

La plupart du personnel des Inspections de Services Vétérinaires est constituée d'Agents Techniques d'Elevage ; ils sont au nombre de 18 sur les périodes 2018 et 2019. Il faut noter que la région de Matam ne compte qu'un seul docteur vétérinaire qui est les Chef de l'Inspection Régionale de Services Vétérinaires.

X.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Les autres intervenants sont constitués des ONG, des projets et programmes du gouvernement et des organismes internationaux (Banque Mondiale, USAID, FAO). La liste des autres intervenants dans le secteur de l'élevage est donnée par le tableau ci-après. L'analyse du tableau montre que les départements de Matam et de Kanel concentrent la plupart des intervenants. En général, le département de Ranérou-Ferlo est ciblé par les ONG et organismes internationaux.

[7] IRSV = Inspection Régionale des Services Vétérinaires
[8] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires

Tableau X-2 : Liste des autres intervenants

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
PasaLoumakaf	Projet	Elevage	Ourossogui
PRAPS	Projet	Elevage	Dépt. Matam, Kanel
P2RS	Projet	Agriculture/Elevage	Dépt. Matam
DRIAS	Projet	Agriculture/Elevage	Dépt. Matam
AVSF	ONG	Agriculture/Elevage	Dépt. Matam, Kanel et Ranérou Ferlo
USAID/Yaajeende	Projet	Agriculture/Elevage	Dépt. Matam
PADAER	Projet	Agriculture/Elevage	Dépt. Matam
Elevages sans frontières	ONG	Elevage	Dépt. Matam
USAID/Yaajeende	Projet	Agriculture-Elevage	Dépt. Kanel
PADAER	Projet	Agriculture-Elevage	Dépt. Kanel
PASA LOU.MA.KAFF	Projet	Elevage	Dépt. Ranérou
FAO	ONG	Elevage	Dépt. Matam, Kanel et Ranérou
PADAER	Projet	Agriculture/Elevage	Dépt. Ranérou
CLM	Programme	Sécurité alimentaire	Dépt. Matam, Kanel et Ranérou
SAVE CHILDREN	ONG	Sécurité alimentaire	Dépt. Ranérou
BANQUE MONDILE	Programme	Environnement	Dépt. Ranérou
ASAM-APEFAM	Projet	Elevage	Dépt. Matam
Yeelitare	Projet	Agriculture-Elevage	Dépt. Matam

Source : SRELPA Matam, 2019

Le tableau ci-dessus montre aussi que l'agriculture et l'élevage sont les principaux domaines d'intervention des projets de développement pilotés par les ONG, les associations, les projets et les programmes de développement des organismes internationaux.

X.1.3. LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

Les infrastructures pastorales et avicoles dans la région de Matam sont : les forages agropastoraux, les parcs à vaccination, les fermes modernes, les unités de transformation des produits laitiers et les pharmacies et cliniques vétérinaires.

Le tableau suivant donne la répartition et l'évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative. En effet, les infrastructures agropastorales sont en grande partie composées par les forages agropastoraux et les parcs à vaccination. En ce qui concerne les forages agropastoraux, ce sont les départements de Matam et Ranérou-Ferlo qui en disposent le plus, avec

respectivement 29 et 26 en 2019. En effet, sur la période 2018-2019, aucun forage pastoral supplémentaire n'a été construit dans la région de Matam. Concernant les parcs à vaccination, il n'y a pas d'évolution sur la période 2018-2019 ; et les départements de Ranérou-Ferlo et Kanel en ont enregistré respectivement 36 et 29 sur la période 2018-2019.

Tableau X-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative

Infrastructures	Ranérou			Kanel			Matam			Région		
	2017/2018	2018/2019	Variation %	2017/2018	2018/2019	Variation %	2017/2018	2018/2019	Variation %	2017/2018	2018/2019	Variation %
Forages agropastoraux	26	26	0	12	12	0	29	29	0	67	67	0
Parcs à vaccination	36	36	0	29	29	0	27	27	0	92	92	0
Fermes modernes d'embouche bovine, ovine, caprine, asine, porcine ou équine				1	1	0				1	1	0
Unités de transformation de produits laitiers							1					
Pharmacies et cliniques vétérinaires	1	1	0	1	1	0	2	2	0	4	4	0

Source : SRELPA Matam, 2019

L'analyse du tableau ci-dessus montre aussi une absence totale des infrastructures agropastorales du type centres zootechniques, fermes avicoles modernes et abattoirs modernes. Les autres infrastructures agropastorales sont faibles dans la région ; il n'y a qu'une seule ferme moderne d'embouche bovine située dans le département de Kanel. En ce qui concerne les cliniques et pharmacies vétérinaires, en 2019, les départements de Ranérou-Ferlo et Kanel en comptent chacun une (01) et Matam deux (02).

X.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Pour l'année 2018, il n'existe pas de recensement du cheptel au niveau de la région de Matam. En effet, en 2019, le cheptel recensé dans la région de Matam est estimé à 1 331 444 têtes. Quant à la volaille, on en dénombre 120 800 unités en 2019. Le département de Ranérou-Ferlo, dont l'activité principale est l'élevage, arrive en deuxième position en termes de cheptel avec 427 140 unités. La première position est occupée par le département de Matam avec 494 835 unités.

Cependant, le département de Ranérou-Ferlo dispose de la plus grande quantité de volaille, il devance de loin les autres départements.

Tableau X-4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative en 2019

Espèces	Ranérou	Kanel	Matam	Région
Bovins	95 500	126 300	135 200	**357 000**
Ovins	201 500	182 000	213 500	**597 000**
Caprins	100 500	82 000	116 000	**298 500**
Asins	14 000	9 880	16 230	**40 110**
Equins	15 570	9 240	13 790	**38 600**
Camelins	70	49	115	**234**
Total Cheptel	427 140	409 469	494 835	**1 331 444**
Volaille	53 500	28 500	38 800	**120 800**

Source : SRELPA Matam, 2019

L'effectif des autres espèces telles que les asins et les équins est également élevé dans la région. Les asins et les équins sont respectivement au nombre 4 0110 et 38 600 en 2019. Par contre, les camelins, qui sont estimés à 234 en 2019, ne sont pas nombreux dans la région.

X.3. LES PRODUCTIONS

X.3.1. LA PRODUCTION DE VIANDE

La production de viande dans la région concerne l'abattage des bovins et des petits ruminants (ovins et des caprins). Le nombre d'ovins et de caprins abattu dans la région est estimé à 32 103 en 2018 contre 26 394 en 2019 soit une baisse de 17,8%. Ces abattages correspondent à une production de viande d'un poids de 363 tonnes en 2018 contre 334 en 2019, soit une baisse de 8,0%.

S'agissant des bovins, le nombre abattu en 2018 est de 6 135 contre 8 594 en 2019, soit une hausse de l'ordre de 40,1% ; ce qui est équivalent à une production de viande de 1 183 tonnes en 2018 contre 1 261 tonnes en 2019, soit une augmentation de 6,6%.

Tableau X-5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Matam selon les espèces, par circonscription administrative

Espèces		Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Total bovin	**Nb**	346	405	17,05	2 188	2277	4,07	3 601	5912	64,18	6 135	8594	40,08
	Poids (T.)	7	56	700,00	418	265	-36,60	758	940	24,01	1 183	1261	6,59
Total petit ruminant	**Nb**	1 580	1580	0,00	9 175	8284	-9,71	21 348	16530	-22,57	32 103	26394	-17,78
	Poids (T.)	31	21	-32,26	195	101	-48,21	137	212	54,74	363	334	-7,99

Source : SRELPA Matam, 2019

Pour toutes les espèces considérées, le département de Ranérou-Ferlo a enregistré le nombre d'abattages et la production de viande les plus faibles. Ceci peut s'expliquer par la faiblesse de sa population, comparativement aux autres départements de la région.

X.3.2. LA PRODUCTION CONTROLEE DES CUIRS ET PEAUX

La production de cuirs et de peaux d'ovins et caprins a diminué de 7,7% sur la période 2018-2019. La production de cuir a augmenté de 19,3%, alors que celles de peaux d'ovins et caprins ont diminué respectivement de 16,6% et 11,7%.

Tableau X-6 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative

Espèces		Région		
		Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %
Cuirs	Nb.	7 666	9 147	19,32
	Qté (T.)			
Peaux ovines	Nb.	13 016	10 853	-16,62
	Qté (T.)			
Peaux caprines	Nb.	22 714	20 047	-11,74
	Qté (T.)			
Total	Nb.	43 396	40 047	-7,72
	Qté (T.)			

Source : SRELPA Matam, 2019

Il faut préciser que sur toutes les années considérées (2018, 2019), la production de peaux de chèvres dépasse très largement celle de peaux de montons.

X.4. LES MOUVEMENTS DU BETAIL

X.4.1. LES ENTREES ET SORTIES

Le tableau ci-dessous montre que les sorties de bétail dans la région ont augmenté de 44,8%. En effet, il y a beaucoup plus de sortie d'ovins que de sortie des autres espèces. Sur la période 2018-2019, les sorties d'ovins ont augmenté de 27,7%. Concernant les bovins, les sorties passent de 30 226 en 2018 à 63 041 en 2019 ; soit une forte augmentation de 108,6%. Egalement, les sorties de caprins ont augmenté de 37,7%. Cependant, une diminution de 91,1% des sorties d'équins est notée sur la période 2018-2019.

Tableau X-7 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces		Région		
		2018	2019	Variation %
Bovins	Entrées	2 795		
	Sorties	30 226	63 041	108,57
	Solde	-27 431		
Ovins	Entrées	25 944		
	Sorties	106 182	135 552	27,66
	Solde	-80 238		
Caprins	Entrées	665		
	Sorties	6 401	8 812	37,67
	Solde	-5 736		
Equins	Entrées			
	Sorties	428	38	-91,12
	Solde			

Source : SRELPA Matam, 2019

Il faut cependant préciser que sur la période 2018-2019, les asins ne font pas l'objet de sorties.

X.5. LA SITUATION ZOOSANITAIRE

X.5.1. LES RESULTATS DES CAMPAGNES DE VACCINATION

Les résultats de la campagne de vaccination du bétail laissent apparaître une hausse de 49,7% de l'effectif vacciné sur la période 2018-2019.

Tableau X-8 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail

Circonscriptions administratives	Effectifs vaccinés		
	2018	2019	Variation %
REGION	**643 130**	**962 958**	**49,7**

Source : SRELPA Matam, 2019

Cette hausse est expliquée par l'apparition de plusieurs foyers de maladies dans la région de Matam.

En effet, plusieurs types d'antigènes sont disponibles dans la région. Sur la période 2018-2019, les variations sont très importantes du fait que l'effectif vacciné à un antigène donné dépend d'une part de la disponibilité des vaccins pour la maladie considérée, et d'autre part de l'ampleur de la maladie : constitue-t-elle une épidémie?

Tableau X-9 : Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination selon l'affection, par circonscription administrative

Antigènes	Région		
	2018	Cam2019	Variation %
DNCB	49 556	349 373	605,01
PPCB	37 569	221 759	490,27
PPR	400 338	370 093	-7,55
Peste équine	1 033	8 617	734,17

Source : SRELPA Matam, 2019

Sur la période 2018-2019, l'effectif des animaux vaccinés à l'antigène de la peste des petits ruminants (PPR) dépasse l'effectif vacciné aux autres antigènes (DNCB, PPCB, peste équine). En 2019, l'effectif vacciné aux antigènes DNCB et PPCB ont explosé avec des hausses dépassant 400%. L'effectif vacciné à l'antigène de la peste équine reste faible sur les deux années mais avec une augmentation de 734,17%.

X.5.2. LES RESULTATS DE LA CAMPAGNE D'INSEMINATION BOVINE

La dernière campagne d'insémination artificielle remonte en 2016. En effet, les résultats obtenus lors des campagnes de 2016 et 2014 n'ont pas été satisfaisants ; c'est ce qui a fait que pour les années 2017, 2018 et 2019, l'Etat du Sénégal n'a pas financé de campagnes d'insémination dans la région de Matam.

X.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

La région de Matam regorge de beaucoup d'atouts et de potentialités dans le domaine de l'élevage.

X.6.1. CONTRAINTES

Les contraintes sont, entre autres :
- le manque fréquent de pâturages ;
- l'insuffisance et la faible capacité des forages ;
- la non modernisation du secteur dans la région.

X.6.2. PERSPECTIVES

- Moderniser l'élevage à travers la promotion des cultures fourragères ;
- Intensifier les productions animales (viande et lait) par l'introduction de bovins de race Guzéra du Brésil.

Chapitre XI : PECHE ET AQUACULTURE

Au Sénégal, le secteur de la pêche a toujours occupé une importante place dans les politiques et stratégies de développement économique et social, par sa contribution significative à la sécurité alimentaire, à l'emploi et à la création de richesse.

Le Plan Sénégal émergent (PSE) qui structure la politique économique et sociale actuelle du gouvernement considère ainsi le secteur de la pêche et de l'aquaculture comme un des piliers de l'économie devant contribuer à la transformation de la structure de l'économie dans le sens de soutenir une dynamique de croissance forte et durable.

Le secteur de la pêche joue un rôle important dans le développement socio-économique de la région de Matam. En effet, la pêche est pratiquée dans deux zones éco-géographiques de la région de Matam : le Daandé Mayo (zone riveraine du fleuve) et le Diéri (zone intermédiaire). Le réseau hydrographique de la région vaste et diversifié, comprend le fleuve Sénégal sur 200 kilomètres de côte, les affluents Dioulol, Diamel, les marigots Pattowel et Gattawel et les centaines de mares au régime permanent ou temporaire. La pêche est conditionnée en grande partie d'une part par la pluviométrie notamment avec les périodes de crue et de décrue et d'autre part par l'organisation sociale interne de la pêche dans les localités riveraines des cours d'eau.

XI.1. LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES

XI.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

L'effectif des services techniques de la région est composé de 03 agents en 2019. Par rapport à 2018, l'effectif a baissé d'un agent. Notons qu'il n'existe pas de femme dans l'effectif du personnel des services techniques de la pêche.

Tableau XI-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	SRP[9]		Ranérou		Kanel		Matam		Région	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Docteur vétérinaire	**Masc.**	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien supérieur des pêches	**Masc.**	0	0	0	0	1	1	1	1	2	2
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	0	0	0	0	1	1	1	1	2	2
Agent technique des pêches	**Masc.**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	**Masc.**	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Ensemble	**Masc.**	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	2	1	0	0	1	1	1	1	4	3

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2019

XI.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

La région de Matam comprend cinq secteurs de pêche gérés par les conseils de pêche concernés.

Ces conseils ont pour missions d'assister l'administration des pêches dans la gestion et l'exploitation des ressources halieutiques, l'encadrement réglementaire, le règlement des conflits entre acteurs et la formation.

[9] SRP = Service Régional des Pêches

Tableau XI-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
CP Diamel	Conseil de Pêche	Pêche	Secteur de pêche de Diamel
CP Diorbivol	Conseil de Pêche	Pêche	Secteur de pêche de Diorbivol
CP Matam	Conseil de Pêche	Pêche	Secteur de pêche de Matam
CP Dolol	Conseil de Pêche	Pêche	Secteur de pêche de Dolol
CP Waoundé	Conseil de Pêche	Pêche	Secteur de pêche de Waoundé
FDPM	Fédération Départementale des Pêcheurs de Matam	Pêche	Département de Matam
FDPK	Fédération Départementale des Pêcheurs de Kanel	Pêche	Département de Kanel
FEDEMA	Fédération Départementale des Femmes mareyeuses de Matam	Mareyage	Département de Matam
FEDEKA	Fédération Départementale des Femmes mareyeuses de Kanel	Mareyage	Département de Kanel
FERAM	Fédération Régionale des Aquaculteurs de Matam	Pisciculture	Région Matam
FERAP	Fédération Régionale des Acteurs de la Pêche	Pêche, mareyage, transformation, aquaculteurs	Région de Matam
OMVS/PGIRE II	Programme de développement	Amélioration de la Pêche Traditionnelle	Départements de Matam et Kanel
P2RS	Programme de résilience	Pisciculture, appui à la production	Département de Matam
GIE Samassa 2	GIE	Mareyage	Département de Matam
GIE Dental Ranérou	GIE	Mareyage	Département de Ranérou
GIE Tédoungal	GIE	Mareyage	Département de Kanel
GIE Yéyobé Lidi	GIE	Mareyage	Département de Matam

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2019

Pour une meilleure harmonisation des interventions, des fédérations sont créées par les acteurs aussi bien au niveau départemental que régional.

XI.1.3. LES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures de pêche sont peu nombreuses dans la région de Matam. Les points de débarquement ne sont pas aménagés et sont très dispersés. En effet, il n'existe pas de nouvelles créations de complexes frigorifiques et d'usines de transformation de produits halieutiques sur la période 2018-2019. Il existe 03 complexes frigorifiques et 02 usines de transformation de produits halieutiques. Notons qu'en 2019, un nouveau marché moderne de poissons a été construit dans le département de Matam. Cependant, le département de Ranérou-Ferlo ne dispose d'aucune infrastructure de pêche sur la période considérée.

Tableau.XI-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative

Infrastructures	Ranérou			Kanel			Matam			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Complexes frigorifiques	00	00		01	01		02	02		0 3	03	
Marchés modernes aux poissons	00	00		00	00		00	01		00	01	01
Usines de transformation de produits halieutiques	00	00		01	01		01	01		02	02	

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2019

Le nombre d'infrastructures est faible en 2019 : (trois (03) complexes frigorifiques, deux (02) unités de transformation de produits halieutiques) et un (01) marché moderne de poissons. Cette situation rend très difficile la collecte de données statistiques de la pêche, notamment sur les sorties et les captures.

XI.2. LA PECHE ARTISANALE

XI.2.1. LES SITES ET L'ARMEMENT DE PECHE

La région dispose de 99 sites d'habitation de pêcheurs dont 41 dans le département de Kanel et 58 dans le département de Matam. Sur les 2 709 ménages de pêcheurs et 1 300 pirogues, le département de Matam renferme les 70 % des pêcheurs et 65 % des pirogues de la région. Le reste provient du département de Kanel. Cependant une grande partie de ces acteurs ne disposent pas de pirogues.

Tableau.XI-4 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de villages de pêcheurs	Nombre de ménage de pêcheurs	Nombre de pirogues
		PC[10]	PC	PC
Département de Kanel	**2018**	41	789	487
	2019	41	789	487
Département de Matam	**2018**	58	1920	813
	2019	58	1920	813
Département de Ranérou	**2018**	0	0	0
	2019	0	0	0
TOTAL	**2018**	99	2709	1300
	2019	99	2709	1300
	Variation %	0%	0%	0%

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2019

Le nombre de villages de pêcheurs et le nombre de ménages de pêcheurs restent constants sur la période 2018 à 2019. Egalement, Le nombre de pirogues reste à 1 300 unités en 2019.

[10] PC = Pêche Continentale

Concernant les armements de la pêche, le nombre total d'embarcations n'a pas changé sur la période 2018-2019. La plupart des embarcations sont localisées dans le département de Matam. Elles s'élèvent à 893 pour Matam contre 382 pour Kanel.

Tableau.XI-5 : Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative

Armement		Kanel			Matam			Ranérou			Région		
		2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Embarcation locale	Pirogues à moteur	25	25		35	35		0	0		60	60	
	Pirogues à voile	382	382		858	858		0	0		1240	1240	
	Total embarcations	407	407		893	893		0	0		1300	1300	
Engin de pêche	Palangre	923	933		2252	2200	-	-	-	-	3193	3133	
	Senne de plage	36	35		34	30	-	-	-	-	70	65	
	Filet dormant	1030	1100		2815	2890		-	-	-	3945	3990	
	Epervier	170	180		455	500		-	-	-	630	680	
	Autres	34	40		160	180		-	-	-	272	220	
	Total engins de pêche	2193	3102		7016	7100					8110	8088	

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2019

Entre 2018 et 2019, le nombre d'engins de pêche a baissé de 22 unités. Toutefois, les filets dormants ont augmenté de 45 unités, les éperviers de 50 unités. Concernant les sennes de plage, on note une baisse de 5 unités.

XI.2.2. LA PRODUCTION

Sur la période 2018-2019, une forte hausse de la production de 1 037 569 kg soit 46,4% par rapport à l'année 2018 est notée. Cette hausse abondante est due à l'augmentation de la durée de rétention de l'eau dans les défluents, mares, marigots et dépressions de la région de Matam. Egalement, la valeur de la quantité produite a augmenté sur la période 2018-2019, passant de 2 825 102 550 FCFA en 2018 à 4 260 034 750 FCFA en 2019.

En 2019, les espèces halieutiques débarquées localement sont essentiellement constituées de poissons et proviennent des deux départements de Matam et de Kanel. Il faut noter que la quantité de poisson produite est plus importante dans le département de Matam.

Tableau XI-6 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Quantités de poisson (Kg)			Valeurs (F CFA)		
		Pêche continentale	Pêche maritime	Total	Pêche continentale	Pêche maritime	Total
Département de Kanel	2018	595 610	-	595 610	789 146 500	-	789 146 500
	2019	1 242 850	-	1 242 850	1 582 346 800	-	1 582 346 800
Département de Matam	2018	1 637 896	-	1 637 896	2 035 956 050	-	2 035 956 050
	2019	2028 225	-	2 028 225	2 674 890 750	-	2 674 890 750
TOTAL	2018	2 233 506	-	2 233 506	2 825 102 550	-	2 825 102 550
	2019	3 271 075	-	3 271 075	4 260 034 750	-	4 260 034 750

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2019

Au niveau de Ranérou, c'est l'activité de mareyage qui est développée. Les populations s'approvisionnent à partir des produits provenant des autres régions notamment Saint-Louis, Thiès, Ziguinchor, Dakar, etc.

XI.2.3. LA VENTILATION DE LA PRODUCTION

La quasi-totalité de la production halieutique est consommée dans la région de Matam et elle est constituée de poissons. Ces dernières sont le plus souvent consommées à Kanel et à Matam.

Tableau XI-7 : Ventilation de la production artisanale (en Kg) selon la destination et l'année, par circonscription administrative

Destinations	Kanel			Matam			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation
Consommation locale	595,6	1242,8		1 638,0	2 028,2		2233,5	3271,1	
Transformation artisanale	44,5	122 438		52,3	132 641		96,8	255,1	
Total	640,2	1365,3		1 690,2	2160,9		4644,9	3526,1	

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2019

Le poisson est la seule espèce produite dans la région de Matam. Les autres espèces consommées dans la région à l'état transformé, telles que les mollusques et le crustacé, sont importées et vendues par les mareyeurs.

XI.1.1 La transformation des produits de la pêche artisanale

La transformation artisanale locale est très faible dans la région. Elle se pratique de façon domestique. Historiquement et culturellement, elle est peu pratiquée dans le bassin du fleuve Sénégal.

Tableau XI-8 : Répartition et évolution des quantités et valeurs des produits transformés selon le type

Type de Produits Transformés	2018		2019		Variation en %	
	Poids (Kg)	Valeur (1000 FCFA)	Poids (Kg)	Valeur (1000 FCFA)	Poids	Valeur
Guédj	25 625	14 035 600	88 517	57 583 900	245	310
Tambadiang	71 222	35 992 300	166 508	117 577100	134	227
Total	96 847	50 027 900	255 079	175 161 100	163	250

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2019

Les produits transformés de la pêche sont : le Guédji et le Tambadiang. De très fortes hausses, aussi bien en quantité qu'en valeur, sont notées pour ces produits. Ces hausses dépassent 100%.

XI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Le secteur de la pêche joue un rôle important dans le développement socio-économique de la région de Matam.

Jadis, la production de la région satisfaisait les besoins de la population en produits halieutiques, mais actuellement, force est de constater une baisse en raison de divers facteurs tels que :

- le déficit pluviométrique ;
- la faiblesse et l'irrégularité des crues ;
- les mauvaises méthodes et pratiques de pêches (utilisation d'engins de pêche prohibés, de filets de petites mailles non réglementaires) ;
- la modification des régimes des cours d'eau due aux constructions de barrages et aménagements hydro-agricoles ;
- l'absence de textes juridiques harmonisés règlementant la gestion des ressources halieutiques dans le fleuve Sénégal qui a un statut international ;
- la surpêche.

XI.3.1. ATOUTS

- Réseau hydrographique de la région vaste et diversifié qui comprend le fleuve Sénégal sur 200 kilomètres de côte, les affluents Dioulol et Diamel, les marigots

Pattowel et Gattawel et de plus de cent mares au régime permanent ou temporaire ;

- Existence de sites favorables à la pisciculture en enclos, en cage et en étang ;
- Existence des services de pêche et de l'Agence Nationale de l'Aquaculture ;
- Diversité de la ressource ;
- Existence d'une longue tradition de pêche ;
- Forte demande en produits halieutiques (marché très important) ;
- Acteurs de la pêche très dynamiques et bien organisés.

XI.3.2. CONTRAINTES

- Dégradation des écosystèmes des cours d'eau (ensablement, envasement, tarissement précoce, érosion, plantes envahissantes…) ;
- Insuffisance d'agents de pêche ;
- Conflits dus à l'absence de textes juridiques harmonisés réglementant la gestion durable des ressources halieutiques au niveau du fleuve Sénégal entre les pays de l'OMVS ;
- Conflits récurrents liés à l'utilisation de la senne de rivage (Goubol) dans certains cours d'eau ;
- Lenteur dans la mise en œuvre du PGIRE II / OMVS ;
- Faible pluviométrie et absence de la crue.
- Le complexe frigorifique de Matam ne fonctionne pas. Les unités de transformation de Sadel et Wodobéré ont été réhabilités. Les trois débarcadères sont en état de dégradation avancée.

XI.3.3. PERSPECTIVES

- ✓ Former des agents en collecte de données statistiques de pêche ;
- ✓ Informer et sensibiliser les pêcheurs sur les bonnes pratiques de pêche ;
- ✓ Empoissonner les 04 cours d'eau dans la région en collaboration avec l'Antenne régionale de l'ANA ;
- ✓ Former les femmes en techniques de transformation ;
- ✓ Renouveler les fédérations régionales et départementales des pêcheurs et mareyeurs ;
- ✓ Renouveler la carte de mareyeur ;
- ✓ Rencontrer les autorités des collectivités territoriales pour la prise en compte dans les outils de planification des besoins des acteurs de la pêche et de l'aquaculture ;
- ✓ Fermer temporairement la pêche dans cinq cours d'eau ;
- ✓ Organiser des séances d'information et de sensibilisation sur la sécurité de pêche et du transport fluvial dans les cinq secteurs de pêche de la région ;

- ✓ Identifier et élaborer des projets pour les jeunes et les femmes et rechercher des financements pour les acteurs de la pêche de la région de Matam ;
- ✓ Poursuivre la mise en œuvre des actions prévues par le PGIRE II.

Chapitre XII : RESSOURCES NATURELLES

Le sous-secteur forestier joue un rôle important dans la dynamique économique et sociale de la région, notamment en zone rurale où il apporte un soutien décisif aux ménages et personnes démunies. La valorisation du potentiel forestier (bois, fruits, racines, écorces, gommes et résines, huile, miel, etc.) de la région permet aux populations rurales les plus touchées par la pauvreté de s'alimenter, de se soigner, d'accroître leurs revenus, de nourrir leur bétail, d'améliorer leur cadre de vie, etc.

Dans ce contexte de précarité et face aux nombreuses mutations aux plans institutionnel, environnemental et social intervenues au cours de ces dernières années, la Nouvelle Politique Forestière du Sénégal (NPFS), élaborée en 2014, consiste à s'ajuster au cadre stratégique et opérationnel du processus de la décentralisation ainsi qu'à l'évolution du contexte socio-économique et environnemental du pays. Elle renforce l'option d'un modèle efficace et permanent de gestion de proximité des ressources forestières au Sénégal.

Au titre du présent chapitre, les points indiqués ci-après seront abordés :

- ✓ le service forestier et les autres intervenants dans la région ;
- ✓ la gestion du domaine forestier régional ;
- ✓ l'exploitation forestière dans la région de Matam ;
- ✓ la gestion de la faune et les activités cynégétiques dans la région ;
- ✓ le diagnostic du service forestier de la région de Matam (atouts, contraintes et perspectives).

XII.1. LE SERVICE FORESTIER REGIONAL ET LES AUTRES INTERVENANTS

XII.1.1. LE SERVICE FORESTIER REGIONAL

Le personnel de l'IREF a légèrement évolué entre les années 2018 et 2019. Le personnel féminin se résume à un agent qui est affecté à Ranérou-Ferlo. En 2019, le département de Ranérou-Ferlo a enregistré l'effectif le plus important (14) ; il est suivi du département de Kanel qui en compte 12. Notons que l'étendue de la région, surtout la zone du Ferlo, nécessite le renforcement du personnel d'exécution et de surveillance (ATEF et gardes).

Tableau XII-1 : Evolution des effectifs du personnel du service des Eaux et Forêts selon le diplôme et par structure

Diplômes	Sexe	IREF[11]			Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Ingénieur des Eaux et Forêts	Masc.	1	1	0%	0	0		0	0		1	1	0%	1	2	50%
	Fem.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Total	1	1	0%	0	0		0	0		1	1	0%	1	2	50%
ITEF[12]	Masc.	3	2	-33%	1	2	50%	1	1	0%	1	0	-100%	6	5	-16%
	Fem.	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Total	3	2	-33%	1	2	50%	1	1	0%	1	0	-100%	6	5	-16%
ITPN[13]	Masc.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent technique des Eaux et Forêts	Masc.	2	1	-50%	5	2	-60%	4	2	-50%	3	2	-33%	14	7	-50%
	Fem.	0	0	0	0	0		0	0		0	0				
	Total	2	1	-50%	5	2	-60%	4	2	-50%	3	2	-33%	14	7	-50%
Autres (GARDES	Masc.	0	0	0%	3	9	200%	5	9	80%	3	5	66%	11	23	109%
	Fem.	0	0	0%	1	1	0%	0	0		0	0	0	1	1	0%
	Total	0	0	0%	4	10	150%	5	9	80%	3	5	66%	12	24	100%
Ensemble	Masc.	6	4	-33%	8	13	62%	10	12	20%	8	8	0%	32	37	15%
	Fem.	0	0	0	1	1	0%	0	0	0	0	0	0%	1	1	0%
	Total	6	4	-33%	9	14	62%	10	12	20%	8	8	0%	33	38	15%

Source : **IREF/Matam**

Par rapport à 2018, le personnel du Service des Eaux et Foret a augmenté de 05 agents en 2019. Sur la période 2018-2019, l'effectif des Agents techniques des Eaux et Forêts a diminué de moitié tandis que l'effectif des Gardes et autres a doublé. Notons également qu'il y a une seule femme parmi le personnel et elle ne fait pas partie des

[11] IREF = Inspection Régionale des Eaux et Forêts
[12] ITEF = Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts
[13] ITPN = Ingénieur des Travaux de la Protection de la Nature
GEF = Garde des Eaux et Forêts

agents techniques. Les Ingénieur des Eaux et Forêts ne sont que 02 dans la région en 2019 ; soit 01 de plus par rapport à 2018.

XII.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

La politique forestière du Sénégal comme les plans d'action forestiers régionaux (PAFR) accordent une part importante à l'implication des populations locales dans le processus de conservation et de restauration des ressources forestières du pays. Ainsi, pour traduire cette vision dans les faits au niveau de la région, l'IREF de Matam a privilégié le partenariat à travers l'implication de divers acteurs dans les domaines, notamment de la reforestation et de la protection des forêts. Dans ce sens, des CLD, des CDD et des CRD ainsi que des réunions impliquant l'ensemble des parties prenantes de la région sont organisés pour une mise en œuvre convenable de la politique forestière de la région et sa mise en cohérence avec les autres politiques de développement sectoriel de la Région.

Tableau XII-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Nom des partenaires	Domaines de collaboration	Formes de collaboration avec le Service forestier
PRODAM – CSA, ANGMV	Lutte contre les feux de brousse, reboisement, ouverture de pare-feu	Partenariat
ASAMM/APEFAM (SAED)	Aménagement F.C. Diamel et Dolol	Partenariat
ONG Le Partenariat	Reboisement des écoles	Convention cadre
ARD	Plan de reboisement de structures	Partenariat
IA Matam (PAQEEB)	Reboisement, Éducation	Partenariat
AVSF, ANCAR, CERFLA	Encadrement des populations sur la gestion des ressources naturelles	Partenariat
Agence Nationale des Eco villages (ANEV)	Appui, Encadrement et organisation des populations	Partenariat
PARCS NATIONAUX	Encadrement des populations sur la gestion des ressources naturelles	Institutionnelle
PASA /LouMaKaff	Appui à la mise en place d'unités pastorales ou réserves naturelles communautaires	Protocole et mise en œuvre plan d'action annuelle
PUDC	Reboisement au Niveau des ASUFOR	Partenariat
PADAER	Appui à la mise en place d'unités pastorales	Partenariat
P2RS, PRAPS	Gestion des ressources naturelles	Protocole et mise en œuvre plan d'action annuelle
EGAB	développement initiées dans les unités pastorales	Partenariat
- PRODES - HEIFER International	Renforcement des moyens organisationnels et d'existence des communautés locales	Partenariat
Projet Intégration de la résilience climatique dans la production agro-pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs- école paysans	Renforcement des moyens organisationnels et d'existence des communautés locales à travers l'apprentissage pratique au niveau des champs-école paysans	Partenariat

Nom des partenaires	Domaines de collaboration	Formes de collaboration avec le Service forestier
Projet Futur Ferlo	Suivi de 13 espèces forestières dans le noyau sud-est de la réserve de biosphère du Ferlo	Partenariat dans le cadre de la mise en œuvre de l'ANGMV
Projet YELLITARE	Appui à la mise en place d'unités pastorales pour une meilleure utilisation des ressources pastorales	Partenariat
Projet DRIARS	Appui à la mise en place d'une ferme piscicole	Partenariat
PFNAC	Appui dans la lutte contre les feux de brousse	Partenaire

Source : IREF/Matam

Grâce à ce partenariat particulièrement bénéfique, des résultats satisfaisants dans les domaines du reboisement et de la lutte contre les feux de brousse ont été obtenus dans la région en peu de temps.

XII.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XII.2.1. PRESENTATION DU DOMAINE FORESTIER REGIONAL

Le domaine forestier régional comprend : le domaine classé et le domaine protégé.

- **Le domaine classé**

12 massifs couvrant une superficie totale de 1 562 550 ha composent le domaine forestier classé de la région. Ils représentent un taux de classement de 52,8%.

- **Le domaine protégé**

Il comprend 24 massifs forestiers d'une superficie totale de 413 013 ha. Ce sont des zones de terroir mises en défens par les populations en collaboration avec le Service forestier et les projets/programmes.

Tableau XII-3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km^2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Ranérou	1 570 800	07	1 397 500	88,9
Kanel	831 000	1	174	0,02
Matam	572 890	4	12 280	2,13
Région	**2 974 690**	**12**	**1 562 550**	**52,76**

Source : IREF/Matam

Le département de Ranérou Ferlo présente le plus de massifs classés ; son taux de classement est estimé à 88,9%.

XII.2.2. LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

XII.2.2.1. Lutte préventive

Un comité villageois de lutte contre les feux de brousse est un élément important du dispositif préventif de lutte contre les feux de brousse dans la région de Matam. Grâce au concours des partenaires, du petit matériel de lutte est souvent mis à la disposition des comités de lutte de la région. Les comités équipés sont de type villageois dont la plupart sont localisés au niveau des unités pastorales.

Tableau XII-4 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Comités de lutte contre les feux de brousse				
		Equipés	Sous - équipés	Pas du tout équipés	Total	%
Ranérou	2018	55	00	55	110	50,00
	2019	30	00	80	110	27,27
	Variation %	-46	00	+45	0	
Kanel	2018	2	00	48	50	4,00
	2019	11	00	39	50	22,00
	Variation %	+450	0	-19	0	
Matam	2018	2	00	38	40	5,00
	2019	2	00	42	44	4,55
	Variation %	0		+10	+10	
Région	2018	**59**	**00**	**141**	**200**	29,50
	2019	**43**		**170**	**204**	21,08
	Variation %	**-27,12**	**00**	**20,56**	**2**	

Source : IREF/Matam

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les comités de la région sont très faiblement équipés (59 équipés sur 200 en 2018 contre 43 sur 204 en 2019). En effet, les comités des départements de Matam ne sont presque pas équipés en 2018 et 2019 (02 sur 44 comités équipés en 2019). Il faut noter que le département de Ranérou a enregistré le plus grand nombre de comités équipés durant les années 2018 et 2019. Il s'élève respectivement à 55 et 30.

En effet, ces comités réalisent des séances d'animation qui visent à sensibiliser le maximum de personnes. L'analyse du tableau ci-dessus montre qu'au niveau régional, durant les années 2018-2019, le nombre de séances d'animation a largement diminué (153 en 2018 contre 88 en 2019). Cette baisse de 42,48% du nombre de séances d'animation a générée une forte diminution (58,29%) du nombre de personnes touchées. Ce dernier passe de 6240 en 2018 à 2603 en 2019.

Tableau XII-5 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation	Personnes touchées
		Nombre	Nombre
Ranérou	2018	50	
	2019	32	550
	Variation %		
Kanel	2018	73	
	2019	17	466
	Variation %		
Matam	2018	30	
	2019	39	1587
	Variation %		
Région	2018	153	6 240
	2019	88	2603
	Variation %	-42,48	-58,29

Source : IREF/Matam

XII.1.1.1 Lutte active

Le soutien apporté par les projets, programmes et ONG au cours de ces dernières années a été déterminant aussi bien dans la lutte active que préventive. L'analyse du tableau ci-dessous montre qu'en 2018, le nombre de kilomètres de réseau de pare-feux est estimé à 222,5 km. Ces pare-feux sont localisés en majorité dans le département de Kanel (103 km).

Tableau XII-6 : Situation et évolution des pare-feu et feux précoces réalisés par circonscription administrative

Destinations	Ranérou		Kanel		Matam		Région	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Pare-feu ouverts (km)	75		103		25		203	
Pare-feu réhabilités (km)	19,5		0		0		19,5	
Pare-feu non réhabilités (km)	0		0		0		0	
Total réseau pare-feu (km)	94,5		103		25		222,5	

Source : IREF/Matam

NR : Non Réhabilité.

Les pare-feu mis en place et les actions de sensibilisation menées auprès des populations grâce au concours de divers intervenants au cours de ces dernières années, ont permis de réduire les feux dans la région, notamment dans les

départements de Kanel et Matam. Le département de Kanel en a enregistré 13 en 2018 contre 08 en 2019). En 2019, le département de Matam n'a enregistré aucun feu de brousse. A Ranérou, en 2019, on note 01 feu de brousse de plus qu'en 2018 comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau XII-7 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	2018		2019		Variation en %	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées
Ranérou	7	2087	08	2125	14,29	1,82
Kanel	13	2540	08	1145	-38,46	-54,92
Matam	7	13	00	00		
Région	23	4640	16	3270	-30,43	-29,53

Source : Rapports IREF

Cette baisse du nombre de cas de feux de brousse a généré une diminution des superficies brulées. En effet, sur la période 2018-2019, les superficies brulées ont baissé de 1,8% dans le département de Ranérou-Ferlo et de 54,9% dans le département de Kanel. Il ressort de l'analyse de ce tableau qu'en 2019, les feux sont particulièrement importants dans les départements de Kanel (1 145 ha brulées) et de Ranérou-Ferlo (2 125 ha brulées). Les feux précoces non maîtrisés provenant de la région de Tambacounda sont à l'origine de la plupart des feux déclarés dans les départements de Kanel et de Ranérou-Ferlo. En plus, il existe dans ces deux départements un potentiel fourrager qui suscite de plus en plus aujourd'hui la convoitise de plusieurs éleveurs transhumants.

XII.2.3. REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS

XII.1.1.2 Production de plants

La production de plants forestiers répond généralement à un besoin de reforestation. Le reboisement est en effet une option stratégique de lutte contre la sécheresse et la désertification qu'il convient aujourd'hui de renforcer au Sénégal. Mais la reforestation du patrimoine forestier de la région de Matam se heurte malheureusement encore de nos jours à des réticences des acteurs locaux que sont la population et les collectivités territoriales.

Tableau XII-8 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative

Type de pépinière		Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Régie	**Pépinières**		4			2			2			7	
	Plants		193698			14414			79035			287147	
Villageoises/comm	**Pépinières**		2			0			4			6	
	Plants		2307			0			30114			32421	
Privées / Individuelles	**Pépinières**		0			1			1			2	
	Plants		0			833			5713			6546	
Scolaires	**Pépinières**		0			1			0			1	
	Plants		0			454			0			4564	
Total	**Pépinières**		6			4			6			16	
	Plants		196005			15701			124862			326568	

Source : IREF/Matam

L'analyse du tableau par type de pépinières montre que les pépinières en régie sous forme de plants composent la majorité des pépinières : 287 147 pépinières de régie sous forme de plan sur un total de 326 568. Les pépinières scolaires sont essentiellement pratiquées dans le département de Kanel tandis que seul le département de Ranérou-Ferlo ne compte pas de pépinières privées ou individuelles.

La diversité de la production de plants comme indiquée dans le tableau ci-dessous est une réponse à plusieurs besoins exprimés par la région, à savoir :

- ✓ la reforestation du patrimoine forestier de la région ;
- ✓ la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels de la population à travers la domestication de plantes d'espèces forestières et horticoles ainsi que la promotion de vergers à haute valeur ajoutée ;
- ✓ l'amélioration du cadre de vie à travers la réalisation de plantations d'ornement.

Tableau XII-9 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces	Région		
	2018	2019	Variation %
Forestières	390 820	285 301	-27,00
Fruitières	55 039	5 752	-89,55
Fruitières forestières	40 147	19 145	-52,31
Ornementales	29 046	16 370	-43,64
Total	515 052	326 568	-36,60

Source : IREF/Matam

Les résultats du tableau ci-dessus indiquent une baisse de 36,6% des plants produits. Cette baisse est expliquée par la diminution de toutes les espèces de plants : forestières (27,00%), fruitier-forestières (52,31%) et ornementales (43,64%) et les espèces fruitières (89,55%). Ces fortes diminutions traduisent le désengagement et le manque réel de volonté des acteurs territoriaux.

Tableau XII-10 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de pépinière année 2019

Type de plantation	Total	
	Nombre	%
Régie	**287 147**	87,93
Villageois/com.	**32 421**	9,93
Privé / Individuel	**6 546**	2,00
Scolaire	**454**	0,14
Total	**326 568**	100,00

Source : IREF/Matam

Il ressort de l'analyse des résultats du tableau ci-dessus que sur tous les types de pépinières, les espèces forestières sont dominantes. Elles représentent 87,4%. Les autres espèces ont des taux faibles n'excédant pas 6,0%. Notons également que les pépinières de régie représentent 87,9% du total des pépinières.

XII.1.1.3 Plantations réalisées

Les actions de plantation entreprises dans la région visent le reboisement du domaine forestier régional. Elles concernent principalement les plantations conservatoires et de réhabilitation. L'analyse du tableau ci-dessous montre que le département de Ranérou-Ferlo a enregistré presque toutes les activités de reboisement de la région. Ces dernières sont composées pour l'essentiel des activités de plantations massives et linéaires. Au niveau régional, sur la période 2018-2019, la superficie des plantations

massives a baissé de 43,4%. Cette diminution est due à la chute des superficies des plantations massives dans le département de Ranérou-Ferlo ; elles passent de 804 à 273 hectares sur la période 2018-2019. Cependant, sur la même période, les plantations linéaires ont augmenté de 34,3% au niveau de la région de Matam.

Tableau XII-11 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative

Type de plantation	Ranérou			Kanel			Matam			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Plantations massives (ha)	804	273,1	-66,03	13,95	33,1	137,28	14,86	165,38	1012,92	832,81	471,58	-43,37
Plantations linéaires (km)	16,5	12,03	-27,11	17,25	27,24	57,91	19,4	32,11	65,52	53,15	71,38	34,29

Source : IREF/Matam

Mais sur la même la période, le département de Ranérou-Ferlo a enregistré une baisse des plantations linéaires : elles passent de 16,5 Km en 2018 à 12,0 Km en 2019 ; soit une baisse de 27,1%.

XII.3. EXPLOITATIONS FORESTIERES

L'arrêté n°01994/MDRH/DEFCCS/BSCEF du 25/02/1990 interdit l'exploitation des produits contingentés dans la région de Matam. L'exploitation des produits forestiers dans la région ne concerne que : la gomme arabique, la gomme de Commiphora, le pain de singe, le jujube et les fruits de *Balanites aegyptiaca.*

Considéré comme un produit de cueillette, le bois de chauffe est exploité dans la région soit à but commercial, soitpour l'autoconsommation. Sa commercialisation assure aujourd'hui le ravitaillement de grands centres urbains comme Ourossogui, Matam, Kanel, Thilogne, Touba, Mbacké, Louga, etc. Pour une gestion améliorée de la filière bois de chauffe dans la région, le PROGEDE2 appuie les populations locales du département de Ranérou-Ferlo à travers la formation et l'équipement des populations. L'analyse du tableau ci-dessus montre qu'en 2018, la production en valeur est beaucoup plus importante pour le bois de chauffe que pour les produits de la cueillette. En effet, sur la période 2018-2019, la production en valeur de bois de chauffe a augmenté de 41,3%. Cette hausse est due à la forte production de bois de chauffe en 2019 comparé à l'année 2018 (73,6%) dans le département de Ranérou-Ferlo.

Tableau XII-12 : Evolution des quantités et valeurs de la production forestière par circonscription administrative

Espèces		Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Bois de chauffe	Qté (stères)	20 781	36 084	73,64	1 404	1244	-11,40	8159	5 554	-31,93	30 344	42 882	41,32
	Valeur (1000FCFA)	10 390,5	18 042	73,64	702	622	-11,40	4079,5	2 777	-31,93	15 172	21 441	41,32
Produits de cueillette	Qté (-)	103 114			9 130			42763			103 114		
	Valeur (-FCFA)	4 265 910			166 600			663 445			4 265 910		

Source : **IREF/Matam**

Il faut noter que les statistiques sur la production de produits de cueillette ne sont pas encore disponibles pour l'année 2019.

XII.4. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

XII.4.1. POTENTIEL FAUNIQUE

La région de Matam est fermée à la chasse depuis 1975. Elle n'abrite aujourd'hui aucune zone amodiée. Ainsi, la faune s'est peu à peu reconstituée. En effet, après une trêve d'au moins trois décennies, il a été observé le retour de certaines espèces endémiques, notamment l'autruche, le cob de buffon, le buffle et l'hyène.

La population animalière de la région est constituée de l'avifaune et de la faune terrestre. L'avifaune regroupe essentiellement les francolins, les gangas, les pintades, les tourterelles, les outardes telles que *Eupodotis senegalensis*, *Ardeotisarabs*, *Neotisdenhami* et des bucorves d'Abyssinie (grand calao d'Abyssinie, *Bucorvusabyssinicus*). Il est aussi noté la présence des lamantins dans le fleuve Sénégal et dans les cours d'eau.

En raison des menaces de braconnage et de la pression de la charge du cheptel domestique liées notamment à la forte transhumance dans la région, la dynamique de la faune est suivie avec un intérêt particulier par le Service forestier. L'opération « réintroduction de la gazelle dama et de l'oryx dans la Réserve du Ferlo Nord » est déjà réalisée. Les sujets maintenus en semi captivité dans l'enclos de 405 hectares à Catanais se sont bien adaptés aujourd'hui. Une opération similaire est souhaitable dans la Réserve du Ferlo Sud avec des espèces qui ont disparu ou qui sont menacées de disparition telles que l'hippotrague et l'autruche.

Sur le plan de la recherche, la tortue sillonnée (*Geochelonesulcata*) a fait l'objet d'une étude écologique dans les Réserves du Ferlo (Nord et Sud) par l'organisme SOPTOM-SOS-SULCATA en 2003. Les sujets capturés sont bagués et relâchés dans la nature puis suivis par radio-tracking.

Le lamantin (*Trichechus senegalensis*) fait l'objet d'un suivi au niveau de Navel, de Patowel et de Wendou Kanel. Il est régulièrement rencontré au niveau du fleuve Sénégal en période de crue.

XII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Le domaine forestier de la région de Matam est composé du domaine classé et du domaine protégé. Il appartient au domaine sahélien et se caractérise par une végétation arbustive et arborée dominée par des épineux avec essentiellement des acacias. On note également la présence d'autres espèces telles que *Balanites aegyptiaca, Zizyphus mauritiana, Boscia senegalensis, Combretumglutinosum, Pterocarpuslucens et Dalbergia sp.*

Cinq **(05)** forêts classées couvrant une superficie de 12 450 ha, deux **(02)** réserves de faune d'une superficie de 1 150 000 ha et cinq **(05)** réserves sylvopastorales de 400 100 ha constituent le domaine classé de la région. Il s'y ajoute la réserve de biosphère du Ferlo qui est la réserve la plus vaste du pays.

La superficie totale de celui-ci est de **1 562 550 ha**, soit un taux de classement de **52,76 %** par rapport à la superficie régionale. Toutefois, ce domaine classé n'est pas aménagé. Le seul support de référence à la disposition du Service forestier régional demeure les cartes qui, malheureusement, datent de plusieurs décennies. Ces cartes devraient être actualisées aujourd'hui du fait de l'intense empiètement de certains de ces forêts qui sont pour la plupart aujourd'hui totalement dégradées et perdues.

La région compte également huit **(08)** forêts régionales pour une superficie de 925 ha et vingt **(20)** mises en défens réalisées en collaboration avec les collectivités locales, les populations et les projets/programmes. La mise en place de ces espaces a été accompagnée de conventions locales de bonne conduite et de plans de gestion qui ont permis aujourd'hui la reconstitution de ces milieux naturels.

Concernant la gestion du domaine protégé, les interventions se limitent à la surveillance, à la sensibilisation des populations à l'ouverture et au nettoyage de pare-feu. Mais ces forêts de terroir ne sont pas, elles aussi, aménagées malgré leurs

énormes potentialités. Cette situation peut s'expliquer en partie par le peu d'intérêt que les collectivités territoriales accordent à la gestion de ce potentiel forestier relevant de leur ressort.

Aujourd'hui, du fait des aménagements hydro-agricoles, de la surexploitation et des feux de brousse dont les effets sont de plus en plus intensifiés par la sècheresse contemporaine, la région connaît encore de nos jours une forte érosion de son manteau forestier.

Toutefois, grâce au retour progressif de conditions naturelles, à la dynamique progressive des écosystèmes forestiers et à l'engagement résolu du Service forestier et de ses principaux partenaires, le potentiel forestier de la région se reconstitue peu à peu.

L'érection des réserves du Ferlo en réserve de biosphère est une opportunité pour restaurer cet immense mais fragile patrimoine forestier de la région.

Chapitre XIII : ENVIRONNEMENT

Au Sénégal, la politique sectorielle de l'Environnement est mise en œuvre par le Ministère en charge de l'Environnement à travers les plans et programmes suivants :

- le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ;
- le Plan National de Lutte contre la Désertification (PAN /LCD) ;
- la stratégie nationale de mise en œuvre de la convention cadre sur les changements climatiques ;
- la stratégie et le plan d'action pour la conservation de la biodiversité ;
- le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) ;
- le Plan d'Action forestier du Sénégal ;
- le plan d'action pour la Protection de la Couche d'Ozone ;
- le plan de gestion des déchets dangereux.

En plus de ces plans et programmes, il y a la Loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant *Code de l'Environnement* qui établit les principes fondamentaux de gestion et de protection de l'environnement contre toutes les formes de dégradation. Il s'agit, entre autres, de valoriser rationnellement l'exploitation des ressources naturelles, de lutter contre les différentes sortes de pollution et nuisances et d'améliorer les conditions de vie des populations dans le respect de l'équilibre de leurs relations avec le milieu ambiant.

Les principaux acteurs de la politique sectorielle de l'environnement sont :

- les structures centrales et déconcentrées qui ont pour mission d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les initiatives relevant des politiques nationales en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
- les structures décentralisées constituées par les collectivités territoriales (départements, communes) ;
- les entités non gouvernementales qui s'activent dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (ONG, fondation, associations, secteur privé, etc.) ;
- les institutions de formation et de recherche, les bureaux d'études et autres prestataires de services ;
- les organisations de coopération (bilatérale et multilatérale) qui s'activent dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

XIII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Dans toutes les communes de Matam, la problématique de l'amélioration du cadre de vie se pose avec acuité du fait de l'absence de système de gestion rationnel des ordures ménagères. Même si le ramassage des ordures se fait correctement dans la commune de Matam, le traitement pose un véritable problème. Dans la commune de Matam, le Projet de Gestion des Ordures Ménagères (GOM), en partenariat avec la coopération luxembourgeoise, a permis de construire la décharge maîtrisée de Gourel Défa, la mini décharge de Djamel, les centres de transfert de Soubalou et Gourel Serigne. Il faut préciser que ces infrastructures environnementales sont en cours, elles seront finalisées dans le cadre du PIC3, c'est-à-dire la troisième phase du GOM. Il faut noter que l'avancée du front urbain compromet la distance de sécurité réglementaire entre les décharges et les habitations ; ce qui pousse la DREEC, en collaboration avec la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, de délocaliser les décharges loin des habitations.

Néanmoins, la gestion des ordures ménagères devrait s'étendre dans les autres communes, plus particulièrement dans les marchés hebdomadaires où les sachets en plastiques jetés par les habitants déciment le cheptel.

A cela, s'ajoute la problématique de la gestion des eaux usées accentuée par le manque de réseaux d'évacuation et de stations de traitement. En effet, les populations déversent les eaux usées dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales ou dans des fosses dépourvues de normes d'hygiènes et de sécurité.

L'assainissement des eaux usées à Matam s'effectue le plus souvent grâce à des réseaux individuels de latrines ou de fosses septiques.

XIII.2. LA COLLECTE ET L'EVACUATION DES DECHETS

XIII.2.1. DECHETS SOLIDES

Le système de collecte dans la commune de Matam est assuré par un tracteur qui sillone les quartiers pour ramasser des ordures, mais malheureusement, il tombe souvent en panne.

Au niveau de la commune de Ourossogui, la collecte des ordures ménagères est assurée par la mairie. Cette dernière dispose des ressources matérielles et humaines suivantes :

- ✓ deux tracteurs avec chacun une benne pour l'enlèvement des ordures ;
- ✓ quinze personnes réparties en équipes de quatre éléments par tracteur, quatre éléments sur la voie publique et trois à la gare routière.

Il faut noter que la mairie ne dispose pas de poubelles ni de décharge publique et ne recouvre presque pas de taxe sur les ordures ménagères (TOM) pour prendre en charge correctement ce service.

Dans la commune de Waoundé, le système de collecte est assuré par des charrettes. En l'absence d'une décharge réglementaire, les déchets sont déposés à la périphérie de la commune, créant ainsi des dépôts sauvages.

Le constat est quasi général pour toutes les autres circonscriptions administratives.

XIII.2.2. GESTION DES DECHETS BIOMEDICAUX

Le système de gestion des déchets biomédicaux est défaillant dans la plupart des infrastructures hospitalières de la région. La majorité des incinérateurs dans ces infrastructures n'est pas normée. Au niveau des postes de santé, les déchets sont brulés ou enterrés sans aucune norme de sécurité et de protection de l'environnement ; ceci constitue une infraction vis-à-vis du code de l'environnement.

En ce qui concerne les déchets industriels, il faut noter que les unités industrielles signent des contrats avec des prestataires de service agréés pour la collecte des ordures et l'élimination des déchets liquides (huiles de vidange, autres liquides polluants).

XIII.2.3. ESTIMATION DE LA PRODUCTION DE DECHETS

La population de la région de Matam était estimée à 424 106 habitants en 2002 contre 542 201 habitants en 2010, soit un taux de croissance annuel moyen de près de 3% sur la période.

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a estimé la population de la région de Matam à 680 086 habitants en 2018.

D'après le rapport d'étude d'impact environnemental et social du projet de gestion des ordures ménagères de la commune de Matam, la production brute de déchets en 2010 est de 1,37 m^3 par habitant et par an (18 654m^3 /13 618 hbts).

Tableau XIII-1 : Estimation journalière de la production de déchets pour la commune de Matam en 2018

	Matam
Population en 2010	18 654
Production brute d'OM par année(en m3) en 2010	13 618
Objectifs de collecte annuelle	8 171
Besoins de stockage après tamisage (en m3)	5 447
Besoin de stockage après tassement (enm3)	3 631

Source : Commune de Matam.

Donc, la production de déchets de la région en 2019 est donnée par le produit de la population estimée en 2019 et de la production brute d'ordures ménagères par habitant en 2010, soit 706 037 hbts X1.37 m^3/hbt/an=967 270,69 m^3/an. Ici, il est supposé que la production brute d'ordures ménagères par habitant est constante au fil des années.

NB : Il faut noter que plus de la moitié des ordures ménagères sont constituées de déjections d'animaux. Ceci s'explique par le fait que l'élevage constitue l'activité principale dans la région de Matam.

XIII.2.4. LA GESTION DES DECHETS

La commune de Matam dispose de deux (02) centres de transfert (centres de transfert de Gourel Serigne et de Soubalo), d'une décharge à Gourel Défa et d'une mini-décharge à Djamel. Les travaux de construction de la décharge, de la mini-décharge et des centres de transfert sont inachevés, c'est ce qui fait qu'il n'y a jamais eu de pré collecte ou de tri. En effet, les déchets collectés sont directement déversés à proximité des décharges.

XIII.3. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES

La région de Matam est caractérisée par la faiblesse de son tissu industriel s'élevant à trois unités, dont la Société d'Etude et de Recherche des Phosphates de Matam (SERPM), la Société Minière de la Vallée de Matam (SOMIVA) et Medy Industrie Moderne qui fabrique de l'aliment de bétail basé à Danthialy. Hormis les envoles de poussière notés parfois dans les unités extractives minières et la pollution naturelle

suscitée par les vents de sable constatés dans la région, la pollution industrielle de façon générale est quasi inexistante dans la région.

Il faut cependant noter, depuis quelques années, un foisonnement de bases de chantiers aussi bien en zone urbaine que dans les communes rurales traduisant la présence de projets structurants dans la région.

Il en découle la circulation des engins à l'intérieur des agglomérations entraine souvent une pollution atmosphérique dont l'impact est souvent peu significatif du fait de son étendue et de sa durée, de la faiblesse du trafic routier, mais aussi de l'application des mesures d'atténuation édictées dans le cadre des Plans de gestion environnementale et sociale (arrosage régulière des voies, bâchage des camions, etc.).

XIII.4. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

La région de Matam compte 03 industries dont 02 (SERPM et SOMIVA) s'activent dans le domaine minier et une (MIM) dans la fabrication d'aliments de bétail. En dehors de ces trois ICPE de première classe, tout le reste est de deuxième classe (boulangeries, dépôts de gaz, stations-services, etc.), soit un total de quarante-neuf (49) installations classées pour la protection de l'environnement en 2019.

Il faut préciser que les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) n'ont pas beaucoup évolué au cours des deux dernières années. On note la disparition en 2019 de l'unique dépôt d'hydrocarbure qui se trouvait dans le département de Matam. Il y a aussi la création de trois (03) nouvelles bases de chantiers dans le département de Ranérou-Ferlo.

Tableau XIII-2 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe en 2018-2019

Nature ICPE	Classe	Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
		2018	2019	Variation	2018	2019	Variation	2018	2019	Variation	2018	2019	Variation
Stations-services	2ième	05	05	00	06	07	01	01	01	00	12	13	
Boulangeries	2ième	05	05	00	11	11	00	00	01	00	16	17	
Dépôts de gaz butane	2ième	02	02	00	07	07	00	00	00	00	09	09	
Dépôts d'hydrocarbures	2ième	00	00	00	01	00	00	00	00	00	01	00	
Usines	1ière	02	02	00	01	01	00	00	00	00	03	03	
Base de chantier	2ième	01	01	00	04	04	00	01	04	00	06	09	
Total											47	51	

Source : DREEC /Matam

NB : Il faut noter qu'en plus de ces installations classées, il y a aussi quatre (04) hôtels et trois (03) auberges.

La construction de la route nationale numéro2 Ndioum-Bakel, et l'aménagement hydro-agricole des périmètres irrigués dans le Dandémayo ont entraîné la mise en place d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

XIII.5. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

Les études d'impact environnemental constituent la principale étude visant la protection de l'environnement dans l'exécution d'un projet. Cette étude permet, au moment des études de faisabilité, de prendre en compte les contraintes environnementales, au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales. Ces données environnementales permettent d'améliorer les choix décisionnels.

Selon les catégories de projets, la législation exige : soit une étude d'impact légère (AEI), soit une étude d'impact approfondie (EIA). Dans le cas d'une étude d'impact approfondie, une étude de danger est exigée par la règlementation. Cette étude de danger fait l'objet d'un guide méthodologique et a pour finalité d'évaluer les risques que peuvent présenter les installations classées et de proposer des mesures de maîtrise correspondantes.

Au niveau de la région de Matam, le nombre d'études d'impact environnemental est faible sur la période 2018-2019 ; il s'élève à 04 en 2018 contre 02 en 2019.

Tableau XIII-3 : Evolution des types d'évaluation environnementale réalisés par circonscription administrative en 2019

Circonscription administrative	Nombre d'étude d'impact environnemental	
	2018	2019
Kanel	01	00
Matam	03	02
Ranérou Ferlo	00	00
Région	**04**	**02**

Source : DREEC /Matam, 2019

Notons que la situation des évaluations environnementales et sociales des programmes et des projets de la région s'établit comme suit :

- Tous les projets ou programmes dont les documents d'évaluation environnementale avaient été déposés au niveau de la DREEC ont fait l'objet d'une réunion du comité technique tenu à Matam :
- La DREEC a participé aussi à toutes les évaluations environnementales stratégiques qui concernent la région de Matam ;
- En 2019, les projets suivants ont fait l'objet de réunion du comité technique à Matam :
    - Projet clé en mains de construction et d'équipement du lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle de Matam ;
    - Projet de construction d'une digue route à Matam.

XIII.6. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

XIII.6.1. LA SITUATION DES BERGES DU FLEUVE SENEGAL DANS LA REGION DE MATAM

Le recul des berges est un phénomène géomorphologique qui se joue sur le fleuve où d'importants transferts de sédiments s'effectuent constamment.

Les causes

Les berges du fleuve constituent des zones escarpées qui laissent apparaître d'importants ravinements.

Sur les deux rives du fleuve Sénégal, des études ont montré que les effets combinés de plusieurs facteurs ont concouru à l'engraissement des berges de la Mauritanie au profit de celles du Sénégal, à savoir :

- des eaux de ruissellement du Dieri qui se déversent dans le fleuve ;
- des actions anthropiques telles que la fabrication de briques (en banco) sur les bords du fleuve et le déboisement ;
- un jeu de courant fluvial plus accentué du côté du Sénégal en période de crue.

Les conséquences

Du coté sénégalais, on a pu constater ces dernières années que le fleuve avait avancé sur une cinquantaine de mètres. Entre 1905 et 1976, la commune de Matam aurait perdu quelques 69m, soit 0,971m/an. Le phénomène se poursuit et menace même le quartier de Soubalo et l'un des monuments historiques construit pendant la période coloniale (fort de Matam).

Sur les cartes, le recul de la berge est nettement perceptible entre les cartes des années 50 et celles d'aujourd'hui.

Cependant, en Mauritanie, on note plutôt une tendance à l'engraissement des berges avec des terrasses sableuses qui se forment sur la rive du fleuve.

XIII.6.2. INCIDENCE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA REGION

La région de Matam, comme toutes les localités du monde, est exposée aux effets néfastes du changement climatique. En effet, pourront être assimilés comme les conséquences du changement climatique, les phénomènes suivants :

- **l'érosion des berges du fleuve**

L'érosion des berges est un mal qui n'a pas encore connu de solution définitive. Ce phénomène est d'autant plus grave qu'elle provoque le recul de la berge, qui est noté sur l'axe Dembancané-Diorbivol. Le phénomène est souvent amplifié par les lâchers d'eau périodiques du barrage de Manantali.

Les solutions envisageables pour la stabilisation des berges consistent en la mise en place d'ouvrages antiérosifs : mur de soutènement perré maçonné ou de plantations linéaires avec des espèces comme le vétiver et le filao.

- **Les inondations**

De par sa configuration géomorphologique, la région est confrontée à d'importants phénomènes d'inondations, notamment dans le Dandé mayo (Matam, Ourossogui, Bow, etc.) où de nombreux ravinements et d'importants écoulements d'eau sont

observés en hivernage. À cela, s'ajoute les crues du fleuve amplifiées par les lâchers d'eau du barrage de Manatali. Ces inondations engendrent les effondrements de maisons en banco, les ruptures de digues de protection, la destruction de routes et d'ouvrages d'art et accentuent l'érosion hydrique.

- **La vulnérabilité de l'agriculture irriguée et de l'élevage**

Les conséquences du changement climatique sur l'agriculture irriguée et sur l'élevage se traduisent par :

- une baisse des rendements du riz dont l'essentiel de la production se fait dans la vallée du fleuve Sénégal. Les modèles sur le riz indiquent par ailleurs qu'une augmentation de 4°C peut entraîner une perte de rendement de 40 %. (IRRI, 2004) ;
- un décalage et un raccourcissement de la période favorable pour la tomate, l'oignon, la pomme de terre et le haricot vert, avec les conséquences que cela peut avoir sur les productions ;
- un allongement de la période favorable à la culture du riz dont l'intensité du froid qui ralentissait le développement en décembre et janvier s'est atténuée ;
- la réapparition de certaines maladies bactériennes sur le riz constitue un risque qu'il convient de prendre en compte ;
- l'avancée de la dégradation des ressources naturelles avec des problèmes d'érosion et de dégradation des sols qui sont partout présents dans la vallée du fleuve ;
- l'apparition de nouvelles pathologies affectant le bétail ;
- une faible productivité et une grande sensibilité aux variations climatiques et aux disponibilités en eau et pâturage de l'élevage transhumant dont les pratiques sont bien adaptées aux contraintes biophysiques et sociales car basées sur la mobilité des troupeaux dans l'espace et dans le temps est en soi une stratégie de minimisation des risques.

- **Vulnérabilité sociale**

L'une des principales conséquences du changement climatique dans la région de Matam est l'appauvrissement des populations dû à la baisse de leur niveau de revenu. Cette baisse augmente davantage la pression humaine sur les ressources naturelles. Il est aujourd'hui avéré que la déforestation est responsable à 17% des émissions de gaz à effet de serre.

XIII.7. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIII.7.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Forte insolation : sept (07) à huit (08) heures d'insolation par jour favorable à la production d'énergie renouvelable : efficacité énergétique ;
- Disponibilité des déchets solides et liquides valorisables ;
- Existence de ressources minières (phosphate de Matam) ;
- Existence de lois et textes réglementaires pour la protection de l'environnement ;
- Existence d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de premières et secondes classes ;
- Faible taux de pollution des terres, de l'eau et de l'air ;
- Disponibilité des ressources (terres arables et possibilités de mobilisation d'eau).

XIII.7.2. CONTRAINTES

- Erosion des berges ;
- Insuffisance du système de gestion écologiquement rationnel des déchets solides et liquides ;
- Insuffisance du système de gestion des déchets biomédicaux ;
- Absence d'infrastructures environnementales (décharges, CET, CT et STEP) ;
- Vulnérabilités par rapport aux effets des changements climatiques (berges du fleuve) ;
- Absence d'un système de gestion des pesticides et herbicides.

XIII.7.3. PERSPECTIVES

❖Lutter contre l'érosion des berges du fleuve ;
❖Doter les communes d'infrastructures environnementales (CET, CT, décharges et STEP) ;
❖Equiper les institutions hospitalières d'incinérateurs règlementaires ;
❖Mettre en place un système de gestion des déchets solides ;
❖Mettre en place un système de gestion des déchets liquides dans toutes les communes ;
❖Intégrer la dimension changement climatique dans les projets et programmes ;
❖Mettre en place un système de gestion des pesticides et herbicides notamment dans le secteur agricole.

Chapitre XIV : EMPLOI ET TRAVAIL

La situation sur le marché du travail au Sénégal reste préoccupante au regard de la précarité des emplois et du niveau de chômage encore élevé. Les tendances démographiques font par ailleurs état d'une hausse continue de la population, surtout celle des jeunes, qui engendre des pressions sur le marché du travail. A ces enjeux démographiques, s'ajoute l'insuffisance d'informations à jour nécessaires à l'orientation des politiques de création d'emplois et de lutte contre le chômage. Conscientes de ces enjeux, les autorités en charge des questions de l'emploi ont entrepris des initiatives dans le but de trouver des réponses adéquates à cette problématique. C'est ainsi qu'un document a été élaboré dans le cadre de la Nouvelle Politique nationale de l'Emploi. Ce plan s'inscrit, à moyen terme, dans une perspective de création d'un nombre d'emplois modernes, productifs, durables et rémunérateurs permettant d'assurer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

Les informations fournies dans ce chapitre sur l'occupation et le chômage habituels des individus permettront d'apprécier la situation du marché du travail à travers l'analyse de la force de travail, de l'activité économique et des principaux indicateurs du marché du travail (contrats de travail, conflits de travail). Cette analyse se terminera par un diagnostic du secteur dans la région (atouts et potentialités, contraintes, perspectives).

XIV.1. LA FORCE DE TRAVAIL

La population en âge de travailler est celle composée d'individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distinguera les personnes habituellement actives de celles en situation d'inactivité. L'âge minimum légal pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé au Sénégal à 15 ans par l'article L145 du Code du travail. Le tableau ci-dessous indique la répartition de la population en âge de travailler et de la population active selon le sexe. Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi.

Tableau XIV-1 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi selon le statut

Statut	2018			2019			Variation en %		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Manœuvres	45	0	45	**5**	**0**	**5**			
Employés	0	0	0	0	1	1			
Autres	0	0	0	0	0	0			
Total	**45**		**45**	**5**	**1**	**6**			

Source : IRTSS Matam

Le nombre de demandeurs d'emploi auprès de l'Inspection du travail a sensiblement baissé en 2019 (6 en 2019 contre 45 en 2018). Cette baisse peut s'expliquer par le fait que l'Inspection du travail ne reçoit pratiquement pas d'offre d'emploi. En effet, les

entreprises n'ont pas l'obligation de passer par l'IRTSS pour opérer un recrutement. En plus, l'éclatement institutionnel fait que l'IRTSS ne représente pas le ministère chargé de l'emploi au niveau régional.

XIV.2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Au cours de l'année 2019, l'Inspection du travail a enregistré 18 déclarations d'ouverture d'établissement. Le tableau suivant indique l'évolution du nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative.

Tableau XIV-2 : Evolution du nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative

Activité principale	Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Commerce de véhicules, d'accessoires et de carburant	0	**0**		0	**2**		0	**0**		0	**2**	
Boulangerie, pâtisserie et pâtes alimentaires	0	**0**		0	**1**		0	**1**		0	**2**	
Métallurgie et travail des métaux	0	**0**		1	**1**		0	**0**		1	**1**	
Préparation de sites et construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	1	**2**		3	**5**		0	**0**		4	**7**	
Autres commerces	3			5	**1**		0	**0**		8	**1**	
Services aux entreprises	0	**0**		1	**0**		0	**0**		1	**0**	
Education	0	**0**		1	**0**		0	**0**		1	**0**	
Services collectifs, sociaux et personnels	0	**0**		1	**1**		0	**0**		1	**1**	
Hôtels, bars et restaurants	0	**0**		0	**3**		0	**0**		0	**3**	
Industries du papier et cartons, de l'édition et de l'imprimerie	0	**0**		0	**1**		0	**0**		0	**1**	
Total	4	**2**		12	**15**	0	0	**1**		16	**18**	

Source : IRTSS Matam

Les établissements ouverts s'activent généralement dans le secteur des bâtiments et travaux publics (07). On a aussi noté des ouvertures d'établissements dans les secteurs de la boulangerie et de la restauration (02). Ils sont essentiellement implantés dans le département de Matam. Notons que les seuls établissements qui s'activaient dans les domaines de l'éducation et des services aux entreprises ont fermé en 2019.

Le tableau qui suit montre l'évolution des établissements ouverts selon le statut juridique, par circonscription administrative.

Tableau XIV-3 : Evolution des établissements ouverts selon le statut juridique, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Statut juridique							Total
		EI	SA	SARL	SUARL	GIE	ONG	Autres	
Kanel	2018	1	1	0	2	0	0	0	4
	2019	0	1	0	0	1	0	0	2
	Variation %								
Matam	2018	7	2	0	0	1	1	1	12
	2019	9	3	0	0	2	1	0	15
	Variation %								
Ranérou Ferlo	2018	0	0	0	0	0	0	0	0
	2019	1	0	0	0	0	0	0	1
	Variation %								
Région	2018	8	3	0	2	1	1	1	16
	2019	10	4	0	0	3	1	0	18
	Variation %								

Source : Rapports statistiques 2018 IRTSS Matam

Selon le statut juridique, les établissements ouverts sont en majorité des entreprises individuelles. La raison est que, d'une part il ne s'agit pas pour l'essentiel, de grandes entreprises et d'autre part, il est plus facile de mettre en place une entreprise individuelle qu'une SA ou une SARL. Les SA sont généralement des entreprises de BTP chargées de réaliser les projets de l'Etat dans la région en matière de voirie, d'assainissement et d'aménagement hydro-agricoles.

En plus des déclarations d'ouverture, l'Inspection du travail enregistre aussi les déclarations de fermeture d'établissement. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre d'établissements fermés dans la région selon l'activité principale.

Tableau XIV-4 : Evolution du nombre d'établissements fermés dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative

Activité principale	Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Préparation de sites et construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	0	1		0	0		0	0		0	1	
Commerce	0	0		1	1		0	0		1	1	
Agriculture, élevage et chasse	0	0		0	0		0	1		0	1	
Total	0	1		1	1		0	1		1	3	

Source : IRTSS Matam

Trois établissements ont fait une déclaration de cessation d'activités en 2019 engendrant la perte de 07 emplois.

XIV.3. LES CONTRATS DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous indique le nombre de contrats de travail enregistrés au niveau de l'inspection du travail.

Tableau XIV-5 : Evolution du nombre de contrats de travail selon le type

Type de contrat de travail	sexe	Région		
		2018	2019	Variation %
Contrat à durée indéterminée	**Masc.**	81	156	
	Fem.	16	19	
	Ens.	**97**	**175**	
Contrat à durée déterminée	**Masc.**	931	854	
	Fem.	117	114	
	Ens.	**1048**	**968**	
Contrats de travail temporaires	**Masc.**	0	20	
	Fem.	0	3	
	Ens.	**0**	**23**	
Apprentissage	**Masc.**	0	1	
	Fem.	0	0	
	Ens.	00	**1**	
Stages	**Masc.**	4	3	
	Fem.	5	8	
	Ens.	**9**	**11**	
Total	**Masc.**	1016	1034	
	Fem.	138	144	
	Ens.	**1154**	**1178**	

Source : IRTSS Matam

L'analyse du tableau montre un faible taux de variation sur le nombre de contrats enregistré à l'IRTSS en 2019 par rapport à 2018. Il n y a pas une grande évolution de l'activité économique. Les chantiers de BTP ouverts en 2018 ont continué de fonctionner durant l'année 2019.

En plus, le nombre de contrats à durée déterminée dépasse de loin celui des contrats à durée indéterminée à cause du recours fréquent des entreprises de BTP à ce type de contrat.

XIV.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL

Ce sont les différends de travail entre employeurs et travailleurs durant l'exécution du contrat de travail ou au moment de sa rupture. Le tableau suivant montre l'évolution de la situation du nombre de conflits de travail selon le type.

Tableau XIV-6 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail selon le type

Circonscription administrative	Année	Conflits individuels				Conflits collectifs				Ensemble			
		Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total	Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total	Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total
Région	2018	4	00	7	11	00	00	01	01	4	00	8	12
	2019	8	00	3	11	00	00	00	00	8	0	3	11
	Variation %												

Source : IRTSS Matam

Les différends de travail portés devant l'inspecteur du travail en 2019 sont tous des conflits individuels. Leur nombre est relativement faible et la majorité s'est soldée par une conciliation entre les parties. Cela dénote un climat social apaisé dans la région et le rôle important que joue l'inspection du travail dans la prévention et le règlement des conflits sociaux.

Tableau XIV-7 : Situation du nombre de conflits de travail selon le secteur d'activité de l'établissement en 2018

Secteur d'activité	Conflits individuels				Conflits collectifs				Ensemble			
	Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total	Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total	Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total
Boulangeries	1	0	1	2	0	0	0	0	1	0	1	2
Préparation de sites et construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	5	0	2	7	0	0	0	0	5	0	2	7
Services aux entreprises	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1
Restauration	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1
Total	8	0	3	11	0	0	0	0	8	0	3	11

Source : IRTSS Matam

Les requêtes traitées au niveau de l'Inspection du travail concernent généralement le secteur des BTP eu égard aux nombreux chantiers de BTP installés dans la région.

XIV.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIV.5.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Dans le secteur agricole, la région dispose d'une superficie irrigable estimée à 55 000 hectares (ha) dont les 9 148 sont aménagés par la SAED, le PRODAM et les privés avec un système de cultures irriguées sur trois campagnes avec des spéculations différentes. Matam est naturellement l'une des régions les mieux placées pour accueillir les investissements en direction de l'Agriculture. Ce qui fait que l'on note dans la région la présence d'entreprises agro-alimentaires comme Medy Industries Modernes, Wagué Business et des exploitations agricoles de grande envergure.

Le potentiel minier est constitué de matériaux de construction (sable et latérite), de l'argile céramique (Sud-est), des phosphates de chaux dont la réserve est estimée à 40,5 millions de tonnes, soit 28% de P2 O5, du calcaire (affleurement à Ourossogui, Ogo, Kanel et Thilogne) qui peut être utilisée sous forme de granulat (béton) pour la construction, et des dolomies, estimées à 10 millions de tonnes de réserves, qui sont localisées dans le département de Kanel à 25 km du gisement des phosphates de Matam. Ainsi, il existe deux grandes entreprises minières dans la région (la SERPM et la SOMIVA) en plus des entreprises de BTP (Consortium d'Entreprises, RC Construçoes, CSE, Henan chine, GER, Sintram Houar).

En outre, il est constaté l'existence d'entreprises de service constituées par des établissements bancaires, de micro finance, des ONG et projets, des pharmacies, des stations-service, etc.

XIV.5.2. CONTRAINTES

Les contraintes du secteur sont essentiellement :

- la part importante du secteur informel, souvent constitué d'entreprises de petite envergure et dont l'existence est éphémère ;
- l'importance de la population rurale ;
- l'inadéquation formation-emploi ;
- l'inexistence d'entreprises à haute intensité de main d'œuvre capables de résorber les demandeurs d'emploi ;
- le secteur informel inorganisé ;
- l'insuffisance de personnel au niveau de l'IRTSS ;
- la vétusté des locaux abritant l'IRTSS.

XIV.5.3. PERSPECTIVES

Il importe de mettre en œuvre dans la région une politique de promotion d'activités à haute intensité de main d'œuvre afin de réduire le chômage des jeunes et le sous-emploi d'une part et de renforcer le secteur moderne d'autre part.

Cependant, des opportunités de création d'emplois en nombre important s'offrent avec les travaux de réhabilitation de la RN2 allant de Ndioum à Bakel, les chantiers de PROMOVILLE et l'installation progressive d'entreprises et de projets à vocation agricole.

En guise de recommandations, nous proposons :

- La réception du bâtiment devant abriter l'IRTSS de Matam ;
- L'affectation de personnel en nombre suffisant au niveau de l'IRTSS (contrôleurs, chauffeur, secrétaire, commis).

Chapitre XV : TRANSPORT

La mobilité des personnes et des biens dans la région de Matam est assurée par un dispositif composé de trois réseaux de transport que sont le transport routier, le transport fluvial et le transport aérien. Le transport terrestre est assuré par un parc automobile qui fait l'objet d'une analyse dans ce chapitre. Quant au transport fluvial, il s'agit des pirogues surtout pour la traversée pour aller en Mauritanie. La région de Matam dispose d'un aérodrome qui se trouve à Ourossogui pour assurer le transport aérien.

XV.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES

La région étant très enclavée, la route demeure le réseau le plus utilisé par les voyageurs pour s'y rendre. Ainsi, son état doit constituer l'une des préoccupations majeures des résidents de la zone et des pouvoirs publics. En effet, pour accélérer le processus de développement local, l'état des routes doit être amélioré pour désenclaver la région.

XV.1.1. LE RESEAU ROUTIER

Le réseau routier dans la région de Matam en 2019 est long de 1 247,4 Km. Les routes nationales traversant la région sont longues de 705 Km ; soit 20 Km de plus par rapport à 2018. Ces 20 Km correspondent à la réhabilitation de la route de Vélingara Ferlo. En 2018, les routes régionales et départementales font une longueur de 529,3 Km et les voieries urbaines une longueur de 13,1 Km ; ce qui est inchangé pour l'année 2019. Hormis les routes nationales, la plupart de ces routes ne sont pas bitumées. Notons également qu'aucune route départementale n'est bitumée dans la région de Matam.

Tableau XV-1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative

Classification des routes	Type de routes	2018	2019
Nationales	Bitumées (km)	387	387
	Non bitumées (km)	298	318
	Total (km)	685	705
Régionales	Bitumées (km)	-	-
	Non bitumées (km)	199,3	199,3
	Total (km)	199,3	199,3
Départementales	Bitumées (km)	-	-
	Non bitumées (km)	330	330
	Total (km)	330	330
Voiries urbaines	Bitumées (km)	4,4	4,4
	Non bitumées (km)	8,7	8,7
	Total (km)	13,1	13,1
Ensemble	Bitumées (km)	391,4	391,4
	Non bitumées (km)	836	856
	Total (km)	1 227,4	1 247,4

Source : AGEROUTE/BDR

Dans la perspective d'assurer une meilleure circulation des personnes et des biens dans la zone nord, des projets de réhabilitation et de construction de routes sont en cours. Ils concernent la réhabilitation de la RN2 dans ses sections Thilogne-Ourossogui (50 km) et Amady Ounaré-Fadiara (48 km). Les projets de construction des ponts de Ganguel Souley et Wendou Bosséabé sont également en cours dans le département de Kanel.

Tableau XV-2 : Projets en cours dans la région

Nature	Linéaire (km)	Département
Travaux de réhabilitation de la RN2 : Section Thilogne – Ourossogui	50	Matam
Travaux de réhabilitation de la RN2 : Section Amady Ounaré – Fadiara	48	Matam
Travaux de construction des ponts de Ganguel Souley et Wendou Bosséabé		Kanel
TOTAL	**98**	

Source : AGEROUTE

XV.1.2. LE PARC AUTOMOBILE

En 2019, le parc automobile de la région de Matam est évalué à 464 contre 735 en 2018 soit une baisse de 36,9%. Cette baisse est essentiellement portée par le nombre d'autocars qui ont diminué de 68,4%, et des voitures particulières qui ont chuté de

30,3%. Le parc est composé aussi d'autres véhicules tels que les tracteurs routiers, les camions et les semi-remorques.

Il faut noter que la plus importante partie des véhicules du parc se trouve dans le département de Matam avec 333 unités et seulement 107 unités dans le département de Kanel.

Il convient de signaler que le parc automobile a fortement diminué pour tous les types de véhicule sur la période 2018-2019.

Tableau XV-3 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative

Type de véhicule	Ranérou			Kanel			Matam			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Voitures particulières	15	06	-60,00	59	69	16,95	243	146	-39,92	317	221	-30,28
Autocars (+ de 8 places)	02	02	0,00	16	06	-62,50	77	22	-71,43	95	30	-68,42
Camionnettes	04	11	175,00	20	18	-10,00	114	80	-29,82	138	109	-21,01
Camions	00	01		04	09	125,00	33	17	-48,48	37	27	-27,03
Tracteurs routiers	00	00		02	00	-100,00	14	07	-50,00	16	07	-56,25
Semi-remorques	01	00	-100,00	02	00	-100,00	13	11	-15,38	16	11	-31,25
Deux roues (motos)	26	03	-88,46	13	05	-61,54	66	48	-27,27	105	56	-46,67
Tricycles	00	01		04	00	-100,00	07	02	-71,43	11	03	-72,73
Total	48	**24**	-50,00	**120**	**107**	-10,83	**567**	**333**	-41,27	**735**	**464**	-36,87

Source : Bureau régional des Transports routiers

Le tableau suivant donne l'évolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules en 2018. En effet, pour les véhicules âgés de plus de 10 ans, les véhicules particuliers représentent 57% ; il en est de même pour les véhicules dont l'âge est compris entre 6 et 10 ans. Concernant les véhicules âgés de moins de 5 ans, les motos représentent 83%.

Notons également qu'en 2018, les véhicules de plus de 10 ans (en général des véhicules particuliers) sont largement supérieurs à ceux âgés de moins de 10 ans.

Tableau XV-4 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules en 2018

Type de véhicule	Age des véhicules		
	De 0 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans
	2018	2018	2018
Voitures particulières	5	82	126
Taxis interurbains	0	0	0
Taxis urbains	0	0	0
Autocars (+ de 8 places)	0	4	16
Camionnettes	5	22	54
Camions	1	3	12
Tracteurs routiers	0	7	4
Semi-remorques	0	0	8
Deux roues (motos)	101	0	0
Tricycles	10	0	0
Autres	0	0	0
Total	**122**	**118**	**220**

Source : Bureau régional des Transports routiers

XV.1.2.1 Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules

Les véhicules immatriculés dans la région de Matam en 2018 sont au nombre de 252. Ils concernent le plus sont les deux roues. Sur une nombre total de 252 véhicules immatriculés, les motos sont estimées à 101. Il s'en suit des camionnettes qui représentent 15% des immatriculés de 2018, soit une valeur absolue de 23 unités. D'autres catégories de véhicules tels que les camions (7 unités), les semi-remorques (9 unités) et les tracteurs (13 unités) sont également immatriculés dans la région en 2018.

Tableau XV-5 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type

Types des véhicules immatriculés	2018
Voitures particulières	89
Autocars (+ de 8 places)	0
Camionnettes	23
Camions	7
Tracteurs routiers	13
Semi-remorques	9
Deux roues (motos)	101
Tricycles	10
Total	**252**

Source : Bureau régional des Transports routiers

L'analyse du tableau ci-dessous montre qu'en 2018, il y a plus de véhicules neufs que d'occasion immatriculés (138 contre 114). Cependant, en 2019, le nombre de véhicules d'occasion immatriculés dépasse le nombre de véhicules neufs nouvellement immatriculés. Globalement, le nombre de véhicules nouvellement immatriculés a baissé ; il passe de 252 en 2018 à 196 en 2019. En ce qui concerne les véhicules neufs, les nouvelles immatriculations ont baissé ; passant de 138 en 2018 à 77 en 2019. A

l'inverse, les immatriculations de véhicules d'occasion ont augmenté ; passant de 114 en 2018 à 119 en 2019

Tableau XV-6 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état

Etat des véhicules immatriculés	2018	2019
Véhicules neufs	138	77
Véhicules d'occasion	114	119
Total	**252**	**196**

Source : Bureau régional des Transports routiers

Plusieurs opérations ont été effectuées par les véhicules immatriculés parmi lesquelles des mutations au nombre de 133 en 2018 et 65 en 2019, des renouvellements en 2019 (134 en 2019 contre 100 cas en 2018) et des duplicatas (85 en 2018 contre 35 en 2019).

Tableau XV-7 : Evolution des opérations sans attribution de nouveau numéro

Opérations	2018	2019
Mutations	133	65
Duplicata	85	35
Renouvellement	100	134
Total	**318**	**234**

Source : Bureau régional des Transports routiers

Chapitre XVI : INDUSTRIE, MINES ET ENERGIE

INTRODUCTION

L'industrie et les mines sont dominées par les PME/PMI et la société d'exploitation du phosphate qui est d'existence récente. Les PME/PMI se retrouvent dans l'industrie alimentaire à travers les boulangeries, la fabrique de glace et le conditionnement d'eau filtrée, les BTP et la petite unité de fabrique d'aliments de bétail Gaynako de Medy Industries modernes située à quelques kilomètres d'Ourossogui. Ces petites entreprises disposent de faibles capacités de production et fonctionnent pour la plus part de façon informelle. La Société d'Etudes et de Réalisation des Phosphates de Matam (SERPM) est implantée dans le département de Kanel. Elle est chargée de l'exploitation minière et de la transformation du phosphate en produits marchands (phosphate simple naturel, engrais binaire ou ternaire). La société est aussi dotée de moyens techniques pour la recherche de réserves additionnelles autour du gisement principal de l'usine de production de phosphates naturels qui a une capacité de trois millions de tonnes par an. Les réserves connues du gisement des phosphates de Matam sont évaluées à environ 40,5 millions de tonnes, avec une teneur moyenne de 28,7% P2O5 ou 68 BPL.

XVI.1. MINES

XVI.1.1. SITUATION DES CARRIERES ET DES MINES

Il n'y a pas de carrière officielle, c'est-à-dire des carrières ouvertes sur la base des arrêtés ministériels. Par contre, on a des sites d'extraction de sable et de latérite exploités par les camionneurs et les entreprises.

Dans la région de Matam, il existe deux (02) carrières de mines de Phosphate qui se trouvent dans le département de Kanel et plus précisément à Ndendondy.

XVI.1.2. PRODUCTION DES MINES ET CARRIERES

La production de carrière dans la région de Matam concerne, entre autres, la latérite et le sable. Dans la région de Matam, le volume de carrière exploité est de 119 818 m3 en 2018 contre 83 533 m3 en 2019 ; soit une baisse de 30,3%. Cette baisse est imputable à la latérite dont la production a baissé de 29,9% et à la production du sable qui a diminué de 49,2%.

Tableau XVI-1 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur

Production	2018	2019	Variation %
	Volume (en m3)	Volume (en m3)	
Latérite	117 601	82 407	-29,9
Sable	2 217	1 126	-49,2
Total	119818	83533	-30,3

Source : Service régional des mines et de la géologie de Matam

La production de mines concerne essentiellement le phosphate. Le volume de la production de phosphate a augmentée de 29,4% sur la période 2018-2019. Cette augmentation de la production est due à la bonne optimisation des dispositifs de production à long terme, à un meilleur marketing du produit intégrant un suivi technique garanti, mais surtout à la forte demande sur le marché local et international. Cette hausse peut être plus importante dans la région avec les 5 permis de recherche de phosphate qui ont été délivrés à des entreprises de prospection dans les communes de Thilogne, Orkadièré, Nabadji, Kanel et Bokiladji.

Tableau 16.XVI-2 : Evolution de la production des mines selon le volume et la valeur

Type	2018	2019	Variation %
	Volume (en m3)	Volume (en m3)	
Phosphate	486 823	630 000	29,4%
Total	486 823	630 000	29,4%

Source : Service régional des mines et de la géologie de Matam

Chapitre XVII : COMMERCE ET ARTISANAT

INTRODUCTION

Le secteur du commerce dans la région de Matam offre plusieurs opportunités aux acteurs du milieu. Les opérateurs économiques sont originaires de Matam, de Saint-Louis ou de Touba pour la plupart d'entre eux. Les produits sont diversifiés (denrées alimentaires, bétail, céréales, produits maraîchers, cosmétiques…). Jadis freiné par l'enclavement de son chef–lieu de région, Matam connaît, aujourd'hui, un début de solution avec la réception de la route de Linguère qui la relie au centre du pays et aussi de l'érection des trois (03) ponts à l'entrée de la commune de Matam. Ces réalisations ont permis d'accroître les flux des échanges et la réalisation d'économies d'échelle pour les commerçants.

XVII.1. LES MARCHES

Au dernier recensement, la région compte 50 marchés permanents et 17 hebdomadaires. Les marchés permanents se localisent dans les centres urbains, tandis que les marchés hebdomadaires sont plus présents dans les villages, même si on en répertorie quelques-uns dans les villes. Les marchés hebdomadaires demeurent un lieu d'échanges très prisé par les populations locales du fait de leur proximité et des avantages en termes de coût. Avec la construction de nouvelles routes, beaucoup de localités sont devenues accessibles ; ce phénomène a rendu les marchés de ces secteurs visibles.

Tableau XVII-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative en 2018 et 2019

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Ranérou	**2018**	07	07	**14**
	2019	07	07	**14**
Kanel	**2018**	20	05	**25**
	2019	20	05	**25**
Matam	**2018**	23	05	**28**
	2019	23	05	**28**
Région	**2018**	**50**	**17**	**67**
	2019	**50**	**17**	**67**
	Variation %			

Source : Service Régional Commerce Matam

Le tableau montre que le département de Matam compte 28 marchés, suivi de Kanel avec 25 marchés et enfin Ranérou-Ferlo qui n'en dispose que de 14. Cette situation est la même depuis 2016.

XVII.2. LES COMMERÇANTS

Le tableau ci-dessous donne l'évolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative. Ils sont généralement des demi-grossistes et des détaillants. Le nombre de commerçants a fortement baissé dans la région entre 2018 et 2019 (1 489 en 2019 contre 6 278 en 2018). Toutefois, le nombre de demi-grossistes et de grossistes a augmenté sur la période 2018-2019 ; ces hausses s'élèvent respectivement à 28,6% et 26,3%.

Tableau XVII-2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Grossistes	½ Grossistes	Détaillants	Total
Ranérou	**2018**		03	1.098	1101
	2019		08	163	171
Kanel	**2018**	01	15	2015	2031
	2019	02	15	545	562
Matam	**2018**	06	20	3.120	3146
	2019	07	25	724	756
Région	**2018**	07	38	6233	6278
	2019	09	48	1432	1489
	Variation %	28,6	26,3	-77,0	-76,3

Source : Service Régional Commerce Matam

XVII.3. LE COMMERCE DES PRINCIPALES DENREES CONSOMMEES

XVII.3.1. LES STOCKS

Dans la région de Matam, les principales denrées consommées sont renseignées dans le tableau suivant avec leur quantité consommée selon le département.

Le tableau montre que parmi les produits alimentaires, le riz est le plus stocké. Il faut préciser que le riz brisé non parfumé est le plus stocké que les autres types de riz tandis que le riz parfumé est le type de riz le moins stocké par les commerçants.

Tableau XVII-3 : Evolution des stocks (en tonnes) des principales denrées consommées selon le produit

Produits	Région	
	2018	2019
Riz brisé parfumé	241t900	372t125
Riz brisé non parfumé	21039t750	22058t550
Riz local	4206t223	5662t205
Sucre en morceaux	323t800	480t950
Sucre cristallisé	581t600	676t900
Lait en poudre	767t400	3231t470
Huile	1419t	1779t646
Ciment SOCOCIM	3485t700	6101t100
Ciment DANGOTE	2716t450	3746t200
Gaz butane de 6 kg	666t	977t256
Gaz butane de 2,7 kg	131t850	156t200
Total	35579t673	36843t602

Source : Service Régional Commerce Matam

XVII.4. LES PRIX

L'information sur le prix d'un produit ou d'un service est primordiale pour le consommateur qui doit pouvoir choisir en toute connaissance de cause et faire jouer la concurrence. Le prix est exprimé en F CFA. Suivant les prix des produits au niveau régional, le ciment et le gaz butane sont les plus chers.

Hormis le riz brisé (parfumé et non parfumé), le lait en poudre, et la bonbonne de gaz (6 kg et 2,5kg) dont le prix reste invariable dans toute la région, le prix des produits varie selon le département et est généralement moins cher à Matam et plus cher à Kanel. Notons que l'huile et le lait en poudre sont les seuls produits dont le prix a baissé sur la période 2018-2019.

Tableau XVII-4 : Evolution des prix (en FCFA) des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits	Ranérou		Kanel		Matam		Région	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Riz brisé parfumé / kg	450 f kg	500f/kg	450f/kg	500f/kg	450f/kg	450f/kg	450 f kg	500f/kg
Riz brisé non parfumé / kg	275 f kg	300f/kg	275 f/kg	300f/kg	275f kg	300f/kg	275 f kg	300f/kg
Riz local / kg	300 f kg	350f/kg	300 f/kg	350f/kg	300f kg	300f/kg	300 f kg	300f/kg
Sucre en morceaux / kg	700 f kg	750f/kg	700 f/kg	750f/kg	700f kg	700f/kg	700 f kg	700f/kg
Sucre cristallisé / kg	590 f kg	590f/kg	600 f/kg	600f/kg	590f kg	590f/kg	590 f kg	590f/kg
Lait en poudre / kg	2 750 f	2500f/kg	3000f/kg	2700f/kg	2.750f kg	2500f/kg	2750 f kg	2600f/kg
Huile en fût / litre	925f/l	900f/l	925 f/kg	900f/l	920f /l	900f/l	920 f kg	900f/l
Ciment / tonne	63000f	73000f/t	63000 f	73000f/t	63.000 f	73000f/t	63000 f	73000f/t
Gaz butane de 6 kg / bonbonne	3370 f	3370 f	3370 f	3370 f	3370 f	3370 f	3370 f	3370 f
Gaz butane de 2,7 kg / bonbonne	1520 f	1520 f	1520 f	1520 f	1520 f	1520 f	1520 f	1520 f

Source : Service Régional Commerce Matam.

XVII.5. LA VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE LA QUALITE DES PRODUITS

Les agents du Service Régional du Commerce de Matam font régulièrement et périodiquement les visites de terrain pour la vérification des instruments de mesure et de la qualité des produits.

XVII.5.1. LA VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE

Le tableau suivant présente l'évolution des résultats de la vérification des instruments de mesure. Ces résultats montrent que les distributeurs de lubrifiants et de carburants sont en règle par rapport aux instruments de mesure. Cependant, pour certains commerçants, leurs instruments de mesure comme les balances, les bascules, les poids présentent des défauts de confection.

Tableau XVII-5 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure

Instruments de mesure	2018			2019			Variation (en %)		
	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés
Balances	**1046**	**813**	**233**	**2283**	**2009**	**274**	118,26	147,11	17,60
Bascules	**18**	**10**	**08**	**02**	**02**	**00**	-88,89	-80,00	-100,00
Poids	**824**	**723**	**101**	**1454**	**1259**	**195**	76,46	74,14	93,07
Distributeurs d'huile comestible	**136**	**119**	**17**	**348**	**317**	**31**	155,88	166,39	82,35
Distributeurs de carburant	**25**	**25**	**00**	**55**	**55**	**00**	120,00	120,00	
Total	**2049**	**1690**	**359**	**4142**	**3642**	**500**	102,15	115,50	39,28

Source : Service Régional Commerce Matam

Les balances et les poids sont les plus vérifiés et présentent plus de défaut. En effet, en 2019, le Service Régional du Commerce de Matam a refusé 274 balances et 195 poids contre 233 balances et 101 poids en 2018.

XV.1.5.2 Le contrôle de la qualité des produits

Le sel iodé est un sel de table mélangé avec une faible quantité de sel d'iode, de façon à diminuer les risques de déficiences en iode dans l'organisme, déficiences qui sont à l'origine de problèmes au niveau de la glande thyroïdienne. Son contrôle revêt une importance capitale. Le tableau XVII-6 présente l'évolution des résultats du contrôle de la qualité des produits.

Tableau XVII-6 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité du sel iodé

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de tests effectués	Résultats positifs		Résultats négatifs
			Nb	Proportion / nb de tests effectués %	
Kanel	**2017**	351	316	90,02	35
	2018	268	227	84,70	41
Matam	**2017**	814	758	93,12	56
	2018	442	385	87,10	57
Ranérou Ferlo	**2017**	363	321	88,42	42
	2018	328	272	82,92	56
Région	**2017**	1528	1395	91,29	133
	2018	1038	884	85,16	154
	Variation %	-32,07	-36,63		15,79

Source : Service Régional Commerce Matam, 2018

Les résultats de contrôle sont assez significatifs. En effet, ils montrent 85,2% de résultats positifs en 2018 contre 91,3% en 2017 pour la région. Autrement dit, la région est bien approvisionnée en sel iodé, malgré cette légère baisse.

XVII.6. ARTISANAT

XVII.6.1. LES INFRASTRUCTURES

Il n'existe pas de village artisanal implanté dans la région de Matam.

XVII.6.2. LES ARTISANS INSCRITS A LA CHAMBRE DE METIERS

L'artisanat a une capacité d'absorption de main-d'œuvre inestimable et offre des solutions pour l'emploi des jeunes et la lutte contre l'émigration clandestine. Le secteur de l'artisanat regroupe plusieurs corps de métiers. On distingue trois (03) types : l'artisanat de production, de services et d'art.

Le tableau ci-dessous laisse apparaître que le nombre d'artisans de production et d'art répertoriés dans les registres de la Chambre des métiers de Matam n'a pas évolué ces dernières années. Il s'élève respectivement à 1 881 et 1 662 pour les années 2018 - 2019. Par contre, le nombre d'artisans inscrits à la section service a légèrement augmenté, passant de 359 en 2018 à 389 en 2019 ; soit une augmentation de 8,4%.

Tableau XVII-7 : Nombre d'artisans inscrits à la Chambre de métiers en 2018 selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative

Section	2018	2019	Variation %
Nombre d'artisans de production	1881	1881	0,00
Nombre d'artisans d'art	1662	1662	0,00
Nombre d'artisans de service	359	389	8,36

Source : Chambre de Métiers de Matam, 2019

XVII.7. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVII.7.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

XVII.7.1.1. En matière de commerce

La région de Matam dispose de beaucoup d'atouts et de potentialités sur le plan commercial. Ces atouts et potentialités se résument en une position géographique stratégique, des ressources en terres fertiles et abondantes, un important domaine forestier, des ressources en eaux abondantes, un potentiel minier de qualité, un secteur artisanal dynamique, un « hub » commercial constitué par «Ourossogui» et les localités connexes, une zone de transit sous régional, des flux commerciaux transfrontaliers importants, des prestation de services, des transactions commerciales élevées entre les opérateurs économiques.

XVII.7.1.2. En matière d'artisanat

La région de Matam garde une longue tradition dans le domaine de l'artisanat et dispose d'atouts qui peuvent être résumés comme suit :

- diversité des corps de métiers ;
- qualité des produits offerts ;
- position géographique (proximité du Mali et de la Mauritanie) ;
- existence d'une chambre des métiers ;
- disponibilité des ressources agro-pastorales.

XVII.7.2. CONTRAINTES

XVII.7.2.1. En matière de commerce

Le commerce à Matam est confronté à beaucoup de contraintes. Ces dernières qui sont à la fois structurelles et conjoncturelles, limitent la compétitivité du secteur. Parmi ces contraintes, on note l'enclavement de la région de Matam, des localités distendues des grands centres urbains, la faiblesse du pouvoir d'achat de la population, la porosité de la frontière qui facilite l'entrée de produits frauduleux, l'absence d'unités de transformations des produits locaux, l'absence de magasins de stockage et d'infrastructures modernes en matière de commerce.

Tableau XVII-8 : En matière d'artisanat

DIFFICULTES RENCONTREES	SOLUTIONS ENVISAGEES
- Faible accès des artisans aux marchés publics	-Aider les artisans à se formaliser et à obtenir toutes les pièces juridiques nécessaires
-Faible niveau d'alphabétisation des artisans	-Reprendre le programme d'alphabétisation fonctionnelle
-Insuffisance des sessions de renforcement de capacités des artisans et des élus	-Augmenter le renforcement des capacités des artisans
- Insuffisance des infrastructures d'accueil (villages artisanaux, centres de formation spécialisés, centrales d'achat etc.)	-Construire des infrastructures d'accueil
- Le non achèvement de la construction du village artisanal (blocs ateliers et hall d'expositions)	-Achever la construction du village artisanal.
- L'absence d'une ligne de crédit pour appuyer la production, la commercialisation, la participation aux foires, etc.	-Renouveler la ligne BOAD pour l'artisanat
-Absence de partenaires extérieurs dans le cadre de la coopération décentralisée	-Rechercher en relation avec le Conseil Régional et la Tutelle des partenaires extérieurs

XVII.7.3. PERSPECTIVES

XVII.7.3.1. En matière de commerce

L'apport des institutions financières, qui s'implantent de plus en plus dans la région surtout à Ourossogui, serait d'un apport considérable pour le secteur du commerce. Cela permettra aux commerçants surtout détaillants de pouvoir accéder au crédit bancaire.

La réorganisation du secteur et sa modernisation qui passe par la création de grandes surfaces mais aussi par l'aménagement de marchés structurés, serait d'un grand apport pour le développement du commerce dans la région.

Avec la construction de pistes de production sur l'ensemble du territoire régional et les autres investissements que l'Etat du Sénégal est entrain de consentir dans la région de Matam, nous sommes en droit d'affirmer que l'enclavement de certaines localités sera réduit. Et cette situation aura pour conséquence le développement du commerce dans ces zones qui pourront s'approvisionner plus facilement au niveau des centres urbains mais aussi y aller vendre leurs produits.

XVII.7.3.2. En matière d'artisanat

En termes de perspectives, la CMM souhaite :

- La finition de la construction du village artisanal, qui a été financé depuis 2004 et dont les travaux commencés depuis 2006 ne sont pas encore terminés.
- Une meilleure rentabilisation de l'ARO par le démarrage de son projet d'unité d'application.
- La recherche de partenaires pour la mise en place d'une mutuelle de santé pour les artisans de la région qui sont confrontés à de sérieux problèmes dans leur couverture sanitaire.
- Accroître les ressources financières par la recherche de partenaires techniques et financiers pour une meilleure prise en charge des préoccupations des artisans.
- L'accompagnement des artisans pour participer aux foires nationales et internationales.
- Multiplier les tournées d'informations et de sensibilisation pour amener les artisans à s'immatriculer dans les registres de la Chambre de Métiers.
- Accélérer l'organisation des artisans par filière.

Chapitre XVIII : JEUNESSE ET SPORTS

INTRODUCTION

Le Ministère de la Jeunesse a pour mission de :

- assurer la promotion sociale et économique des jeunes et de leurs groupements ;
- apporter un soutien et veiller au développement des activités socio-éducatives pour la jeunesse ;
- participer à la formation des jeunes dans tous les domaines et contribuer à leur préparation afin qu'ils assument leurs responsabilités citoyennes ;
- participer au renforcement de la culture patriotique. A ce titre, il initie des actions, en relation avec toutes les forces vives, afin de faire de la citoyenneté un moteur du développement national. Il est chargé du service civique national ;
- concourir à la promotion du développement du volontariat.

Les services déconcentrés de la jeunesse sont les services régionaux, départementaux (CDEPS), les espaces jeunes et les centres conseil pour adolescents. Ils constituent le niveau opérationnel de l'exécution des politiques de jeunesse, définies par le département ministériel.

Malgré leurs moyens limités, les services déconcentrés de la jeunesse sont au cœur du dispositif de l'exécutif régional des politiques de jeunesse et jouent un rôle primordial dans l'atteinte des objectifs de développement. Ces services interviennent dans le domaine de la santé de la reproduction des jeunes et des adolescents, de la lutte contre le VIH sida et les IST, de l'animation, de l'insertion des jeunes, de la promotion de l'entreprenariat, de la promotion de la citoyenneté active et des valeurs civiques et morales, etc.

Le service régional joue un rôle de coordination, et de supervision des activités menés au niveau départemental.

XVIII.1. JEUNESSE

XVIII.1.1. LES INFRASTRUCTURES DE JEUNESSE

Le nombre d'infrastructures de jeunes dans la région de Matam est insuffisant pour répondre aux objectifs juvéniles fixés. Ces infrastructures sont sous équipées et leur état de vétusté fait qu'elles sont rarement fréquentées.

Pour toute la région, on compte trois CDEPS, un CCA et un espace de jeunes. Il n'existe pas de CSE, ni de foyer de jeunes dans la région.

Tableau XVIII-1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	CDEPS[14]	CSE[15]	EJ[16]	FJ[17]	CCA[18]	Total
Ranérou	2018	1					1
	2019	1					1
Kanel	2018	1					1
	2019	1					1
Matam	2018	1		1		1	3
	2019	1		1		1	3
Région	**2018**	**3**		**1**		**1**	**5**
	2019	**3**		**1**		**1**	**5**
	Variation %						

Source : SRJ Matam, 2019

Il faut aussi préciser que sur les années 2018 et 2019 aucune infrastructure de jeunes n'a été construite dans la région de Matam.

XVIII.1.2. LES ASSOCIATIONS DE JEUNES

Les associations de jeunes dans la région de Matam sont au nombre de 425 en 2018. Ces associations sont des mouvements de jeunes à caractère national, des associations affiliés au mouvement navétane et d'autres types d'associations. S'agissant des associations affiliées au mouvement navétane, elles s'élèvent à 237 et sont plus nombreuses dans le département de Matam (194). Le nombre de mouvements de jeunes à caractère national est faible en 2018 ; il s'élève à 10. Il faut noter que c'est dans le département de Matam que l'on trouve le plus d'associations de jeunes (301), suivi du département de Kanel (94) et enfin du département de Ranérou-Ferlo (30).

[14] CDEPS = Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
[1515] CSE = Centre Socio-Educatif
[16] EJ = Espace Jeunes
[17] FJ = Foyer de Jeunes
[18] CCA = Centre Conseil Adolescents

Tableau XVIII-2 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Associations affiliées au mouvement « navétane [19]»	Autres associations déclarées	Total
Ranérou	2017	3	25	2	30
	2018	3	25	2	30
Kanel	2017	2	18	74	94
	2018	2	18	74	94
Matam	2017	5	194	22	301
	2018	5	194	22	301
Région	2017	**10**	**237**	**98**	**425**
	2018	**10**	**237**	**98**	**425**
	Variation %	**0**	**0**	**0**	**0**

Source : SRJ Matam, 2018

Sur la période 2018-2019, aucune création d'associations de jeunes n'a été enregistrée dans la région de Matam.

XVIII.2. SPORTS

XVIII.2.1. LES DISCIPLINES SPORTIVES PRATIQUEES

Le sport occupe une place importante dans les activités juvéniles. Les types de disciplines sportives pratiquées dans la région sont nombreux et sont gérées soit par la ligue régionale, ou un comité d'exception ou encore par des clubs. Presque toutes les disciplines sportives sont gérées par la ligue régionale sauf pour le Viet Vo Dao, les randonnées pédestres, les courses hippiques, les sports de vacances et le sport scolaire.

[19] Navétane : championnat de football populaire organisé pendant les grandes vacances scolaires.

Tableau XVIII-3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2018

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nombre de clubs	Nb de licenciés (dont nb de filles)	Observations
Athlétisme	**Ligue régionale**	06	167 dont 59 filles	
Football	**Ligue régionale**	11	368 pas de filles	
Basketball	**Ligue régionale**	06	Pas de licences	Ligue non affiliée
Handball	**Ligue régionale**	01	Pas de licence	Ligue non affiliée
Volleyball	**Ligue régionale**	03	154 dont 79 filles	
Karaté	**Ligue régionale**	-	-	-
Taekwondo	**Ligue régionale**	06	32 dont 02 filles	
Viet Vo Dao	**Comité d'exception**	-	-	-
Jeux de Dames	**Ligue régionale**	-	-	-
Scrabble	**Ligue régionale**	01	-	
Echec	**Ligue régionale**	-	-	
Natation	**Ligue régionale**	-	-	
Randonnée pédestre	**Comité d'exception**	-	-	
Sport Boules	**Ligue régionale**	-	-	
Sport travailliste	**Ligue régionale**	01	-	Ligue créée en mai 2019
Courses hippiques	**CNG[20]**	07	-	
Sports de vacances	**ORCAV[21]**	249	6225 pas de filles	
Sport scolaire	**UASSU[22]**	156 (établissement scolaires)	9214 dont 3489 filles	Pour la saison 2018-2019, les phases régionales ont été tenues conformément au calendrier national.
Total	///	**447**	**16160** dont **3629** filles	///

Source : Service régional des sports de Matam, 2018

Les sportifs qui détiennent une licence sont généralement répertoriés dans les types de disciplines sportives gérées par la ligue régionale (Taekwondo, Football, et basketball). Le football est la discipline sportive la plus pratiquée avec 368 licenciés répartis entre 11 clubs. Il n'y a pas de football féminin dans la région.

Le tableau ci-dessus montre également que le sport de vacances et le sport scolaire délivrent le plus grand nombre de licences, respectivement 6 225 et 9 214 pour l'année 2018. Pour certaines disciplines sportives, les filles sont bien représentées ; il s'agit de l'athlétisme et du volleyball.

[20] CNG = Comité National de Gestion
[21] ORCAV = Organisation Régionale de Coordination des Activités de Vacances
[22] UASSU = Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires

XVIII.2.2. LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Les jeunes représentent plus de 50% de la population régionale. Sur le plan sportif, la région accuse un déficit en infrastructures. Celles-ci sont essentiellement localisées dans les communes de Matam, Ourossogui, Thilogne, Kanel et Sinthiou Garba. Les autres communes et localités rurales sont dépourvues d'infrastructures sportives.

Tableau XVIII-4 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative entre 2016 et 2018

Type	Ranérou				Kanel				Matam				Région			
	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation
Stade et terrain clôturés	1	1	1		6	6	6		12	12	12		19	19	19	
Plateau multifonctionnel	3	3	3		9	9	9		12	12	12		24	24	24	
Terrain de football	12	12	12		17	17	18		22	22	22		51	51	52	
Terrain de basketball	3	3	3		9	9	9		12	12	12		24	24	24	
Terrain de handball	3	3	3		9	9	9		12	12	12		24	24	24	
Terrain de volleyball	1	1	1		1	1	1		3	3	4		5	5	6	
Terrain vague		-	-			-	-			-	-			-	-	
Arène de lutte		-	-			-	-			-	-			-	-	
Dojo		-	-			0	1		5	5	9		5	5	10	
Hippodrome		-	-			-	-		4	4	4		4	4	4	
Boulodrome		-	-			-	-			-	-			-	-	
Piscine flottante		-	-		2	2	2		4	4	5		6	6	7	
Gymnase	1	1	1		4	4	4		8	8	7		13	13	12	
Total	24	24	24		57	57	59		94	94	99		175	175	182	

Source : Service régional des sports de Matam, 2018

La région de Matam compte 12 stades et terrains clôturés dont 01 stade régional et 06 stades municipaux. Le stade régional et les 04 stades municipaux se trouvent dans le département de Matam. Les 02 autres stades municipaux sont localisés dans le département de Kanel.

XVIII.2.3. LES ASSOCIATIONS ET CENTRES DE FORMATION SPORTIVE

Les ASC ont fortement augmenté, elles s'élèvent à 136 en 2017 contre 249 en 2018 ; soit une hausse de 83%. Le département de Matam compte le plus grand nombre d'ASC (141), suivi du département de Kanel (89).

Ces regroupements de jeunes sont des structures formelles mais ne sont fonctionnelles que pendant les vacances scolaires. Leurs activités gravitent essentiellement autour du sport (football) et de la culture (théâtre).

Les centres de formation sportive existants sont sous équipés et ne répondent pas aux attentes des populations.

En milieu rural, le sous–emploi, le chômage et l'absence d'infrastructures d'épanouissement fonctionnelles constituent des facteurs favorisant l'exode vers les zones urbaines où une occupation économique est espérée.

Tableau XVIII-5 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative

Type	Ranérou				Kanel				Matam				Région			
	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %	2016	2017	2018	Variation %
ASC[23]	19	19	19	0	30	30	89		87	87	141	62,07	136	136	249	83,09
Equipe de football	0	0	0	-	2	2	2	0	12	9	9	0	14	11	11	0
Equipe de basketball	0	0	1	-		0	0	-	3	4	5	25,00	3	5	6	20,00
Equipe de handball		0	0	-		0	0	-		0	1	-		0	1	-
Equipe de volleyball	0	0	0	-	1	1	1	0	2	2	3	50,00	3	3	4	33,33
Ecurie de lutte		0	0	-		0	0	-	2	2	2	0	2	2	2	0
Club de judo		0	0	-		0	0	-		0	0	-		0	0	-
Club de karaté		0	0	-		0	0	-		0	0	-		0	0	-
Club de Taekwondo		0	0	-		0	0	-		6	6	0		6	6	0
Club de boxe		0	0	-		0	0	-		0	0	-		0	0	-
Club d'Athlétisme	1	1	1	0	1	1	1	-	4	4	4	0	6	6	6	0
Club de Sports boules		0	0	-		0	0	-		0	0	-		0	0	-
Club de Viet vodao		0	0	-		0	0	-		0	0	-		0	0	-
Club de Natation		0	0	-		0	0	-		0	0	-		0	0	-
Club de Gymnastique		0	0	-		0	0	-		0	0	-		0	0	-
Association de jeux de dame		0	0	-		0	0	-		0	0	-		0	0	-
Autres associations jeux de l'esprit (scrabble, échec)		0	0	-		0	0	-		1	1	49,57		1	1	0
Total	20	20	21		34	34	93		106	115	172		164	170	286	68,24

Source : Service régional des sports de Matam, 2018

Il faut préciser que la région ne compte pas de club de judo, de boxe, de Viet vo dao, de gymnastique, de jeux de dame, de boule et de karaté.

XVIII.2.4. LES PRATIQUANTS

En 2018, le football est de loin la discipline sportive la plus pratiquée (368) suivi de l'athlétisme (167) et du volleyball (154). Les femmes ne pratiquent pas le football, mais s'adonnent majoritairement aux disciplines sportives suivantes : l'athlétisme et le volleyball. En effet, le nombre de femmes qui pratique l'athlétisme a fortement augmenté, il passe de 147 en 2017 à 167 en 2018 ; soit une hausse de 43,90%.

[23] ASC = Association Sportive et Culturelle

Tableau XVIII-6 : Evolution du nombre de licenciés selon la discipline et le sexe

Disciplines sportives	2017			2018			Variation en %		
	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés
Athlétisme	106	41	147	108	59	167	1,89	43,90	13,61
Football	355	0	355	368	0	368	3,66		3,66
Volleyball	86	63	149	75	79	154	-12,79	25,40	3,36
Taekwondo	25	2	27	30	2	32	20,00	0,0	18,52
Sports de vacances	6 023	-	6 023	6 225	0	6 225	3,35		3,35
Sport scolaire	5 131	3 225	8 356	5 725	3 489	9 214	11,58	8,19	10,27
Total	11 726	3 331	15 057	12 531	3 629	16 160	6,87	8,95	7,33

Source : Service régional des sports de Matam, 2018

Le sport de vacances et le sport scolaire sont fortement pratiqués et ils octroient à eux deux plus de 95% des licences totales délivrées dans la région de Matam.

XVIII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVIII.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

XVIII.3.1.1 En Matière de jeunesse :

- ✓ Potentialités naturelles propices au financement de programmes structurants de fermes intégrées et de projets de commercialisation et de la transformation des produits agricoles ;
- ✓ Existence d'un CCA dans la commune de Matam construit et équipé grâce à la coopération luxembourgeoise ;
- ✓ Existence d'un espace jeune à Ourossogui ;
- ✓ Existence de partenariat avec les collectivités locales ;
- ✓ Implication et engagement des acteurs locaux ;
- ✓ Equipements de pointe mis en place au CCA.

XVIII.3.1.2 En matière de sport

La région de Matam a une population très jeune qui s'intéresse de plus en plus aux disciplines sportives.

Cet intérêt des jeunes au sport, avec l'accompagnement des adultes encadreurs, fait que Matam présente des atouts non négligeables pour un développement harmonieux des disciplines sportives pratiquées.

Avec la construction du stade régional, l'avenir des disciplines telles que le basketball, l'athlétisme, le volleyball et le handball apparaît plus prometteur.

Et on remarque aussi que de plus en plus de filles s'intéressent au sport comme l'ont montré les statistiques ci-dessus.

XVIII.3.2. CONTRAINTES

XVIII.3.2.1. En matière de jeunesse

- ✓ Absence notoire de structures régionales de financements de projets de jeunes, telles que le **PAPEJ/F** et le **FONGIP** : les jeunes porteurs de projets dans la région de Matam n'ont aucune structure pour déposer leurs projets et obtenir un financement, alors que dans les autres régions, ces structures de financements ont des points focaux ;
- ✓ Absence des mouvements à foulards dans la région en dehors des EEDS et de la Croix rouge ;
- ✓ Absence de moyens logistiques des services départementaux ;
- ✓ Absence de locaux propres aux CDEPS de Kanel et Ranérou ; ils sont en location ;
- ✓ Insuffisance de personnel d'encadrement dans les CDEPS ;
- ✓ Absence de statut clairement défini à travers un acte réglementaire pour les espaces jeunes ;
- ✓ Absence de budget de fonctionnement de l'espace jeunes ;
- ✓ Absence de budgets propres aux CCA (financement aléatoire des partenaires) ;
- ✓ Manque de personnel dans les CCA (assistant social, technicien IEC) ;
- ✓ Insuffisance de ressource pour le financement des activités de sensibilisation des jeunes aux problèmes de santé de la reproduction ;
- ✓ Non-respect des engagements pris par les collectivités locales ;
- ✓ Absence d'offre de formation qualifiante dans la région ;
- ✓ Absence d'esprit d'entreprenariat au niveau des jeunes.

XVIII.3.2.2. En matière de sport

Parmi les contraintes majeures qui plombent le développement du sport dans la région de Matam, on peut citer :
-les conditions climatiques ;
-le manque d'infrastructures appropriées dans les zones reculées ;
-l'absence de formation sportive ;
-certaines croyances traditionnelles contraires au développement du sport ;
-le manque de matériels et d'équipements sportifs indispensables à certaines disciplines ;
-l'absence de pratiquants pour les disciplines telles que le Viet vo dao, le karaté (qui a complétement disparu), les sports de boules, la natation, etc. ;
-l'absence d'un soutien conséquent de la part des collectivités locales au mouvement sportif, etc.

XVIII.3.3. PERSPECTIVES

XVIII.3.3.1. En matière de jeunesse :

- ✓ Doter les CDEPS et l'espace jeunes de motos ;
- ✓ Faire un plaidoyer au niveau des collectivités locales pour le versement des fonds de dotation alloués aux CDEPS ;
- ✓ Construire des locaux pour les CDEPS de Kanel et Ranérou ;
- ✓ Doter de personnel qualifié le service régional et les CDEPS ;
- ✓ Définir le statut des espaces jeunes ;
- ✓ Doter les espaces jeunes et le CCA de crédits de fonctionnement ;
- ✓ Construire des foyers de jeunes dans les communes qui n'en ont pas ;
- ✓ Appuyer le renforcement, l'amélioration et la diversification des activités de jeunesse grâce à un encadrement approprié ;
- ✓ Renforcer la fonctionnalité des CDEPS pour répondre aux préoccupations des jeunes ;
- ✓ Développer et renforcer les infrastructures socio-éducatives notamment des foyers de jeunes fonctionnels qui répondent aux normes ;
- ✓ Rendre disponible et à temps les subventions des collectivités locales qui permettent d'exécuter le PTA régional de la jeunesse ;
- ✓ Créer des centres d'incubation fonctionnels dans les communes et chefs-lieux de département de la région pour accompagner les jeunes porteurs de projets ;
- ✓ Faciliter l'accès au financement et aux moyens de production pour les porteurs de projets rentables ;
- ✓ Appuyer le développement des PME/PMI portées par les jeunes ;
- ✓ Appuyer la mise en place de bureaux régionaux des agences et structures nationales de promotion de l'emploi des jeunes ;
- ✓ Affecter des agents à l'IRJ et aux CDEPS (Matam, Kanel, Ranérou), aux espaces jeunes et au CCA ;
- ✓ Affecter des lignes de crédit au CCA ;
- ✓ Détacher des sages-femmes dans les CCA afin de les employer à temps plein ;
- ✓ Diversifier les offres de services en y intégrant d'autres types de formation ;
- ✓ développer des mesures incitatives pour l'affectation des terres cultivables aux jeunes des collectivités locales concernées ;
- ✓ Equiper tous les CDEPS d'une connexion internet haut débit pour faciliter la gestion des données relatives à l'emploi.

XVIII.3.3.2. En matière de sport

Malgré toutes ces difficultés, il existe un engouement sans faille des populations au sport.

- ✓ En effet, il est nécessaire que les collectivités locales appuient davantage les mouvements sportifs de Matam car, rappelons-le, le sport est une compétence transférée.
- ✓ Il est ainsi nécessaire que l'Etat du Sénégal à travers le Ministère des sports procède à la rénovation des stades municipaux de Kanel et Ranérou et à la construction de plateaux multi fonctionnels dans les zones reculées de la région.
- ✓ Une implication des fédérations sportives est aussi indispensable dans l'optique de mieux outiller les techniciens et autres dirigeants du mouvement sportif.
- ✓ Enfin, le service régional des sports doit être appuyé davantage en matériel logistique.

Chapitre XIX : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS

INTRODUCTION

La région de Matam est l'une des plus vastes régions du Sénégal avec une superficie de 29 445 Km², soit plus de 350 fois la région de Dakar, et une densité de 30Hbts/Km². Elle compte trois départements : Matam, Ranérou-Ferlo et Kanel.

Sur le plan touristique, la région de Matam compte quatre forêts classées d'une superficie de 12 280 ha, des réserves de faune, et des aires sylvo-pastorales qui font d'elle une zone de prédilection pour le tourisme écologique et cynégétique. La région dispose également des vestiges et sites religieux, culturels et artistiques qui témoignent son ancrage religieux, culturel et ethnique. Il faut noter que l'artisanat, très développé dans la région, peut également attirer les touristes.

Pour mieux appréhender le secteur touristique, nous allons d'abord étudier la cartographie touristique de la région, ensuite montrer ses aspects culturels, ludiques et enfin exposer ses riches patrimoines matériels et immatériels.

XIX.1. TOURISME

XIX.1.1. SITUATION DES RECEPTIFS

Il faut noter que la cartographie touristique de la région de Matam est relativement faible avec 09 réceptifs qui comptent 256 chambres et 512 lits.

Les plus grands hôtels en termes de capacité d'accueil sont l'hôtel SOGUI et l'hôtel WELMA ; ils comptent respectivement 72 chambres pour 132 lits et 60 chambres pour 120 lits.

Tableau XIX-1 : Liste des établissements d'hébergement touristiques de la région de Matam

N°	Etablissements hôteliers	Nbre Chbres	Nbre LITS	Départements
1	RESIDENCE DU FLEUVE	10	20	Matam
2	AUBERGE OASIS DU FOUTA	8	16	Matam
3	HOETL SOGUI	72	132	Matam
4	BELEL DJERY DANDE LEGNOL	5	10	Matam
5	HOTEL HAAYOO	42	84	Matam
6	HOTEL BILBASTIK	15	30	Kanel
7	HOTEL WELMA	60	120	Matam
8	HOTEL TENDUGAL	12	24	Matam
9	HOTEL« RESIDENCES SEMME »	32	64	Kanel
TOTAL		**256**	**512**	

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2019

C'est la commune de Ourossogui qui concentre le plus de réceptifs, sa situation de carrefour et de pôle d'échanges de la région justifient cette concentration touristique.

XIX.1.2. LES ENTREES DE TOURISTES

Il faut noter que pour l'indicateur des entrés touristiques, l'enregistrement se fait au niveau des postes frontières (air-mer et terre) et au niveau des hôtels d'accueil.

Le taux d'occupation des réceptifs est faible, le flux touristique n'est pas assez important et les populations locales n'ont ni la culture ni les moyens de faire du tourisme intérieur.

XIX.2. CULTURE ET LOISIRS

On peut répertorier différentes activités culturelles et ludiques parmi lesquelles on peut citer le Festival de Thilogne, inscrit dans l'agenda culturel de Saint-Louis (il convient de signaler que Matam est gérée dans l'agenda de Saint Louis), et le Festival Culturel de Ourossogui.

XIX.2.1. INFRASTRUCTURES CULTURELLES

Les infrastructures culturelles ne sont pas trop développées dans la région de Matam. En effet, on compte seulement 82 structures composées de centre culturel, de foyers de jeunes, etc. Il faut noter que les troupes théâtrales et les troupes folkloriques sont plus nombreuses dans la région avec respectivement 28 et 18 troupes. Dans la région, il n'existe qu'un seul centre culturel, deux théâtres de verdure et deux orchestres.

S'agissant des salles de spectacle et des bibliothèques, on en décompte 04 et 05 respectivement. Les foyers de jeunes sont au nombre de 08. Il faut noter que le département de Kanel compte plus de structures culturelles avec 41, suivi du département de Matam (37) unités et seulement 04 structures culturelles pour le département de Ranérou-Ferlo. De ce fait, l'essentiel des infrastructures et structures culturelles sont localisées dans les départements de Matam et Kanel.

Tableau XIX-2 : Répartition des structures et organisations culturelles par circonscription administrative

Structures	Matam	Kanel	Ranerou-ferlo	Région
Centre culturel	1	0	0	1
Site et monuments historiques	4	9	1	14
Théâtre de verdure	1	1	0	2
Orchestre	2	0	0	2
Troupes folkloriques	5	11	2	18
Troupe de théâtre	12	15	1	28
Salle de spectacle	2	2	0	4
Bibliothèque	2	3	0	5
Galerie d'art	0	0	0	0

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2019

XIX.2.2. PATRIMOINE CULTUREL

XIX.2.2.1. Patrimoine matériel

Le patrimoine matériel du secteur culturel de la région comprend trois sites historiques et culturels. Le premier est la mosquée de Séno Palèle qui constituait un point de convergence des guerriers d'El Hadji Omar pour discuter des stratégies de guerre. La deuxième est la mosquée d'Abdel Kader Kane construite avant El Hadj Oumar Tall. Enfin la troisième est la réserve de Katané où on trouve des oryx gazelles, des pythons, des tortues terrestres, etc.

Tableau XIX-3 : Liste des sites historiques de la région, par département

Département	Sites historiques	Observations
Kanel	Mosquée de Séno Palèle	Point de convergence des guerriers de El Hadji Omar pour discuter des stratégies de guerre
Matam	Mosquée d'Abdel Kader Kane	Construite avant El hadji Omar Tall
Ranérou-Ferlo	Réserve de Katané	Oryx Gazelles, pythons, tortues terrestres

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2019

XIX.2.2.2. Patrimoine immatériel

Le patrimoine culturel immatériel est composé de festivités religieuses (ziar et gamou). Le ziar de El Hadji Thierno Samassa a fait de Matam un point de convergence des fidèles venant de toutes les localités du pays et de la sous-région (Mali, Gambie et les

deux Guinées). Le Gamou de Cheikh Moussa Kamara draine également des milliers de fidèles venant de tous les horizons. En plus de ces deux évènements phares, d'autres ziars et gamous d'envergure moindre sont organisés régulièrement dans la plupart des localités de la région.

Tableau XIX-4 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

Expressions culturelles et Rites	Observations
Gamou El Hadji Thierno Samassa	Point de convergence de toutes les localités mais également la sous-région y prend part : Mali, Gambie Guinées Conakry et Bissau
Gamou Cheikh Moussa Kamara	Point de Convergence

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2018

Ces évènements religieux ont, durant cette période de l'année, un impact économique réel sur les populations grâce au développement du commerce et de certains services.

XIX.2.2.3 Activités culturelles

La richesse culturelle de la région est valorisée par l'organisation de deux festivals. Le premier est celui de Thilogne qui se tient tous les deux ans, et le second, celui de Ourossogui qui regroupe tous les villages castés, spécialisés dans une production artistique.

Tableau XIX-5 : Répertoire des activités culturelles de la région

Dates	Activités	Localités ou lieux	Observations
20-22 Décembre	Festival de Thilogne	Thilogne	Faire sa promotion
	Festival culturel d'Ourossogui	Ourossogui	Faire sa Promotion et le mettre dans l'Agenda culturel

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2019

Ces activités culturelles sont méconnues dans les autres régions du Sénégal. Il faut faire la promotion à travers une bonne politique de communication, afin d'augmenter fortement l'affluence.

XIX.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIX.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. Végétation diversifiée qui favorise le tourisme (écologique, cynégétique) ;
2. Les rites, les sites, et les festivals (tourisme culturel religieux) et le Fleuve (tourisme transfrontalier) ;
3. Brassage culturel, dialogue ethnique, bon voisinage entre les pays frontaliers.

XIX.3.2. CONTRAINTES

1. Les contraintes qui constituent des goulots d'étranglement qui plombent l'effervescence touristique de la Région de Matam sont les suivant : Eloignement ;
2. Température oscillant entre 45-48 degrés ;
3. Faible politique de développement touristique ; constituent des goulots d'étranglement qui plombent l'effervescence touristique de la Région de Matam.
4. Faible politique de vulgarisation et de promotion des patrimoines matériel et immatériel.

XIX.3.3. PERSPECTIVES

1. Promouvoir le Tourisme dans la zone
2. Avoir son propre Agenda Culturel
3. Réhabiliter l'Aéroport d'Ourossogui pour booster le secteur touristique
4. Promouvoir une foire sous Régionale avec le Sénégal et la Mauritanie (Matam-Boghé) pour mieux raffermir les relations économiques entre les deux pays.

Chapitre XX : POSTE ET SFD

INTRODUCTION

Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) sont des structures qui offrent des produits financiers (épargne et crédit) à des populations qui ne sont pas souvent bancarisées. Au niveau de la région de Matam, on compte sept (07) SFD inscrits qui sont composés de deux (02) SFD affiliés et cinq (05) Institutions Mutualistes Communautaires d'Epargne et Crédit IMCEC isolées. Ces SFD de par leur activité d'octroi de crédit et de collecte de l'épargne contribuent à l'amélioration de l'activité économique dans la région et par ricochet du niveau de revenu des populations. Un meilleur accès aux services fournis par les SFD devrait permettre aux populations de la région de satisfaire les besoins essentiels.

Dans la suite, l'étude des SFD sera réalisée (partie XX.2) en insistant d'abord sur la couverture en SFD de la région, ensuite sur l'évolution des services (épargne et crédit) offerts et enfin l'objet et le secteur d'activité bénéficiaire de ces services. Egalement un diagnostic du secteur sera effectué (partie XX.3) en identifiant ses atouts, potentialités et contraintes et en dégageant des perspectives.

XX.1. POSTE

XX.1.1. COUVERTURE EN BUREAU DE POSTE DE LA REGION

La région de Matam compte plusieurs bureaux de poste qui sont répartis dans les trois départements. Des boites postales ont été installées dans ces bureaux de poste mais moins de la moitié seulement a été attribuée à des clients.

Tableau XX-1 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nb bureaux de poste	Nb boites postales installées	Nb boites postales attribuées
Ranérou	**2018**	1	0	0
	2019	1	0	0
Kanel	**2018**	11	1 100	363
	2019	11	1147	325
Matam	**2018**	11	1899	155
	2019	12	1899	197
Région	**2018**	23	3 000	501
	2019	23	3046	522
	Variation %			

Source : Etats bureaux DRP Matam

Il existe 23 bureaux de poste opérationnels dans la région de Matam en 2019, Les département de Kanel et Matam comptent respectivement 11 et 12 bureaux de poste.

Il existe un seul bureau de poste dans le département de Ranérou-Ferlo. En ce qui concerne les boites postales, le département n'en compte pas. En 2019, plus de la moitié (62,3%) se trouve dans le département de Matam. Les 37,7% restantes sont installées dans le département de Kanel. Le nombre de boites postales installées a augmenté de 1,5% sur la période 2018-2019.

XX.1.2. MANDAT EMIS ET STRUCTURE DE TRANSFERT D'ARGENT

De nombreux mandats sont émis par le groupe La Poste de la région de Matam via différents canaux de transmission. Tous les départements de la région sont concernés par ces émissions et le montant total est de 5 813,2 millions FCFA, en 2019. Par rapport à 2018, le montant des mandats émis a diminué de 5,0%.

Tableau XX-2 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Ranérou			Kanel			Matam			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Poste one	45,8	17,4	-62,10%	242,9	193,8	-20,23%	111,6	88,0	-21%	400,3	299,2	-25,26%
Versement CCP	308,2	345,9	12,24%	1 844,6	1 837,9	-0,36%	2 029,2	1 639,0	-19%	4 182,1	3 822,8	-8,59%
CNE	59,9	68,3	14,16%	710,4	701,4	-1,28%	496,3	606,0	22%	1 266,6	1 375,7	8,62%
WESTERN UNION	64,3	91,3	42,11%	159,1	183,4	15,24%	83,0	96,4	16%	248,5	288,9	16,25%
MONEYGRAM		0,0		2,3	2,0	-14,68%	0,0	1,4		2,3	3,3	45,51%
MONEY EXPRESS	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	
WARI	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	
JONI	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	
RIA		0,1		16,4	16,1	-2,24%	5,3	7,1	33%	21,8	23,3	6,93%
Total	478,1	523,0	9,39%	2 975,8	2 934,5	-1,39%	2 725,4	2 437,9	-11%	6 121,5	5 813,2	-5,04%

Source : Etats bureaux DRP Matam

L'analyse du tableau montre qu'en 2018 et 2019, les versements sur compte sont les moyens de transfert d'argent les plus utilisés pour émettre des mandats tandis que les transactions via Money Gram sont moins utilisées.

Sur la période 2018-2019, le montant des mandats émis par la poste a augmenté pour toutes les structures de transfert d'argent sauf pour Poste One et versement CCP. Elles ont enregistré respectivement des baisses de 25,3%, 8,6%.

En 2019, sur le total des mandats émis dans la région de Matam (5 813,2 millions FCFA), le département de Kanel arrive en tête avec 2 934,5 millions FCFA suivi du

département de Matam avec 2 437,9 millions FCFA. Le département de Ranérou-Ferlo arrive en dernière position avec 523,0 millions FCFA.

L'analyse du tableau ci-dessous montre qu'en 2018 et 2019, Ria et Western Union sont les moyens de transfert d'argent les plus utilisés par la poste pour payer des mandats tandis que les transactions via IFS/IMO sont moins utilisées.

Sur la période 2018-2019, les montants des mandats payés par la poste via Poste One, WESTERN UNION, MONEYGRAM, RIA, BRED, IFS/IMO ont tous diminué ; cette diminution est forte pour les mandats payés par Poste One (33,2%) et WESTERN UNION (30,6%). Cependant, les mandats payés via CCP, CNE ont augmenté sur la même période. Cette augmentation est de 16,8% pour les mandats CNE.

En 2019, sur le total des mandats payés dans la région de Matam (19 824,3 millions FCFA), le département de Kanel arrive en tête avec 11 464,1 millions FCFA, suivi du département de Matam avec 8 054,7 millions FCFA. Le département de Ranérou-Ferlo arrive en dernière position avec 305,5 millions FCFA.

Tableau XX-2 : Evolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Ranérou			Kanel			Matam			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Poste-One	18,76	11,15	-40,54%	476,70	263,40	-44,75%	322,37	271,50	-15,78%	817,83	546,05	-33,23
Retrait sur compte CCP	149,46	157,95	5,69%	1 376,67	1 365,62	-0,80%	1 199,80	1 231,93	2,68%	2 725,93	2 755,50	1,08
Retrait CNE	56,14	55,54	-1,07%	466,85	531,73	13,90%	469,45	571,83	21,81%	992,44	1 159,10	16,79
WESTERN UNION	42,67	30,90	-27,58%	3 882,47	2 363,41	-39,13%	2 811,70	2 279,93	-18,91%	6 736,84	4 674,25	-30,62
MONEYGRAM	12,80	10,65	-16,85%	457,70	599,28	30,93%	468,69	601,14	28,26%	939,19	1 211,07	28,95
RIA	45,54	39,32	-13,68%	43,06	4 877,41	11227,55%	3 369,77	2 770,28	-17,79%	10 017,34	7 687,01	-23,26
BRED	0,00	0,00		1 445,49	1 454,84	0,65%	352,52	327,10	-7,21%	1 798,01	1 781,94	-0,89
IFS/IMO		0,00		8,98	8,40	-6,53%	3,11	1,00	-67,98%	12,10	9,39	-22,35
Total	325,37	305,51	-6,10%	8 157,92	11464,1	40,53%	8 997,42	8 054,71	-10,48%	24 039,68	19824,31	-17,54

Source : Etats bureaux DRP Matam.

XX.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XX.2.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Accessibilité pour les populations rurales, financement de l'investissement et du développement en milieu rurale.

XX.2.2. CONTRAINTES

- Les crédits non remboursés, surtout en milieu rural ;
- La faible densité de population en milieu rural ;
- Les infrastructures de base (routes, électricité, etc.) absentes dans certains villages.

XX.2.3. PERSPECTIVES

- Encourager l'entreprenariat féminin en octroyant plus de crédit aux femmes ;
- Encourager l'entreprenariat des jeunes en leur octroyant davantage de crédit ;
- Participer davantage au développement rural en octroyant davantage de crédit aux agriculteurs et éleveurs.

CONCLUSION GENERALE

Les taux d'accroissement moyen annuel de la population de la région de Matam sont relativement élevés, comparés aux taux obtenus au niveau national. De plus, Matam est une région jeune avec une très faible proportion de personnes âgées.

On peut également retenir qu'il naît plus de garçons que de filles dans la région et qu'on retrouve plus de garçons que de filles dans le groupe d'âges 0-20 ans. Mais au-delà de 20 ans, on note une supériorité numérique en faveur des femmes.

Par ailleurs, la région est aussi caractérisée par un taux de dépendance très élevé. A cela, s'ajoute l'immensité de son territoire qui est très faiblement habité.

La couverture en infrastructures sanitaires de la région de Matam est acceptable même si par ailleurs, certaines populations notamment dans le département de Ranérou sont confrontées à des difficultés d'accès aux postes de santé qui sont pour l'essentiel dépourvus de maternités ou sont dans un état de dégradation. Il est aussi souhaitable de construire de nouveaux centres de santé dans les nouveaux districts sanitaires de la région pour une nette amélioration de la carte sanitaire.

La campagne agricole 2019/2020 a été marquée par l'irrégularité des pluies et leur mauvaise répartition spatiale ainsi que son arrêt précoce ; un retard dans la mise en place des intrants et même parfois une absence de mise en place dans certaines collectivités.

D'une manière générale, les résultats de la campagne agricole sont acceptables sur la période 2018-2019. Il s'avère nécessaire de signaler que la région de Matam a un potentiel énorme dans la culture du mil, ce qui peut être un levier national pour l'atteinte de l'autosuffisance en riz.

La région de Matam a un faible potentiel de pêche. Ce qui fait qu'elle est toujours dépendante des apports extérieurs pour combler les gaps en produits halieutiques. Même si la production globale de la région a connu une hausse sur le tonnage des mises à terre, ce n'est pas le cas pour la valeur commerciale des captures. Il est urgent de développer l'aquaculture pour une autosuffisance de la région de Matam en poisson dans les toutes prochaines années. Cela passera nécessairement par l'augmentation des moyens de production et l'édification d'infrastructures de conservation dans la mouvance des réalisations intervenues en 2016 avec l'appui des partenaires au

développement et de l'Etat et la mise en œuvre des activités du Projet régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO).

Vaste de sa superficie, la région de Matam est menacée par la désertification due à la coupe des arbres ; laquelle menace considérablement la forêt. Conscient de ces enjeux, les services des eaux et forêts misent sur le reboisement. En parfaite collaboration avec les populations, on a assisté à une mise en place de plusieurs types de plantation mais aussi de pépinière. La lutte contre les feux de brousses est aussi un défi de tailles pour les agents mais force est de reconnaître que les moyens font défaut surtout quand il s'agit de la lutte préventive.

Le secteur formel est marqué par la présence d'unités industrielles minières et agricoles. Il y a également des entreprises de service constituées par des établissements bancaires, de micro-finance, des ONG et projets, des pharmacies, des stations-service, etc. Le secteur informel est très présent dans la région mais il n'est pas créateur d'emplois rémunérés. Ce secteur est dominé par le sous-secteur du commerce qui se distingue par des initiatives individuelles. Dans ce secteur, on constate que les personnes qui s'y activent n'ont pas de contrat de travail et par conséquent pas de protection sociale. La difficulté réside dans le fait de les convaincre à se formaliser ou au moins, à passer des contrats de travail pour les personnes qu'elles occupent.

En perspectives, les projets qui vont démarrer bientôt permettront la création d'emplois qui pourront résorber un nombre important de chômeurs.

Le commerce et l'artisanat ont toujours été des pourvoyeurs d'emploi au Sénégal en général et la région de Matam en particulier. Des renseignements tirés de ce chapitre ont permis de mettre en évidence l'importance de ces secteurs dans la région. Il ressort que le commerce de détail surtout s'est développé dans la région et que des stocks de marchandises sont disponibles avec des prix acceptables dont la variation est maîtrisée. Les vérifications sur le matériel utilisé par les commerçants ont montré parfois un problème au niveau de la conformité par rapport aux règlements de mesures des biens et services vendus. Quant à l'artisanat, la région de Matam s'est dotée d'un village artisanat qui va permettre aux artisans de mieux pratiquer leurs métiers. Ces métiers sont, entre autres, dans la production, les services et l'art.